LES IESVISTES MIS SUR L'ESCHAFAUT

Pierre Iarrige

Digitized by Google

BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIX
G
44
NAPOLI

XLIX
Gg
8

XLIX
gg
8

LES

IESVISTES

Mis sur l'Eschafaut,

POVR

Plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la Province de Guienne.

AVEC

LA RESPONSE

Aux Calomnies

De JACQVES BEAVFÉS,

Par

Le Sieur PIERRE IARRIGE,

Ci devant Iesuiste, Profés du quatriesme vœu, & Predicateur.

BIBLIOTECA NAZIONALE "VITTORIO EMANUELE III" NAPOLI

BIBL. CAPP. S. FRANC. DE PAULA NAPOLI IHS

Imprimé à LEIDE,

Chez *les Heritiers de Iean Nicolas à Dorp*, demeurant au Soleil doré, l'An 1648.

A tres hauts & tres puiſſans

Seigneurs,

MES SEIGNEURS

LES ESTATS GENERAVX DES PROVINCES VNIES.

MEs Seignevrs,

L'intereſt que je prens à la conſervation d'un Eſtat, qui tient immediatement ſa ſouveraineté, du Dieu des Souverains, & des exploicts miraculeux de vos eſpees victorieuſes,

m'oblige d'amener aux pieds de vos tres illustres Seigneuries, des dangereux Incognus, *pour les faire cognoistre, & des* Traistres *travestis en Saincts, pour les despouiller en vostre presence, du manteau de leur hipocrisie. Vous cognoistrés à leur mine, qu'ils sont vos ennemis, puis qu'ils sont* Iesuistes, *& jugeres par la relation de leur crimes, qu'ils ne doivent estre non plus tolerés dans vos Provinces, que les Tyrans, & les Empoisonneurs.*

Venize les à chassés de ces estats comm' une peste publique, par ces mots imperieux; Allez, n'en portés rien, & ne revenés plus. *L'Angleterre à faict executer Garnet, Oldecorne, Campiam, & plusieurs autres de leur Societé, non en effigie, pour des Sacrileges pretendus; mais reelement, & en personne, pour des veritables crimes de leze Majesté. La France les à bannis, pour mettre en seureté la vie de nos Rois, & l'infallible Parlement de Paris, qui avoit prononcé cet important arrest, à maudit du depuis leur rapel, pleurant la*

mort

mort du plus grand Roy du monde. Vous (Messeigneurs) *envoiastes derniere-ment au supplice le Recteur de leur col-lege de Mastric, pour des conjurations manifestes. Et vos anciens decrets auſſi equitables, que judicieux les excluent ſoubs peine de mort des terres de voſtre obeiſſance.*

Quand ces prejugés authentiques ne les rendroient pas ſuffiſamment ſuſpects à toutes les communautés de la terre; Ce veritable eſcrit (Messeigneurs) *que je conſacré à vos Grandeurs, avec humili-té, juſtifieroit par de nouvelles preuves les jugemens de Republiques, qui les ont condamnés, & ouvriroit les yeux à ceux, qui tiennent aujourdhuy, comme vous, le gouvernail des empires, affin de con-ſiderer la malice de leurs actions, & l'impureté de leurs vies.*

Ie ne dis rien par conjecture, comme eſtranger, mais de ſcience certaine, comme leur domeſtique. Mes accuſa-tions, ne ſont pas de quelques fautes mediocres; les crimes, deſquels je les char-

ge, ſont dans l'excés, ſinon que faire la fauſſe monoye, fut un crime leger, & chocquer la bonne fortune de ſon Souverain, ſoit une galanterie. S'il vous plaiſt de delaſſer vos eſprits dans la lecture de ce peu de pages, que je prens la hardieſſe de vous preſenter : vous y contemplerez avec horreur des Sodomites, & des Gommorreans, & y verrés avec indignation des Subjects denaturés, qui font des feux de joye, pour ſe reſiouir de la calamité de leur Prince. Les cris lamentables d'un infinité de petis enfans, qu'ils font perir, pour contenter leur cruelle avarice, attendriront vos cœurs, & les temples violés par leurs laſcivetez armeront voſtre zele d'un ſainct courroux contre ces profanateurs ſacrileges.

Je prevois que les ennemis du jour accuſeront la liberté, que je prens de tirer des tenebres de la nuict, à la lumiere d'un ſiecle ſcavant, des crimes incognus; Et les partiſans de cette ſecte jugeront, que j'ay plus de feu, que de

phleg-

*phlegme, & moins de discretion, que de zele de me bander seul contre tant d'ennemis : Mais la verité (*Messeigneurs*) plus forte, que les hommes, m'oblige de parler, & le bien de vostre Estat demande à mes obligations ce tribut de fidelité ; puisque j'ay l'honneur de vivre de vos bienfaicts, & d'estre protegé de vos armes. Leur bruit à esveillé mon assoupissement, & leur chicannes m'ont ouvert la bouche, que je tenois fermee. Le droit divin & humain me commande d'interrompre mon repos, & l'interest de la gloire de Dieu me met en deffence,*

Je les attacque doncques precisement dans le pais, ou je les ay cognus, & ne porte point la guerre dans les Espagnes, pour les ruiner, ny dans l'Italie, pour les combatre. Ie me deffens, ou je suis assailli, & la mesme Province, qui à pretendu faire mon procés, aura la honte de se voir mise sur l'Eschafaut *pour ses crimes. Les armes, desquelles je me sers dans mon livre sont cel-*

les, qu'ils m'ont mis daus les mains. Les playes qu'elles feront à leur reputation, leur seront d'autant plus meritoirement deües, qu'ils m'ont aggaßé sans raison pour m'animer, & jetté dans la necessité de les battre.

Si je n'avois que la moitié de l'Europe de mon advis, & l'autre moitié dans le soubçon que ces hipocrites consçientieux sont domageables aux Republiques : Les autres parties du monde, qui n'ont rien entendu des Jesuistes Gascons, entreroient en ombrage de mon discours, mais l'experience des monopoles, & trahisons, qu'ils font dans toute sorte de pais, confirmera tousiours la verité de celles, qu'ils commettent en Guienne. Pour ces belles & triomphantes Provinces, j'ay à dire en particulier, qu'ils improuvent (Messeigneurs) *les alliances, que les plus grands Monarques contractent avec vous, mettent en question, s'il leur est permis de fausser la foy, qu'ils vous ont juree, concluent que ceux qui combattent soubs vos drapeaux,*

peaux, ſont damnés, ne tient point à eux, que la gloire de vos triomphes, ne ſoit enſevelie dãs le deshonneur, & n'ont d'autre deſir & deſſein, que de nuire, n'y d'invention, que pour trahir les Provinces Vnies.

Ils ont des Emiſſaires dans vos terres, & furent en aſſés grand nombre derniere-ment, à la publication de ma declaration, pour former une juſte aſſemblee dãs la Haye, affin de deliberer, s'il falloit me reſpondre. Ces loups rauiſſans, deguiſés en brebis rodent au dedans, & à l'entour de vos villes, pour devorer les habitans, & roderont touſiours, ſi voſtre Lion à ſept fleſches, ne les deſchire. Ils y feront bien toſt des conventicules auſſy nombreux, que dans l'Angleterre les annees paſſees. Cinquante ſoubs differens habits, aſſembles en conſeil dedans Londres, deputerent à Rome un procureur public: L'audace pourroit bien les porter à des entrepriſes ſemblables, & faire que cette paix ſi avantageuſe, qui met meſme vos frontieres dans le repos, fut par accident le ſubject d'une guerre de reli-

de religion, que ces ennemis de voſtre Eſtat meditent touſiours, & l'inſpirent d'autant plus dangereuſement, qu'ils promettent le paradis aux rebelles.

La multitude, & la varieté des crimes, deſquels je les accuſe, & le convaincs dans l'un & l'autre traicté vous les faira cognoiſtre, pour pourvoir aux remedes, qu'il y faut apporter. I'arrache de leurs viſages le maſque d'hipocriſie, qui cache leurs laideurs, & les poſe ſur un Eſchafaut *affin qu'ils ſoient veus plus commodement dans leur ignominie. Si l'incomparable moderation de vos eſprits trouve ma façon d'agir un peu trop outrageuſe. Ie vous ſuplie* (Meſſeigneurs) *de pardonner au zele de ma religion, & de conſiderer, qu'apres leurs ſanglantes pourſuittes contre mon changement, je n'ay peu, ni deu les eſpargner, à moins que de laiſſer l'innocence ſoubs l'oppreſſion, & declarer ma converſion blaſmable.*

L'irritation, qui les envenime contre moy, les à rendus furieux, & la rage

de

de me voir converti, les à portés à courir au fer, & aux flammes, pour me faire la guerre. Si la declaration de ma foy, faicte dans tous les termes d'une modestie chrestienne sans les blasmer, les à picqués, à demander ma mort, que faira l'Eschafaut, *sur lequel je les mets, & L'advis que je viens de donner à vos* Excellences *contre leurs monopoles. Ils chercheront infaliblement les derniers moyens de me perdre, comme ils ont commencé. Mais je vis* (Messeigneurs) *par l'infinie misericorde de Dieu soubs la seureté de vos loix: Et vostre particuliere protection, que j'implore humblement, me sera un bouclier inexpugnable contre les persecutions de tous mes adversaires.*

Si vos Eminantes personnes *se deignent seulemẽt souvenir, d'un pauvre Persecuté, qui à la main à la plume, & l'esprit tous les jours occupé, pour se deffendre de ceux, qui le cherchent à mort, non pour autre raison, que pour estre entré dans la communion, ou vous estes, comme*

me tous nos freres de France vous peuvent teſmoigner. Ie paroiſtray à labry de vos palmes, & ſoubs l'authorité de voſtre glorieux Nom autant courageux, qu'invincible; & prieray continuellement le Seigneur Ieſus, pour lequel je ſouffre de benir dans le temps, & dans L'eternité vos tres illuſtres Seigneuries en qualité

MESSEIGNEURS

De

Voſtre tres Humble, tres obeiſſant, & tres fidelle Serviteur,

PIERRE IARRIGE.

LES

LES IESVISTES

Mis sur l'eschafaut,

POUR

Plusieurs crimes capitaux par eux commis dans la Province de Guienne.

CHAPITRE PREMIER.

La coustume des Iesuistes est d'attacquer tousjours ceux, des quels ils peuvent avoir une juste aprehension qu'ils revelent leur crimes.

C'Est une ruse qui commence à viellir parmy les Iesuistes de diffamer par calomnies ceux, qui sortent de leur societé pour de bonnes raisons, affinque si la conſciance des choses qu'ils ont veu, ou le bien public les oblige de declarer de parole, ou par escrit l'iniquité de leurs procedures, ils ne trouvent pas de creance dans les esprits. Tandis

que les François ont eu quelques restes de ligue, la machine dont ils se sont servis, pour affoiblir l'authorité, & les invincibles accusations, des Pasquiers, Servins, Arnauds &c. à esté de persuader à la credulité des peuples, que ces homes incomparables sentoient à Calvin, & par une foiblesse d'esprit injurieuse à la verité, ont pensé qu'ils s'estoient suffisament purgés des cruels attentats, & execrables parricides, dont ces illustres officiers du Roy, les chargeoient justement, pourveu qu'ils eussent par quelques livres mal faicts respondu qu'ils estoient heretiques.

Le coup que i'ay faict ces mois passéz les ayant estourdis : pour m'arracher les armes des mains, & rendre suspectes, ou entierement invalides toutes les depositions, que j'ay à rendre aux universités, aux juges, aux Prelats, & aux Rois: ils ont eu recours à leur vieille invention, & n'osans pas dire seulement que j'estois

ſtois Reformé pretendu, car tout le monde le voit: ils ont penſé qu'ils devoient adjouſter deux choſes; la premiere: que j'eſtois home de neant, la ſeconde: qu'eſtant encore parmy eux, j'avois eſté quelques jours ſacrilege: pour venir à bout de leur deſſein, & former dans les eſprits une mauvaiſe idee de ma perſonne, ils ont veu, qu'ils avoient beſoing d'un impoſteur, pour feindre: d'un fauſſaire, pour falſifier: d'un impudent, pour parler avec effronterie, & d'un home ſans reputation, pour n'eſtre point en danger de perdre ſon credit.

Ce corps enemy des Eſtats qui eſt un autre cheval de Troye rempli de Dolopes & de Mirmidons, ne manque point de calomniateurs, pour ſouffler dans les chaires, & ſur le papier des noires calomnies. S'il eut eſté auſſy bien neceſſaire de chercher un home de bien, pour m'edifier par ſes exemples, cõme il

estoit important de trouver un impudent, pour me noircir la difficulté eut esté plus grande. Leur choix neantmoins à esté heureux : car il n'est point d'home desinteressé de ceux du dedans, & du dehors, qui cognoisse Iacques Beaufés qui ne donne ce tesmoignage à la verité, que cet home est le plus effronté de tous les impudens, que leur province de Guienne puisse fournir, pour nier hardiment à la face d'un peuple tout ce qu'il à veu, & debiter pour des veritables convictions des grosses impostures.

Ie suis doncques moy seul obligé par necessité de me defendre premierement contre ce grand corps, qui estẽd ses bras jusques à la Chine. Secondement, contre cet infame Predicateur, qui m'attaque de bouche & par escrit. Ie partageray mon ouvrage en deux livres : au premier je vous fairay voir les crimes execrables, que les Iesuistes de la Province

vince de Guienne ont commis, affin que vous puiſſiez cognoiſtre, que l'aprehenſion qu'ilz ont eu, que toſt, ou tard je ne parlaſſe, les à pouſſés a haſter leurs entrepriſes. Le ſecond contiendra la reſponce aux calomniés de Iacques Beaufés preſtre de cette ſocieté. I'eſcriray l'un & l'autre réligieuſement, & pluſtoſt pour repouſſer l'injure que pour attacquer. La providance de Dieu qui veut que les crimes cachés paroiſſent finalement en evidance, a permis, que les Ieſuiſtes m'ayent attacqué: affinque je fiſſe voir au public les ordures, qu'ils cachent ſoubs le manteau de leur hipocriſie. Dieu en la preſance du quel j'eſcris, m'eſt teſmoing, & ceux qui m'ont halainé de plus pres, ſcavent, que j'eſtois reſolu de me taire, & poſſeder mon ame en repos, mais leur fureur implacable, comme toute la France ſcait, m'oblige de prendre la plume en main, pour me deffendre contre leur ſanglantes

glantes injures. Ils ont faict comme la cheure qu'on estoit sur le point d'immoler aux autels de Iupiter, les sacrificateurs avoiẽt laissé tomber le couteau dans la jonchee, elle trepigna tant, qu'ils le rencontrerent, & le luy planterent dans la gorge. I'estois icy caché dans un petit coing de la Holande, pour y faire mon salut hors de la veue, & du grand commerce des homes, comme les abailles font le miel dans leurs ruches ou comme ces scavans architectes bastirent le temple de Salomon sans qu'on entendit le resonement d'un seul coup de marteau ils ont tant crié dans leurs chaires *Au Sacrilege*, ils ont cherché tant de mes lettres de toutes parts, pour y trouver quelque plainte affin d'accuser ma sortie, finalement, ils m'ont intenté des procés, affin que je fisse les leurs pour les attentas desquels je les accuse. S'ils m'eussent laissé en repos i'habitois incognu dans un pais estranger, & il

leur

leur eſtoit aiſé par leurs ruſes de me faire paſſer pour home de neant: maintenant, qu'ils m'obligent d'eſcrire, les peuples verront, que je ne ſuis pas du moins ſi chetif: qu'ils me font & s'ils viennent a bout de ce qu'ils pretendent, aſcavoir de m'oſter du monde, ou par aſſaſſinatz, ou par poiſons: ainſi qu'on m'en donne advis de toutes parts: Les bons François entendront l'iniquité de leurs procedures. Je te prie' mõ cher Lecteur, ſi tu es Catholique Romain, de ne conſiderer pas ma religion, mais leur injuſtice, Et ſi tu es Calique Reformé prie l'eternel que Dieu me delivre par ſa ſaincte grace du *Couteau* des Jeſuiſtes.

Chapitre II.

Crimes de leze Majeſté commis par les Ieſuiſtes.

C'Eſt la plus grande des ingratitudes d'hair celuy qu'on eſt obligé

ligé d'aymer par nature, & ſe reſ-jouir de ſes pertes, tandis qu'on vit ſoubs ſa protectiō,& de ſes biēfaictz, Louys trezieſme de triomphāte memoire n'a ceſſé d'obliger les Ieſuiſtes, tandis qu'il à regné. le ſeul argent, qu'il leur à donné, pour achetter la place,qu'ilz ont dans la ville de Pau, & pour baſtir un ſumptueux edifice, qui ſurpaſſe en grandeur,& en beauté le palais royal, les douze mille livres de revenu annuel, qu'il leur à aſſigné ſur ſon domaine dans un pays diſeteux ſont ſeulement une petite ſomme de plus d'un million,que ce Monarque leur à trop magnifiquement eſlargi dans les divers endroitz de la France. Cependant les biensfaicts, qui adouciſſent les tigres, & les preſens qui changent les cœurs aux plus grands enemys, n'ont peu arracher de leurs eſprits un petit filet de l'antienne averſion, qu'ilz ont conceu contre le ſang du grand Henry le plus debonaire de tous les Roys.

l'Arreſt

l'Arrest donné contre eux, & contre Iean Chastel par le parlement, pour avoir attenté sur la vie de ce grand monarque. Le suplice de Iean Guignard prestre de leur societé qui fut pendu: La pyramide de Paris, & leur banissement vivent dans leurs memoire avec tant d'amertume, que toutes les prosperités du Royaume leur apportent du regret. & les adversités de la joye.

Ie suis obligé en qualité de bon Francois, maintenant que je suis hors de leurs mains, de declarer au public pour le bien du Royaume quelques actions criminelles, qu'ilz ont commis, pour faire clairement voir cette haine secrete, qu'ilz couvent. Du temps que les affaires reussissoient aux enemis de la couronne soubs la conduitte de Jean le Verth. dans les Frontieres de Picardie, & qu'ils eurent pris la ville de Corbie; la joye en fut si grande dans le College de Bourdeaux, ou i'estois, q'une di-

zaine de Jesuistes ayant transporté secretement, & sans bruit les balets de leurs chambres & quelque fagot sur la voute du clocher de l'Eglize, y firent un feu de joye & y chanterent le *Te Deum* avec les victoires de l'Empereur & de l'Espagnol par la lecture des poësies, qu'ilz avoient composees à la louange de leur valeur, & de leurs exploicts. Le bruit espendu sourdement dans la maison, que l'exces de joye avoit transporté quelques uns à ce degré d'insolence: le Recteur, qui le sceut, dissimula, & le Provincial, qui en fut adverty pria le bon Francois, qui l'avoit informé, de ne faire pas esclater cet affaire. Si on en eut tant faict dans un college d'Espagne contre l'Espagnol: ou dans un college de Rome contre le Pape: les superieurs qui ont pouvoir de renuoyer, leurs subjects pretendus, pour des fautes bien moindres, eussent exercé toute leur authorité pour mettre soudain

ces

ces peſtes hors de leur compagnie : mais qui ſcaura auſſy bien que moy, qui ay veſcu vingt & quatre ans parmy eux, que favoriſer l'Eſpagne, & ſe reſiouir des malheurs de la France, eſt le caractere formel de la plus part de Jeſuiſtes, ne s'eſtonnera pas, ſi un tel crime de leze majeſté commis au milieu de la ville de Bourdeaux dans le college de Jeſuiſtes na pas eſté puni, *qui tacet conſentire videtur.*

Attendant un jour dans le meſme college le Recteur dans ſon antichambre pour luy parler, & me divertiſſant ce pendant dans la conſideration d'une carte de Flandres ou tout alentour du Lyon belgique eſtoient peints en taille douce les princes qui avoient gouverné le pais bas, je vis que quelque Jeſuiſte avoit malitieuſement effacé l'effigie de l'un d'iceux, & m'eſtudiant à chercher curieuſement, de qui pouvoit eſtre l'image: que cet Hardy avoit jugé indigne

indigne de tenir un si illustre rang. je recognus par les lettres qui restoient de son nom, que c'avoit esté l'effigie de François de Valois Duc d'Alançon: la colere me surprit, & sans faire mention de la chose que je venois proposer, je luy monstray le pourtraict effacé disant que ces insolés qui se prenoient jusques aux images de nos princes n'estoient pas tolerables, & qu'il estoit obligé de faire doucement de serieuses perquisitions, pour chasser du corps ce cruels enemis du sang de nos Roys: Cet home trop doux & craintif me dict en levant les espaules, *voila la fureur de nos gens, que voules vous que j'y face. Ilz ne peuvent pas supporter mesme les images des Princes François.* C'est un chose de neant, dires vous, dont vous faictes trophée: ouy, mais c'est bien assez pour faire cognoistre, quelle sorte de viperes, la France nourrit dans son sein: Ie crois qu'on trouvera encore cette carte

dans

dans la chambre susmentionnee, si cet escrit, qu'ilz auront leu, ne la faicte oster, ou changer.

Pareille animosité contre nos Roys fit esclater dans un banquet un certain Jesuiste nommé Fabrice, Alemand de nation, qui accompagnoit Denis l'Espaulart pendant les predications de l'advent dans la ville de Fontenay le Comte: Ce malavisé estranger qui n'avoit point encore recognu la delicatesse des François, quand on parle de leur monarque, entendant dire aux conviez qu'Henry le grand avoit des desseins sur l'Empire, & qu'on eut veu de grandes revolutions si Dieu l'eust conservé plus long temps, *ita est,* dict il en son latin, *sed per Dei gratiam, & bonorum curam culter obstitit*, cet a dire, *il est ainsi, mais par la grace de Dieu, & par le soing des gens de bien, un couteau l'empecha.* Si on eust serré le doigts à cet oracle, il eut peut estre dit la verité non à demy

mais

mais toute entiere, & eut revelé à la posterité, ce que la France à bien ſoubconné mais n'a pas peu assez clairement descouvrir. Dieu veville faire cognoistre au petit filz du grand Henry quels sont ces *gens de bien*, qui au raport du Jesuiste, plongerent la France dans le devil, & osterent du monde son grand pere, de magnifique memoire, lors qu'il preparoit un triomphe à sa chere espouse.

Ces gens auroient peur que Dieu les prit au mot, si dans leurs prieres, ils disoient comme toute la France dãs l'oraison qu'on faict pour le Roy *Vitiorum monstra devitare, hostes superare*, cet a dire, *eviter les monstres des vices; & surmonter ses enemys*. Le provincial Pitard fit rayer de leurs litanies qu'ilz disent les soirs a huict heures ces mots imprimés *hostes superare, surmonter ses enemis*; car comme ainsin soit que depuis Charles le quint. le plus grand enemy de la

couronne

couronne Françoise soit l'Espagnol, il seroiēt bien marris de soüheter des victoires au Roy de France au prejudice du Roy d'Espagne. Jay esté repris, & ay veu reprendre de personnes graues par les superieurs, pour avoir, apres la deffence faicte, adjousté les mots prealegués : Et ceux cy repartans qu'il leur estoit permis en qualite de Francois, & selon l'ordre des Eglizes cathedrales qui prient ainsy. de demander a dieu pour leur Roy la victoire sur ces enemys: Il faut, disoient ilz, pour cacher soubs un pretexte de pieté leur felonie, se conformer non à l'Eglize Gallicane, mais à l'ordre Romain qui ne demande pas pour les Roys des victoires. Si quelque Curieux veut les surprendre, il peut voir au plustot les litanies, qu'ilz tiennent dans l'oratoire de leur sale de recreation, & il trouvera dans ces petis cayers, s'ilz sont usés que ces motz *Hostes superare*, y sont effacés par un traict

traict de plume. Certes la volonté de ces devotz eſt bien corrompüe puisqu'elle eſpanche ſon venin meſme dans l'oraiſon. Noſtre Roy fonde des colleges à ces bigotz, affin qu'ilz prient pour la proſperité de ſes armes, & les ſuperieurs de Guienne par un commendement exprés deffendent de demander dans l'oraiſon publique, qu'ils ſurmonte ſes enemis.

Cette haine contre les Roys, qui à paſſé à pluſieurs d'entre eux en nature, ne s'arreſte pas ſimplement au ſang Royal, mais encore les induit à hair tous ceux, qui par leurs ſages conſeils, & hautes entrepriſes procurẽt la grandeur de l'eſtat, & eſtendent ſes bornes. Ayans appris la Revolte generale de tout le Portugal, & jugé, que ce coup tant funeſte à l'Eſpagnol avoit eſté meſnagé par la conduitte de l'eminantiſsime Cardinal de Richelieu. Jay ſceu que quatre Jeſuiſtes en diſcourant le ſoir

confi-

confidament, & en secret dans une chambre du curritoire de la Theologie à Bourdeaux un d'iceux fut pousse d'une si violante colere d'entendre, que la couronne d'Espagne avoit faict une perte si grande, qu'il prit de despit un image du Cardinal, qu'il avoit, & apres luy avoir donné plusieurs coups de ganifuet dans les yeux, & le cœur la brusla à la flamme de la chandelle. Ces blessures sur du papier n'ont pas faict grand mal à ce premier politique du monde, mais s'il eut appris de son vivant la fierté de ces partisans Espagnols, il eut encore appris de se garder de ceux qui soubs le nom de Iesuistes publient, qu'ilz vivent hors du monde. Un autre de la mesme troupe ayant remarqué qu'un mauvais sculpteur avoit tres mal tiré l'image de ce grand ministre d'estat, il en ramassa plusieurs copies, & en ayant faict divers pacquetz les envoya à quelques colleges d'Espagne & d'Allemagne,

lemagne diſant, quil vouloit faire voir à ſes freres l'image de ce diable. Ces ſalies, ſont des boutades d'enfant, mais des arguments evidants de leur malice contre noſtre couronne.

Quand les Eveſques ont ordonné quelque foys de chanter le, *Te Deum*, & faire des prieres publiques pour l'heureux ſuccés des armes de ſa majeſté j'ay entendu ſouvent dire tantoſt à l'un, tantoſt a l'autre. Ie prieray volontiers noſtre Seigneur non qu'il beniſſe les armes Royales, mais qu'il arreſte le cours de leurs ſanglantes victoires & confonde le conſeil, & le deſſein du Cardinal, qui met en feu toute l'Europe pour un phantoſme de vanité. Que diront les bons Francois de ceux la qui perſecutent l'eſtat meſme dans leurs prieres: S'ilz conſiderent leur procedures depuys le temps qu'ils vivent en France, ils cognoiſtront que ce corps hypocrite n'a de reſpect

pour

pour les princes, que pour ſes intereſts, & ne paroiſt obeiſſant, & ſouple au Souverain, que tandis qu'il les accable de biensfaictz, & les flatte. Iugés des actes d'hoſtilité, qu'il exerce contre ſes legitimes ſuperieurs les Eveſques, quant la cour les appuye, qu'elle ſera ſa furie contre les puiſſances & les magiſtrats, quand dans ſes quereles particulieres le Pape les protegera. I'en diray plus lors que dans un livre, que j'ay deſſein de faire de leur inſtitut j'expliqueray la regle, qui les oblige d'embraſſer l'un & l'autre party entre les differens des Princes Chreſtiens. Cependant je prie Dieu d'ouvrir les yeux a la France, ma chere patrie, affin qu'elle prenne garde que cette engeance de viperes, qu'elle nourrit dans ſon ſein, ne luy perce finalement le flanc & les entrailles.

CHAPITRE III.

Vsurpations & Antidates commises par les Iesuistes.

LEs choses qui passent dans le sentiment commun, des hõmes, sont ordinairemẽt fondees sur quelque verité : De mille Francois qui parlent des revenus des Iesuistes, les neuf cents les accusent d'estre trop attachés aux biens temporels: & je peux dire sans aprehension de mentir, que pour en avoir, ils supplantent les vefues & les orphelins, & ne font pas difficulté d'opprimer meſme par faux contracts les artisans, & les pauvres. Quant j'estois envoyé pour prescher dans leurs prieurez & éstois obligé d'escouter les plaintes, & les sanglots des affligés, que leur Sindic avoit despouillé par une pure chiquane, des petis heritages qu'ilz avoient possedé de pere, en fils, je rougissois : & la confusion qui me couvroit le visage

ſage faiſoit cognoiſtre à ces bonnes gens que je n'eſtois pas participant de leur rapines. Sans prouver en detail une verité, que les larmes de pluſieurs nous confirment: Suffit d'apporter en exemple un argument qu'aucune objection ne peut affoiblir. Les Jeſuiſtes ayant pris poſſeſſion du prieuré de Sainct Macaire ſur Garonne en un temps, au quel il ne valoit que cinq cens eſcus de revenu: ilz ont cherché tant d'inventions à l'augmenter, qu'aujourdhuy il vaut douze mille livres de bonne rente: prenez garde s'il n'a pas falu ſaccager de maiſons, & ruiner des familles pour porter ſi haut. Le code que Francois Souiller à faict des terres de ce benefice, ſi petit jadis, & ſi gros à preſent, monſtre la paſſion qu'ils ont apporté à depoſſeder les tenanciers. Et ſi le parlement de Bourdeaux n'a ſoing d'arreſter leur cupidité, ils ſont ſur le point de deterrer toutes les pancartes de vieux

Ducs de Guienne. ou d'en forger de nouvelles s'il est besoing, pour unir tous les biens du pais à leur manse. Apres qu'ils ont sceu par leurs finesses, que quelque pauvre laboureur n'a pas de titre pour se defendre : Ce leur est assez, pour l'attacquer par quelque vieux manuscript, & le perdre. Pressons plus fortemẽt ce point, & monstrons leur passion de prendre le bien d'autruy par une fausseté manifeste.

Monsieur Dedie Gẽtilhome d'honneur, & citoyen de Bourdeaux me scaura gré de reveler en sa faveur un secret, qui luy faira donner de l'argent, s'il veut attacquer ces faussaires, & le parlement, prendra plaisir d'entendre une falsification qu'il à intereſt de punir. Les loups apres avoir devoré les agneaux, s'entremangent eux mesmes. Si le provincial Malescot n'eust pas esté si ardent à opprimer Pierre Dubois Prestre de leur Societé, & reduit au point d'estre

ſtre renvoyé de l'ordre pour avoir deſcouvert au Sieur Boſquet Recteur du college de Bourdeaux, que le dit Maleſcot & Sabbatheri Procureur de Province, avoient faict un Antidate en l'affaire du Tillac, contre Monſieur Dedie, cet' Antidate euſt eſté auſſy ſecrete que pluſieurs autres, qu'ils ont faict, & une falſificatiõ ſi criminelle n'euſt pas ſi prodigieuſement eſclaté parmy eux. Les fins ſont pris dans leurs fineſſes. Le provincial vindicatif, & hardy ſe trompa ayant pris Pierre Dubois pour un hõme craintif, & de peu de conduite, car l'experience luy fit voir du depuis que ce Limouſin n'eſtoit pas des plus groſſiers. Si Maleſcot eut diſſimulé, ce bon homme n'euſt pas faict un plus grand eſclat; mais l'ayant appellé, partie, pour l'intimider par menaces, partie, pour s'informer d'ou il avoit appris que luy, & ſon procureur Sabbatheri avoit faict cet' Antidate, pour entrer dans le

Tillac terre noble par retraict lignager, Dubois se meffia, de ces interrogations, & apres avoir respondu qu'il l'avoit appris d'un certain nomme Riviere, alors clerc du college, & aujourdhuy Curé entre deux mers dans l'Archevesché de Bourdeaux qui scavoit precisement l'affaire, il vit bien par le repart du Provincial, qu'il avoit besoing de prendre garde à ses affaires. Ainsi pour n'estre prevenu & declaré imposteur par les menees de Malescot. il prit trois prestres des plus considerables de la maison, les cacha dans son cabinet pour estre tesmoings, & faisant venir Riviere dans la chambre, le supplia de luy raconter en confiance derrechef, comme la falsification s'estoit passee, celuy cy qui se croyoit seul avec Dubois decouvrit clairement l'ordre qu'ils avoient tenu pour faire l'Antidate, & les raisons pour lesquelles ils l'avoient faict de la sorte. Au reste luy demanda secret de peur

disoit

diſoit il, *que quelqun de nous ne ſoit pendu*, Le crime n'euſt encore point eſclaté, mais Dieu qui veut que de pluſieurs fauſſetés quelques unes viennent en evidance permit que le Provincial traicta mal ce Dubois, & avec tant d'injuſtice que ceux qui entendirent la ſanglante reprehenſion, qu'il luy fit donner pendant tout un repas, l'ayant faict mettre à genoux pour la recevoir à la petite table, qu'ils appellent, verſoient des larmes abondamẽt, mais entre tous, & par deſſus tous, ceux qui avoient eſté teſmoings ſecrets à la verification de l'antidate, voyans la fureur implacable d'un provincial criminel, qui traictoit avec tant d'indignité un ſubject innocent, donnerent gloire à Dieu, & prouvans ſelon toutes les formes au General Mutius Vitelleſchi la verité de la falſification, demanderent juſtice. Le mal eſtoit trop avant, & les eſprits trop aigris pour la refuſer. depeur donc

que le public & sur tout Monsieur Dedie qu'ils apprehendoient ne vint en cognoissance de cette fausseté si importante pour ses affaires, on accorda premierement le procés, & comme pour contenter non tant Pierre Dubois, comme Monsieur Dedie qui paroissoit irrité, Par une espece de justice platree Sabbatteri fut escarté, Dubois fut mis en honneur dans la procure du College de Bourdeaux. & le provincial Malescot, son temps acheué, au lieu d'estre envoyé au gibbet, ou du moins selon les formes monastiques mis dans une prison perpetuelle en qualité de faussaire, fut envoyé hors de la province, comme dans un espece de banissement; mais effectivement pour estre Recteur à Tournon. Quel gouvernement, ô Dieu! est celuy cy qui met les crimes sur le throne & les vertus dans les fers. Si les Iuges condemnent un homme meritoirement à mort pour une Antidate, quelle

quelle eſt la Iuſtice du General des Ieſuiſtes, qui donne des Rectoratz à ceux qui ſont canoniquement convaincus d'avoir falſifié un contract public. Et vous me dires par apres que parmy eux on donne les charges au plus dignes: Sabbatheri, & Maleſcot, ſont de vieux pecheurs qui comme je crois vivent encore. Si Monſieur Dedie, à le courage comme il n'en manque pas il pourroit bien faire finir à ces vieux hõmes de plus de ſeptante ans, leur dernier jour ſur un gibbet.

l'Antidate eſt verifiëe contre le gré des ſupericurs parmy les Ieſuiſtes: pour la verifier dans le parlement, on peut avoir pour teſmoings pluſieurs du dehors, qui ayant quitté l'ordre ne peuvent ignorer ce crime ſi cognu, Monſieur d'Abillon, Mr l'Abadie, Mr Baud, Mr Colon, Mr Debouté &c. De ceux du dedans Pierre Dubois eſt encore vivant & eſt dans le College de Bourdeaux.

deaux Arnaud Bohyre qui fut le commissaire estabi par le General, vit aussy s'ils ne sont morts depuis sept ou huict mois, j'en ay donné des preuves convaincantes à la gloire de Dieu, & pour decharger ma conscience, le procés du Tillac à esté entre les mains de nos Seigneurs du Parlement: que reste il donc sinon de faire voir au public par un illustre exemple de justice, que ce Corps qui se dit si pur, est convaincu des fausſetés le plus enormes. Car l'Ancienne responce n'a plus de lieu, *qne les crimes sont des particuliers*, icy le Provincial agit comme representant tout le corps en qualité de chef. & Sabbatheri en qualité de Procureur des procureurs & la premiere personne dans les affaires temporelles. Tous deux en un affaire de grande consideration font un Antidate. les petis fauſſaires sont pris & les plus grands eschappent. il y va du bon estat de la republique que ces

rauis-

rauiſſeurs du bien de tant de veſ-ues ſoient ſurpris en flagrant delict, pour arreſter leur violantes cupidi-tés, & donner la paix à tant de per-ſonnes incommodees qu'ils fati-guent par procés.

Ie declareray en quelque autre ſubject, comme ces clers reformez prenent occaſion en confeſſant les concubines des preſtres, de leur per-ſuader qu'elles portent leurs Ruf-fiens, à leur faire reſignation de gros prieuréz qu'ils poſſedét. Ie pren-dray plaiſir de te raconter au long, comme ils abuſerent de la ſimplicité d'une putain, pour obtenir le prieuré de Ligugé dans le dioceſe de Poi-ctiers. mais icy je ne repreſente que les grands crimes.

Chapitre IV.

Meurtres des petis enfans trouvés, commis par les Ieſuiſtes.

CEs Debauchees qui tuent leurs enfans apres les avoir mis au monde, affin de noyer dans leur ſang la cognoiſſance de leurs luxures, ne trouvent dans la republique, que des Gibets, & de l'execration dans la bouche des peuples. La memoire d'Herodes l'Aſcalonite eſt en malediction depuys ſeize cents quarante huict ans, pour avoir faict mourir tant d'Innocens, qui donnent aujourdhuy de la compaſſion, & tirent encore les larmes de tous les yeux qui liſent leur hiſtoire. Le Nil à jadis rougi dela cruauté de Pharaon le plus abominable des Rois d'Egipte, & à eu honte de nourrir de chair humaine ſes crocodiles par l'ordonance de ce cruel, qui faiſoit noyer les enfans Hebreux à la ſortie du ventre des meres. Ces barbaries ont

ceſſé

ceſſé dans l'Egipte & ces meurtres ne ſe trouvent plus dans la Paleſtine, quoy qu'elle ſoit ſoubs l'Empire du Turc. Mais ces ſanglantes boucheries ont paſſé des pays eſtrangers dans la Guienne, & s'exercent aujourdhuy dans Bourdeaux ſur la perſonne des petis enfans trouvéz ou expoſez. ſans que perſonne pleure leur malheur, & arreſte la fureur de leurs homicides.

Des Bourdelois, qui liront cet eſcrit, les uns s'eſpouvanteront à la premiere nouvelle, qu'ils aprehendront de cet attentat, qui leur eſt incognu, encore qu'il ſe commette dans leur ville: Et ne pourront perſuader leur eſprit, qu'un crime de telle nature puiſſe tomber dans la penſee de gens, qui ſont preſtres: les autres plus clairvoyans qui ont deſia pris garde, que de pluſieurs petis baſtards qu'on porte à l'hoſpital de Sainct Jammes, il ne s'en trouve quaſi pas un, renforceront le violent

ſoub-

soubçon, qu'ils forment depuis quelque temps, & aprehenderont que dans l'administration & la conduite des petis exposés ne se rencontre quelque espece de meurtre. En un cas de si grande importance pour le bien & le grand intereſt du public je me contenteray d'examiner simplement, & en la presénce de Dieu l'estat de l'affaire, & apres en avoir dit mon sentiment, & ce que j'en scay, vous en serés les juges.

Ceux qui vivent, on qui ont vescu quelques mois dans Bourdeaux scavent, que sur la grand rue des fossés nō loing de la maison de Ville, il y à un hospital, destiné pour recevoir les pelerins de Sainct Iacques, & pour receuillir, nourrir, & elever les enfans que la pauvreté, ou la cruauté des meres à exposé sur le chemin. Le benefice qui doit entretenir cet hospital, est d'un grand & tres noble revenu, & à esté donné aux Iesuistes avec toutes ses charges & toutes ses obli-

obligations. de telle sorte qu'ils ne peuvent refuser justement la nourriture aux enfans trouvés, ny le logis, secours, & aumosnes ordonnees aux Pelerins. Les Juratz de la Ville, qui en qualité de Magistrats publics sont tenus de voir, de quelle façon les hospitaux sõt gouvernés, n'ont point encore examiné, ou sont ces enfans qui sont exposés en grand nombre; qui les nourrit: jusques à quel age: De quoy ils deviennent &c. De la arrive, que les Iesuistes ont eu, & ont encore tousiours le moyen, non seulement de griueller sur les revenus des pauvres exposés, mais la commodité d'en despecher leur college, & le monde sans bruit. Dire precisement les divers moyens, qu'ilz tiennent, pour faire perir la plus part de ces Innocens, est une chose bien malaisee, car comme ces crimes sont monstrueux, aussy les voyes de les commettre sont perplexes, & cachees, & on n'en fie point la cog-

noissance à plusieurs. Il est neantmoins si aisé de conjecturer, qu'ils usent de plusieurs inventions, pour les faire mourir, que le seul examen, qu'il plairra au Magistrat d'en faire, les convaincra d'estre, ou leurs meurtriers formelement, ou les causes & les instrumẽs de leur mort: De quelque façon qu'ils soient convaincus, le crime est infini, veu la multitude des enfans qui periſſent.

Ie n'ay jamais esté employé, qu'une fois pour donner sepulture à l'un d'iceux (car pour cacher le mal, & oster tout soubçon, un prestre revestu d'un surpelis, & d'une estole les ensevelit avec les ceremonies ordinaires) mais je depose en conscience & aux pieds de Iesus Christ que je vis cette fois le petit suaire de ce trespassé, sanglant, & m'estant informé, attendry de compassion, d'ou venoit que ce petit corps rendoit du sang: Huguet, Maistre Courdonier de son mestier qui est leur Hospitalier & assistoit

assistoit lors à la ceremonie, avec un frere lay nommé Philoleau : me respondit, que la femme qui le nourrissoit, & qui s'estoit corrigee de ses debauches depuys peu de jours, ayãt voulu resister vertueusement à des frippons, qui en vouloient abuser lascivement, l'irritation de se voir rebutés, avoit esté si grande, qu'elle les avoit portés à cette fureur, de tordre les jambes à ce petit enfant, & le meurtrir pour se vãger du refus de sa mere nourrisse. Cette responce ne me contenta pas, car apres avoir rendu les derniers honneurs à ce petit Chrestien : J'alay trouver François Irat alors Recteur du college, & luy racontay fidelement ce que je venois de voir de mes yeux, adjoustant que le Procureur Sindic estoit obligé en conscience d'informer de ce crime, & poursuivre en justice les coupables du meurtre commis en la personne d'un exposé, duquel nous devions rendre compte. On me re-

spondit au plus pres en ces mots, *nous aurions trop à faire, cet enfant est en paradis, & ne requiert pas, que l'argent du college soit employé, pour vanger un forfaict qui la tiré de la misere.* J'avois faict trop de bruit pour estre appellé pour la seconde fois à un pareil service, je parlois trop haut, on defendit au frere de m'appeller plus, ils ont tousiours employé pour ce dernier ministere, un viellard nommé Ignace Lentillac qui depuis est mort d'apoplexie.

Un seul accident suffit, pour descouvrir les grands attentas, & mettre les juges dans le chemin de la verité: Une goutte de sang, qui tombe de hazart sur l'habit de l'homicide donne des grãdes ouvertures. Ce que je viens de dire, est à peser, & n'est point de Citoien zelé & de bon sens qui ne crie, que les magistratz sont obligés de voir ce qui se passe dans la conduite de cet Hospital. I'ose bien promettre que si la justice faict

les

les perquisitions, & les examens requis en un affaire de telle consequance, elle trouvera que de trente innocens, qui sont receus dans cette maison, non plus de charité, mais de cruauté, il n'en reste pas trois au bout de l'an, qui soient en vie. I'appelle icy la bonne conscience des juges & leur bon jugement, si sans mortalité generale, tant d'enfans peuvent perir, sans estre ou tués cruellement, ou aydés à mourir par quelque secrete invention, qui les faisant languir quelques jours, les emporte. Il semble au sens commun, que de dix enfans, qui naissent dans la republique, tousiours plus de la moitié vivent plusieurs annees; & à parler dans le train ordinaire des accidens humains, de dix, trois ne meurent pas dans l'an. Derechef est à considerer que ces petis exposés ont evité le peril de la mort aux couches de leur mere, & si quelques uns d'eux agonizoient, on ne les exposeroient

pas dans la ruë. Je ne scay pas qu'ilz en ayent encore trouvé qui fussent morts. Les cris perçans de plusieurs, qui esveillent ceux, qui ont leur cellules sur la ruë monstrent clairement qu'ils sont vigoureux. Les drapelletz dans lesquels on les trouve proprement envelopés: leur nom escrit, pendu au col, ou du sel, s'ils n'ont pas estez baptizés, & les autres petis soings, que les peres, & les meres ont apporté pour les adjuster, declarent, qu'encore qu'ils les abandonnent, ils croient les mettre en asseurance dans une bonne maison. D'on vient donc qu'ils meurent en si grand nombre, & qu'aujourdhuy les Iesuistes, si on les recherche, n'en puissent monstrer quasi pas un, si ce n'est par avanture quelques enfans de ceux, qui ont envoyé de l'argent par un fidelle Mediateur, au Procureur, ou au frere Philoleau, & les ont faict prier en secret de receuillir l'enfant, qu'on apporteroit avec telles marques, car ceux

cy

cy voulans simplement cacher leurs amours & l'honneur des filles qu'ilz ont debauché, s'offrent à entretenir de toutes les choses necessaires le fruit de leurs entrailles; En quoy les Iesuistes non seulement ne perdent pas; mais gaignent, pour obliger quelque bonne nourrice. Il n'appartient pas à une personne de ma condition de faire des leçons aux Magistratz: mais de descharger ma conscience dans leur sein pour le bien du public. L'un des moyens d'ont ces avaritieux se servent pour oster du monde tant d'innocens, est de choisir des femmes tres pauvres & tres diseteuses, qui estans obligees par la necessité de trouver de l'argent prennent le soing d'allaicter & nourrir ces enfançons pour un si bas prix, qu'il est impossible que les nourrisses, & les enfans ne meurent de faim; De la suit quon voit à quelque temps de la, que par faute de nourriture le front de ces petis miserables se char-

ge de terre, leurs yeux s'enfonçent, leurs joües s'avalent, les os leur percent la peau, & un matin, les nourrisses les aportent roides mortz & secs desia comme des squelletes. Hé debonaire redempteur des hommes, qui disiez jadis avec des douces entrailles d'amour à vos Apostres. Math. c. 19. vers. 14. *Laisses les petis enfans, & ne les empechez point de venir à moy, car à tels est le royaume des Cieux*, Est il permis à des profanes qui se disent religieux, de se joüer des biens, & de la vie de tant de petis baptizés, & les faire mourir de faim dans une ville Chrestienne, en un temps d'abondance, & dans un riche hospital que les gens de bien ont fondé pour leur nourriture. pendant que leur meurtriers vivent à leur despens & s'engraissent de leur revenus.

Un autre moyen de s'en defaire, qui n'est pas moins commode pour leur dessein, Est, de les donner à des coquines, flaistries de lubricités, & mala-

malades de la groſſe verole, affin que ces pauvres petis ſuccent du poiſon, & non pas du laict. Sans dire qu'apres les avoir long temps laiſſés crier ſur le paué ou dans la niche ſans les receuillir, ils pourvoient ſi tard à les faire allaicter par quelque fẽme charitable, qu'il eſt aiſé de conjecturer, voire de cognoiſtre, qu'ils ont plus de volonté de les tuer, que de les ſecourir. Les autres voyes plus ſecretes & plus horribles paroiſtront aux juges, quand il leur plairra de leur faire rendre compte de tant d'enfans. Ie dis ſeulement, que non contens de griueller ſur les revenus de ces petis expoſés, & les faire mourir de miſere, ilz ont trouvé le moyen de gaigner de l'argent, dans cette charge penible, & tirent aujourdhuy du proffit, de cette obligation. Tout le monde ſcait, quils ont faict evoquer les cauſes de cet hoſpital à Grenoble, premierement pour ſe ſoubſtraire de la juriſdiction du tres au-

guſte parlement de Bourdeaux, qui pour eſtre ſur les lieux, pouvoit juger plus equitablement, & plus courtement les procés, ſecondement, affin de ſeigner plus copieuſement les bourſes de ceux, qui ſont ſoubçonnez, ou convaincus d'avoir expoſé leurs enfãs. Car la crainte de faire un lõg & penible voyage avec de grãds frais oblige les coupables, ou les accuſés de ſe redimer par argent. J'ay entendu dire au frere Iacques Philoleau, qui menage ces affaires qu'il avoit receu plus d'argent depuys un an, que les cauſes eſtoient evoquees à Grenoble, qu'il n'en avoit receu en vingt, auparavant. Sur tout s'il trouvent quelque eſcholier, ou quelque marchant, qui ne puiſſe ou n'oſe pas faire le voyage, pour ſe deffendre: ils le menent ſi rudement, qu'il donne bien pour un, ce qu'ils employeroient pour demy douzaine.

Il n'eſt pas beſoing que je ſuplie

les

les Iuges de conſiderer cet advis, que je donne au public; Le ſang de ces petis innocens crie plus hautement aux oreilles de la juſtice, que celuy d'Abel, & n'eſt pas raiſonable que ces infortunez que les peres & meres expoſent, les Ieſuiſtes tuent, ne trouvent pas meſme des Magiſtratz, qui vengent leur mort & leurs cendres.

Chapitre V.

Les Impudicites de Ieſuiſtes dans leurs claſſes.

IL n'appartient qu'au ſoleil d'eſpendre ſon rayon, ſur les voyries, & les bourbiers, ſans corrompre ſa pureté, & infecter l'eſclat de ſa belle lumiere: Il ſera malaiſé de porter mon eſprit, & mener celuy de mon lecteur ſur les ordures, d'ont je convaincray les Ieſuiſtes, ſans nous mettre en danger, d'infecter par penſees impures noſtre imagination; mais le Dieu de

de Pureté, qui demande pour le bien du public, que de ſi enormes vilainies ſoient deſcouvertes, nous preſervera par ſa grace & nous fera couler ſur ces objects ſans nous ſallir.

Ignace n'a à proprement parler, eſcrit qu'une regle pour la chaſteté, mais parce, qu'il à commendé à ſes moynes, non pas d'imiter la pureté des grands ſaincts, ou de la vierge Marie, mais la *Pureté Angelique par la neteté de leurs corps*, il les à jettés dans le deſeſpoir d'en venir à bout, & ne pouvans monſtrer, qu'ils ſont anges, car ils ſont trop charnels, ils font voir, & ſur tout depuys quelque temps, qu'ils ſont hommes, & des plus attachés au ſens & à la chair. Le petit monde qui les voit converſer familierement avec les devotes; & paſſer les trois & les quatre heures dans le babil, bec à bec; croyt quils ſont autant exemps des ordures, que la premiere ſphere des corps celeſtes

eſt

eſt exempte des impreſſions de la terre, mais ces coquettes, qui ſoubs pretexte de devotion, nourriſſent dans ces familiarités ordinaires un amour laſcif, ſçavent qu'ils ſont attachés à la chair, comme les corbeaux du deluge ſur les charognes. Vous diriez, à les voir dans leurs devotions, qu'ilz volent par elevation d'eſprit, dans le ſanctuaire de la divinité, comme les aigles dans le ſein du ſoleil; Mais je vous aſſeure que la plus part de ces vilains ſont ſemblables à ces puants vautours, qui dans la ſublimité de leur vol ſemblent faire la ſentinelle pour la ſeureté du ciel, & la ronde pour la conſervation de la terre, & cependant ont l'œil touſiours tendu cõtre bas, pour fondre ſur la premiere voirie, & ſerpent qui pourrit ſur un fumier.

Les Ieſuiſtes ont eu, & ont encore touſiours ce ſoing de perſuader aux eſprits bigotz, & credules, que leur Secte ſurpaſſe en pureté incompara-

parablement tous les autres ordres; Moy qui ay veſcu long temps avec eux, ne ſoubſcrips pas a cette propoſition. Si toutes fois la chaſteté n'eſt pas mieux gardee dans les autres convents, que dans leurs maiſons, il faut dire a la confuſion de leurs inſtituts, que la pureté s'en eſt envolee des monaſteres. de la meſme façon que le Satirique diſoit jadis qu'elle s'en eſtoit fuie du monde.

Je peux aſſurer avec verité, qu'il n'eſt point quaſi de crime en faict de lubricité, dont je ne convainque les Ieſuiſtes, & ſans courir que dans trois, ou quatre Colleges de la Provincé de Guienne ou j'ay veſcu; je feray voir au public, qu'ils n'ont laiſſé ſorte de vilainies, que quelqun d'eux n'ait pratiqué: Commençons par les ordures, qu'ils commettent dans leurs claſſes.

Il ni à que Dieu qui voit les penſees, ſonde les reins, & penetre les cœurs. je ne touche point à ce ſanctuairè

ctuaire, aussi n'est il pas permis à l'homme de fouiller dans les replis de ce petit abisme, Mais à juger du raport, qu'ils font entre eux de leurs tentations, il est certain que la plus grand part bruslent comme des tisons allumez. les mollesses, les attouchemens sensuels, les pollutions, & les ordures sont si communes à leurs jeunes gens, qu'ilz en laissent les marques, & les vestiges par tout avec tant d'horreur, que leur lascivité n'est pas imaginable. Il s'est trouvé des Regens parmy eux, qui n'ont pas faict difficulté, de se faire toucher deshonestemẽt à leurs escoliers, pour se faire exciter à cette abominable infamie, Iusques la, que quelques uns de ses enfans, s'estans faicts du depuis de leur societé ont accusé ces vilains à leur maistre de novices. Mon encre rougit, escrivant ces saletés. Le college de Limoges ne peut nier, qu'un de ces Regens nommé Sanguiniere n'ait appellé plusieurs

foys

foys un beau garçon, les dimanches & les jours de congé ſoubs pretexte de luy corriger ſes compoſitions, ne l'ait entretenu de diſcours amoureux, & ſe ſoit faict toucher avec tant de paſſion, que l'habitude au mal du depuis l'aveugla, & le porta meſme à le faire venir dans ſa grande chaire, *ut inter manus illius ſe pollueret.* pendant que ces condiſciples eſtoient attentifs à compoſer dans la claſſe. J'ay ſurpris moy meſme, eſtant prefect dans le college d'Agen, le maiſtre de la quatrieſme nommé Francois Mingelouſaux baiſant ardement, & ſerrant entre ſes genoux, & ſes bras un petit Gentilhomme de ſes eſcoliers. L'enfant, qui eſtoit innocent s'eſtimoit bien chery, mais ſi ſon pere l'un de plus genereux du pays eut appris ces infamies, quelque credit que les Ieſuiſtes ayent, il luy eut couppé les oreilles. Si j'avois à nommer, les autres qui dans leur regence tombent, & ſont tombés dans

cette

cette infirmité, je m'arresterois premierement dans le grand college de Bordeaux, puis parcourois les autres, l'un apres l'autre, & finisant par celuy de Fontenay, je fairois voir, que dans chasqun est arrivé quelque saleté de telle nature. Ils ne peuvent tenir les mains sans toucher, ny la bouche sans baiser, & cette parole est ordinaire dans l'entretien des escoliers les plus clairvoyans, *un tel N N. est la Damoiselle de nostre Regent.* Ces horribles Sodomies, que quelques uns de leurs Regens exercent, ne se rencontrent pas seulement dans les grandes Accademies, ou ilz ont à choisir, mais elles regnent encore dans les plus petis colleges, & residances, tant aujourdhuy le mal est general dans cette societé. Deux escoliers de la petite ville de Sainct Macaire se sont plaints à leurs parẽs, & les parens au superieur du lieu, qu'un certain Gervaise leur maistre les avoit forcés & marquoit si di-

stinctement, le lieu, la façon les circonstances, qu'il fut aisé de convaincre ce Gommorrean & ce Sodomite. Christophle Penaud son prefet est un tesmoin irreprochable de cette conviction, puis qu'il eust la commission du Recteur de Bourdeaux d'en faire des veritables & secretes informations. Il y à des Seigneurs d'eminente condition dans la ville de Bourdeaux, qui scavent, que Leonard Alemay, les à faict deschauser, non pour autre fin, que pour contempler leur nudité. Les fesser de la main par delices, est un passe temps à ces infames, que Dieu bruslera de son feu, s'ils ne se retirent d'un peché, qui couvre de honte & de confusion la nature.

Chapitre VI.

Impudicités des Iesuistes en leurs visites.

PHilippe second leur grand protecteur, & un Prince de bel esprit,

prit, les gaussant un jour les interrogeoit, comment ils pouvoient estre chastes, traictant privement & avec familiarité avec toutes les belles Dames de sa superbe cour. Nous avons, dirent ils, au raport de leur historien, une *herbe* que nous portons sur nous, par laquelle nous evitons les dangers de l'impureté, & resistons à toutes ses attaques. Pressés par le Monarque, de la nommer; ils respondirent, que c'estoit *la Crainte de Dieu*, mais je vous asseure que s'ils l'avoient lors, je suis biẽ certain, que maintenant ils en ont perdu la graine, & qu'elle ne croist plus dans leur jardin. Sortons de leur classes & accompagnons les dans les visites des femmes. Et tu verras mon cher lecteur, si devant que sortir de la maison ils se premunissent de cette bonne *herbe*.

Remarque premierement que le plus grand employ, & le premier soing des Recteurs, lors qu'ils sont

receus à cet office, eſt, d'eſcumer tout ce qu'il y à de beau, eſpars aux tribunaux des autres confeſſeurs, pour ſe former pour eux, un gros confeſſional de la fleur de toutes les Damoiſelles d'une ville. Cette preuve ne te couſtera, que la reflexion d'un quart d'heure, ſi tu veux prendre la peine de jetter les yeux un dimanche ſur le confeſſional d'un Recteur. L'une de leurs inventions pour attirer ces foles brebis dans leur bercail, & ces colombes niaizes à leur fuyë, eſt, de les viſiter ſi frequemment, que les ſages en ſont mal edifiés. Il eſt arrivé à Pierre Guales, eſtant Recteur du College de Bourdeaux, de s'attacher ſi fort à cette niaizerie, qu'il laiſſoit faire les harangues à ſes Regens à la renovation des eſtudes, ſans y aſſiſter: affin d'employer un temps ſi pretieux, pour la gloire du college, à la viſite des fẽmes. On à convaincu Fronton Gadaut Recteur du college de Fontenay, & Pierre Reynier

ſon

son successeur d'avoir visité des dames d'importance que je ne nomme pas par respect, les annees entieres, cinq & six foys la sepmaine, & bien souvent une & deux fois le jour, & pour cacher à leurs Moynes cette trop grande familiarité, comme ils avoient le pouvoir de mener en ville ceux, qu'ils vouloiēt, ils changeoient à chasque foys de compagnon. Vous persuadez vous, que si le sexe n'attiroit le cœur de ses impudiques, ils vouluſſent employer le trois & les quatre heures tous les jours à la culture de leurs ames, ne faisant pas venir dans leur chambre leurs freres ignorans une fois en deux mois pour leur parler de Dieu.

Je suis marry, que la qualité des personnes que je diffamerois par mon escrit, m'oblige de taire plusieurs forfaits, qui jetteroient la rage dans le cœur des maris, & feroient mourir des femmes, desquelles ces seuls vilains ont perdu la pudeur. Le

Pere Dancereau de leur ordre n'oſera nier s'il eſt interrogé juridiquement, qu'il ne m'ait dict, qu'un Jeſuiſte, dont il cache le nom, avoit abuſé d'une Damoiſelle, dans la ruelle de ſon lict, celle cy faiſant ſemblant d'eſtre malade, & celuy la, d'eſtre venu pour la conſoler par des diſcours devots. Le Pere Antoine Raöul de la meſme compagnie, m'a declaré, qu'il avoit veu la meſme choſe par l'entredeux des rideaux du lict dans une maiſon de Poictiers, ou le Pere Bonnet eſtoit allé, pour prendre le meſme plaiſir avec une de ſes penitentes. Le meſme à raporté aux ſuperieurs, que revenant d'un jardin, ou il eſtoit entré, pour faire ſes prieres, il avoit trouvé l'un de leurs plus grãds predicateurs enfermé dans une chambre, avec une Damoiſelle Mariee: & les avoit ſurpris avec tant de deſordre que la fẽme qui vint ouvrir eſtoit encore rouge comme feu. Au commencement du college de

Fonte-

Fontenay, que les Iesuistes alloient seuls, un certain nommé Galopin de leur societé, qui estoit venu du pays bas, s'estant transporté dans une maison pour visiter une fille, la surprit à l'escart, & l'attaqua, contre la prudance de ses sages dèvots, si vivement, & avec tant de peril, qu'il y fut surpris, le pauvre Francois Robin homme des plus prudens de leur ordre, travailla beaucoup, pour couvrir cette ignominie: Mais l'acte esclata si fort, qu'avec toute sa prudence, il falut l'escarter soudain pour couvrir ce scandale.

Gilbert Rousseau estant en mission à Nerac conversa si souvent, & avec tant de privauté par des visites actives, & passives avec sa blanchisseuse, qu'elle se trouva enceinte de son faict: pour cacher neantmoins une ordure si signalee commise dans une ville de la religion, qui s'en prevaloit pour descrier le predicateur Iesuiste, ils firent courir sourdement

le bruit que Messieurs les Ministres avoient forgé le crime, pour perdre de credit leur adversaire : mais la chose à paru si certaine, du depuis, qu'estant il y à six ans chez monsieur Mombet, qui me sera tesmoing, dans la parroisse de Cerignac, au dioceſe de Condom, en presence de plusieurs gens d'honneur,& de deux Iesuistes, qui faisoient la mission Cardinale avec moy. Un Gentilhome nous le prouva si clairement, que nous estions tous confus, & n'avions d'autre repart, si non, qu'on pouvoit aisement inventer une calomnie contre un homme de bien. les pp Dominique Mombet,& Pierre Dessеinnier de leur compagnie, alors mes collegues, tesmoigneront, s'ils osent, avec quelle asseurance,& par quels tesmoignages, & argumens, cet homme de condition monstroit, que cette fille avoit este deceüe par ce Iesuiste, qui pour estre coupable d'une telle infamie, ne laisse pas aujourdhuy

jourdhuy d'estre leur provincial.

Dire maintenant que Iean Delvaux, l'un des celebres confesseurs que leur College de Bourdeaux aye eu depuis vingt ans, ait quitté dans les Graues les agrieres, ou il estoit envoyé, pour aller en plein jour tout seul voir une fille, qui avoit mauvais bruit, Iean Ricard, & Francois Ducreux ne peuvent le nier, car apres avoir appris par voye de confession. (Voyez s'il faut leur fier un secret) qu'il avoit abusé plusieurs foys de cette miserable, l'accuserent au Provincial, & prouverent le crime, non tant par zele de justice, encore que ce lascif fut coupable, que par une furieuse jalousie, qu'ilz avoient tous deux, de le voir mieux reüssir qu'eux dans sa charge. Ie ne dis rien des sales actions que Iacques Beaufés à faict esclater dans ses visites de Beard, & desquelles, il à demandé pardon à deux genoux à Arnaud Bohyre son Provincial. Je laisse à

part, les infamies de ce frere Coadjuteur, qui ayant engrossé la servante d'un de leurs fermiers, fut par le jugement de consulteurs, renvoyé soudain du college d'Agen, soubs le nom, & l'habit d'un valet, pour sauver l'honneur du college contre une fille, qui leur portoit l'enfant pour le nourrir. Ie passe soubs silence les libertés que plusieurs Iesuistes ont pris, dans la conversation de toucher les joües, manier le sein, & mettre les mains dans les poches des femmes, pour estre des fautes grandes à la verité, mais venielles à comparaison des grandes lubricités qui me restent à dire.

L'histoire du Pere Olive, Predicateur parmy eux passeroit pour un parfaict Roman, si elle n'estoit aussi cognuë dans l'ordre, que le soleil dans les cieux. Une fille de chambre, qu'il avoit caiolé dans la maison professe de Bourdeaux, & veu souvent de trop pres à un coing de

porte,

porté, le vint trouver au Port de saincte Marie, à deux lieues d'Agen, ou il preschoit le caresme. L'amour qui à des inventions pueriles, pour se cacher, luy suggera de publier, qu'elle estoit sa niepce, & pour la posseder plus à loisir, & sans bruit, feignit, qu'elle estoit venue, pour luy communiquer des affaires importãtes de sa maison, & l'emmener apres les predications aux pais, pour mettre ordre au partage de quelques heritages. Le Frere lay *Iean Teste* de nom, mais non pas d'effect, n'apperçeut pas la fourbe, mais prit à edificatiõ, de voir, que la fille couchoit à une chambre a part, dans le mesme logis, & soubmettant son jugement par une obeissance aveugle, pensa que toute la familiarité qu'il voyoit, estoit d'*Oncle, à niece.* Vous raconter les petites commissions, que ce matois, donnoit à ce bon frere, pour fripponer avec plus de liberté avec cette chere niepce. Les voyages

qu'il

qu'il luy commendoit au Paravis, où il estoit obligé de passer la riviere. pour avoir loisir de se descharger toutes les apresdisnees du soing de ses sermons dans le sein de cette frippone, les commendemens qu'il luy faisoit de se coucher de bon heure, soubs pretexte de charité, affin de se glisser plus aisement dans la chambre de son amie, sont des friponeries aux quelles le pauvre Ignorant ouvrit les yeux, quant les superieurs luy demanderent à son retour, ou il l'avoit laissé, & qu'il sceut que c'estoit une garçe. Que juges vous, mes bien aymés lecteurs. de ces histoires, qui vous estoient incognues. Si vous avez pensé que les Iesuistes fussent des gens fort chastes, corriges vostre erreur, & persuadés vous que par leurs soupplesses, ils corrompent plus de femmes, & de filles, que tous les autres moines. I'ay sceu d'un profés de quatre veux de leur ordre, qu'une fem-

femme s'estoit addressee à luy disant qu'elle estoit sollicitee par des prestres, mais qu'elle ne vouloit aymer que des Jesuistes, *car ils sont plus discrets*. Je cognois la fême d'un lieutenant general d'une ville maritime, que je ne nomme pas par respect: qui à eu à faire à un Jesuiste, grand Philosophe : Celle d'un Procureur du Roy de la mesme ville, qui conuie trop souvent aux champs son Pere spirituel Jesuiste, lequel est diffamé dans Limoges, & dans Perigueux pour ses ordures. S'il m'estoit permis de nommer aussy bien les grandes Dames, que je nomme par nom & surnom ces vilains, je ferois trembler des gentilhomes, fremir des presidens, rougir des conseillers, blesmir des advocatz, paslir mesme des thresoriers, & des Gouveneurs des places frontieres : mais il faut icy faire par discretion comme les Perses dans leurs ceremonies, mettre le doigt à la bouche, & admirer ces indicibles misteres.

CHAPITRE VII.

Vilainies commises par les Iesuistes dans leurs Egliſes.

C'Eſt une ſage parole du grand Auguſtin, *parce que Dieu ſe trouve par tout à raiſon de ſon immenſité, nous avons une bienheureuſe neceſsité de viure ſelon les regles de la juſtice, & de la droicte raiſon, puyſque nous faiſons toutes choſes en preſence d'un Dieu juſte juge; qui voit toutes nos œuvres.* Il n'eſt point de lieu ſacré, ou prophane, qui donne permiſſion aux hommes, de ſoüiller leur corps : mais un' ordure, qui ſeroit ſimplement peché, faicte en quelques endroits, devient un enorme forfaict & un monſtrueux ſacrilege, quand on la commet dans l'Egliſe. Tout homme qui commet dans le temple quelque inſolence, eſt criminel, mais les Romains ſont encore plus coupables, que nous, quand ils prophanent

nent

nent leur sanctuaire, car comme leur creance les oblige de croire, que Jesus Christ reside presentielement en corps, & en ame soubs les especes du pain, qui sont conservees sur leurs autels, quand ils viennent à commettre des paillardises, en ces saincts lieux, ils sont convaincus d'avoir peché non seulement dans un temple, ou Dieu est adoré, mais encore aux yeux, & à la face de Jesus Christ, qui en chair, & en os, est dans leurs tabernacles. Je t'ay faict voir clairement (mon cher lecteur) que les Jesuistes estoient des vilains, je te veux faire cognoistre par les histoires suivantes, qu'ils sont des sacrileges. Je ne peux, remuer ses puanteurs sans honte, mais il faut le faire a peine, de rougir, affin que les peuples y prennent garde. Tu seras adverti que le lieu le plus ordinaire de leurs impudicités est l'Eglise, quasi par tout allieurs, ils ont des compagnons, & il leurs faut trouver mille industries,

pour

pour eviter le soubçon, & les yeux des ces Aristarques. Dans l'eglise ils sont seuls avec leurs amoureuses, le Fondateur de la secte à creu, pieusement que la veneration des autels seroit suffisante de les retenir: De la est arrivé, & arrive tous les jours, que de la Maison d'oraison, ils en font une taniere de brigans, car lá se font les discours lascifs, lá les attouchemens illicites, lá se rendent les tesmoignages d'un reciproque amour, & s'il falloit sanctifier le temple par des nouvelles consecrations, selon les canons de Rome, quand on y à commis quelque ordure: il faudroit reconsacrer les eglizes des Jesuistes tous les huict jours: de cinquante exemples, que je pourrois amener, je n'en diray que trois pour sortir au plustost, de ses matieres visqueuses & tenantes.

Maniam, le plus illustre, & le plus suivy predicateur, que les Jesuistes ayent produit de puis vingt ans dans

la chaire de sainct Didier à Poictiers, est l'un d'entre eux, qui à prophané leurs chapelles: Cet execrable ayant faict dessein, d'aller se divertir avec le Procureur dans Ligugé, apres ses predications, caiola telement par ses belles paroles une simple devote de la ville, qu'il la persuada, de le venir trouver dans le prieuré, le rendez-vous donné dans l'Eglize ; ils y furent surpris dans d'estranges postures, & en flagrant delict par le Pere Morin, qui ne peut nier ce que je dis, à moins que de se declarer calomniateur dans les espritz de plus de trois cents Iesuistes, qui scavent les depositions, qu'il à rendu au Provincial Iacquinot, pour charger Maniam de cette ordure.

N'allons pas loing pour trouver une abomination de pareille nature. il semble que les Eglizes du Poictou, sont destinees, pour estre les cavernes de ces larrons, & le receptacle de leurs sacrileges. descendons

dans la ville de Fontenay le Comte, & entrons dans l'Egliſe de ſes bons peres. Un honeſte marchant Poictevin, eſtant entré le matin, un quart apres quatre heures, en un grand jour d'eſté, dans la chapelle des Ieſuiſtes, entendit diſtinctement le remuement, & le bruit d'un homme & d'une femme, qui eſtoient aux priſes, dans une tribune de bois, immediatement ſur le lieu, ou il preſentoit à Dieu ſes prieres : Eſpouvanté de cet attentat, il fit un peu de bruit, & ſe mettant en eſtat, de voir ſi quelqun paroiſtroit, entendit un homme, qui ſe levoit doucement, & ſe gliſſoit pour voir, ſi quelqun les avoit entendus, il entrevit un viſage, à qui la barbe commençoit un peu à griſonner: Deſlors il fuſt entré dans le college pour advertir le ſuperieur, mais ſes affaires, qui l'apelloient à la Rochelle, luy oſtāt le loyſir: Pour proceder encore plus murement à la declaration de ce crime, il reſolut de

ſe

se regler en cet affaire par la direction d'un confesseur, qui ayant jugé au raport de son penitent, que le forfaict estoit evident, l'obligea de le raporter au superieur du college; ce qui fut faict: Et Fronton Gadaud lors Recteur, quoy que picqué en divers endroits de cet escrit, s'il veut donner gloire à Dieu, n'oseroit assurer, que cette histoire ne luy aye point esté declaree. que s'il à le courage de l'impugner, je suis content de le convaincre par le tesmoignage de Toussains Dancereau, & des autres, à qui la chose fut communiquee, le confesseur de la Rochelle qui à donné le conseil, le Marchant qui à revelé le faict, pour avoir veu, & entendu, ce que jay dict, seront mes garans. On soubçonna le portier, mais de peur que quelqu'un de la consultation, voire le Recteur mesme ne fust le coupable ilz n'en firent point de bruit, pour observer tousjours la maxime, *si non caste saltem caute.*

Dans le meſme college on à trouvé Iean Surin, enfermé dans la ſacriſtie avec une Damoiſelle, qu'il aymoit, preciſement derriere l'autel, ou ils pretendent adorer le Dieu de la gloire: s'il faut les juger par les principes de leur creance: Quel enorme attentat de ſe ſouiller au pieds de Ieſus Chriſt? Des Dames d'honneur ſe ſont plainctes à un homme diſcret de leur ordre, que Pierre Reygnier par ſes interrogations ſales, les avoit provoquees à mal en confeſſion, & leur demandant, ſi elles avoient uſé de telles & telles facons pour prẽdre du plaiſir, les avoit inſtruictes à pratiquer de honteuſes vilaines.

Ce Ieſuiſte plus malitieux, que fin, & qui pour la petiteſſe de ſon eſprit n'a d'autre occupation que d'inſtruire des femmes, & de parler en leurs viſites du mal de leur matrices, à eſté ſi chaud, tandis qu'il à eſté Recteur de Fontenay, à attirer

les

les desbauchees ſoubs pretexte de les convertir, qu'il employoit les bonnes, & les innocentes pour les luy amener. L'heure qu'il prenoit de les voir dans l'Egliſe, en un temps, que les meſſes avoient fini, que les aſſiſtans s'eſtoient retirés, & tous les Ieſuiſtes eſtoient en table, à donné de violens ſoubçons, qu'il les appelloit non tant pour les convertir, que pour en abuſer, ſe trouvant ſans teſmoings, & dans la liberté de tout faire, les Peres Dancereau, Le grand, Veries, & moy, qui preſchois alors dans cette ville, en avons murmuré, & l'un deux à adverti, le Provincial pour y mettre remede.

Qu'ils diſent s'ils ont l'aſſeurance de parler ſans prendre temps, qu'eſt ce, qui fit chaſſer un Frere nommé Miroart de la ſacriſtie de Bourdeaux, ſinon qu'il preſtoit la main au Recteur du college, pour prendre à loiſir ſon contentement avec une femme, dans la chapelle de la Magdalai-

ne. Iean la Rhede Iesuiste qui les surprit, le jurera, sans avoir esgard que luy mesme à un bastard dans Bourdeaux, ainsy que le racontoit innocement un jour en pleine recreation un tres sage regẽt de Fontenay nomme Theophile David.

En un mot quand je travaillerois autant qu'un valereux Hercule pour purger ces bourbiers, & vous faire voir la derniere de leurs ordures, je n'acheuerois pas en dix ans, à purifier toutes les Eglises de Guienne qu'ils ont souillees: Les murailles de l'Eglise de Xainctes rougissent de leurs impuretés, & si les carreaux & les balustres de ses chapelles pouvoient parler, je produirois des sanglans accusateurs qui condamneroient les Surins, les Dufresnes, les Beaufés devant le throne de Dieu de les avoir souillees. L'eglize des Limoges est infame, pour les discours lascifs, qui s'y sont tenus, celle d'Agen, est pleine de pollutions, & infectee

fectee de sacrileges. il n'est pas jusques à celle de Sainct Macaire, & de Marennes, qui n'ayent souffert sur leurs bancs dans leur porches, & recoings des actions deshonestes. Plusieurs femmes, & filles se sont espouvantees en divers lieux, de voir des Iesuistes aller audacieusement, & sans crainte à l'autel, revestus de leurs habits sacerdotaux, apres leur avoir parlé long temps d'amour, dans le confessional, & declaré l'ardeur de leur passions brutales. Dieu de pureté quand entrerés vous derechef avec un fouët de cordes à la main, dans les temples pour en chasser ses vendeurs, & acheteurs de colombes, sera il tousiours permis à des insestueux, d'entretenir le bourdel dans vostre sanctuaire, & attaquer soubs le voile de devotion, la pudicité dans les lieux ou elle doit trouver son azile.

Chapitre VIII.

Impudicités commises par les Iesuistes dans leurs maisons.

IL ny à point de crime si caché dict Iesus Christ qui finalement ne paroisse. L'ordre des Iesuistes à esté durant quelques annees, comme un grand champ, couvert de neige, ou la blancheur couvre egalement les marbres & les bourbiers. Mais aujourdhuy, que le soleil de verité vient à darder son rayon sur cette delicate blancheur, & fondre cette neige pretendue, on voit paroistre leur voyries & leurs fumiers. Mille foys les plus zelés de la reputation de l'ordre, ont dict en ma presence, si quelqu'un de ceux, qui sortent de la societé venoit à raconter l'histoire de Petiot, nous serions diffamés, ce sera par accident, que l'infamie reialira sur eux, je ne pretens, que la plus grande gloire de Dieu, & l'edification du public, dans la revelation de ce crime. Estien-

Estienne Petiot est assés cognu par ses belles qualités dans la Guienne, & à passé tousiours parmy ceux de sa robbe, pour l'un des plus modestes, le panegirique qu'il composa enseignant la Rhetorique à Bourdeaux, sur la prise de la Rochelle, luy acquit un grand nom, & les emplois, que les Provinciaux luy ont donné du depuis, le faisant monter sur toutes les meilleures chaires, l'ont rendu recommandable. Ie ne te raconte pas doncques icy (mon bien aymé lecteur) le crime de quelque pauvre Frere Coupechou, ou de quelque malheureux, qui à esté cassé, à la premiere ou à la seconde annee de sa Theologie, ou de quelque Coadjuteur formé, qui n'ont ny rang, ny credit parmy eux, mais d'un Iesuiste au grand colier, comme ils parlent, d'un profés du quatriesme veu, d'un excellent humaniste, & grand predicateur: Les vices paroissent avec plus d'esclat quand ils se

trouvent dans les premiers hommes d'un ordre: Cet illuſtre eſtoit dans la maiſon profeſſe. preſchoit dans Sainct Project à Bourdeaux, & pour ne paroiſtre point oiſeux dans l'entre deux de l'advent, & du careſme, alloit quelques foys au confeſſional comme pluſieurs autres, pluſtoſt pour divertiſſement, & pour prendre ſa proye, que pour convertir les pecheurs, & inſtruire les ames: Un voluptueux prent de l'amour par tout, meſme à travers les treillis & les grilles. Cet homme qui dans la chaire ſembloit un ſainct, & eſtoit un Aſmodee dans le confeſſional, agrea une petite brunette, qui s'eſtoit jettee à ſes pieds, pour ſe deſcharger de ſes fautes, & prit ſoudain tant de feu par les yeux, & par les oreilles, la regardant, & l'entendant parler, qu'au rebours de l'intention premiere de cette fille, il la renvoya chargee de plus de crimes, qu'elle n'en avoit apporté. Le premier

mier soing de cet impudique fut de la gaigner par de belles caioleries, & l'obliger de le venir trouver sur l'heure que les Iesuistes estoient à table, pour pouvoir l'entretenir entre deux portes avec plus d'asseurance & plus de liberté. La fille qui estoit diseteuse, pour estre servante de condition, se voyant caressee tendrement d'une personne, dont elle entendoit des louanges par tout, crut que c'estoit le plus haut point de felicité qu'elle peut pretendre, & conceut reciproquement tant de tendresse, & d'amour pour son amoureux, qu'elle ne manquoit non plus à se transporter aux lieux assignés, & au temps ordonné, que le soleil, à porter le jour sur nostre hemisphere aux heures ordinaires. Vous dire les fripponneries qui se passoient entre ces deux amans, & les caresses mutuelles, qu'ils se faisoient dans ce petit loysir. il vous est aisé de les conjecturer de la violance de leurs pas-

passions. Suffit de dire qu'il n'y eut sorte d'attouchemens, que cette fille ne luy permit, ny sorte de plaisir, que cet abandonné ne donnat à cette fille, jusques aux derniers embrassemens: Un seul soing les inquietoit; ilz estoient obliges d'aller voir de temps en temps, si quelque estranger approchoit, pour troubler leur delices. En un mot pour ne salir plus long temps le papier, la fille à raconté à trois, & quatre divers Iesuistes, que Petiot l'avoit embrassee, touchee, baisee, fessee, &c. voire *effundens semen in manum ejus*, ô saleté luy avoit dict. Regarde mon cœur : *ex quo luto nascuntur homines*. L'autheur qui à escrit le Desirant n'avoit encore point leu, ny entendu de pareilles histoires : quand il disoit que le portier des monasteres, estoit un venerable viellard nomme *Crainte de Dieu*, s'il escrivoit aujourdhuy, il excepteroit du moins les maisons des Iesuistes, qui pour porter

ter sur leur frontispices le *nom de Iesus* couronné d'espines, ou de rayons, n'imitent pas pour cela la pureté du fils de la vierge Marie. Entrons cher lecteur, & voyons le mal, qu'ils firent au dedans, puis qu'ils en ont tant faict, dans les porches. Ce predicateur pour avoir une plus grande liberté d'estudier, habitoit à l'escart des autres, & dans une chambre, fermant à clef, que le provincial Iacquinot avoit faict orner, pour sa demeure : Iugeant qu'il pourroit aisement introduire cette fille, & la posseder sans peril, luy persuada de se deguiser ; Le conseil pris, elle fit ces comptes avec sa maistresse, luy dict à Dieu, achepta un chapeau, & un habit de toile, comme pour un vilageois de sa taille, se transporta dans une vigne vers le palais Galien. coupa ses cheveux à demi, plia une partie de ses habits de fille en un pacquet, se servit de l'autre pour chemisete. Se revestit en garçon, & prenant

nant un faisseau de petis bastons, fit semblant de les aporter à ce Iesuiste, qui alors avoit la curiosité d'en marquer avec un fer brustant. Celuy cy qui estoit aux escoutes, pour la voir venir par l'Eglise, selon le dessein, descendit l'acceuillir, & la prenant comme le serviteur d'un vilageois qui luy portoit des bastons, l'introduisit sans danger dans sa chambre.

Qui exprimeroit maintenant la satisfaction de l'un & de l'autre, de voir un si favorable succés, d'une entrepriſe si audacieuse : leur passion qui avoit eu jusques à lors quelque obstacle, desborda comme un fleuve impetueux, qui à rompu ses digues : & le tesmoignage de l'affection, qu'ils se rendirent, egala leurs travaux: Leurs amours toutes foys ne furent pas comme ces fleuves, qui roulent leurs eaux soubs la terre, hors du bruit, & de la veüe des hommes. Les femmes ne peuvent rien

tenir

tenir de secret, non pas mesme leurs plus puantes ignominies. Cette fille s'alla confesser à Nathanael Sichard Iesuiste, & luy revela jusques aux plus menues actions, qui s'estoient passees entre les quatre murailles de cette chambre, & pour comble de stupidité, ou de malice, luy donna pouvoir (ainsy qu'il dict, je m'en raporte) d'en user comme il jugeroit à propos. Ces hipocrites scrupuleux, qui font conscience de reveler les desseins, qu'on leur communique en confession de tuer les roys, ne font pas difficulté de violer le secret de la mesme confession, pour perdre leurs freres, sur tout s'ils sont eminens en qualités, & en capacité par dessus eux comme celuy cy. Pitard, qui n' estoit pas esloigné d'aymer lors qu'estant à Rochoir, il faisoit venir tous les soirs une Damoiselle dans sa chambre pour dançer, eut dissimulé par prudance le mal; que ce mal adviſé confesseur luy avoit revelé:

revelé: mais la fille, qui ne voyoit plus ſon Petiot, (qu'on avoit envoyé pour accompagner l'Eveſque de Xainctes en ſa viſite,) parloit deſia bien haut; & avoit derechef declaré en confeſſion à Pierre Thomas, qu'elle avoit veſcu huict jours dans la maiſon profeſſe avec ce predicateur, & qu'elle l'iroit dire à Monſieur l'Eveſque de Bazas, ſi on ne luy donnoit l'argent, qui luy avoit eſté promis par cet homme, qui l'avoit debauchee.

Ce ſecond confeſſeur ne garda pas plus exactement le ſecret de la confeſſion auriculaire, que le premier, car il apella François Labrouſſe, & moy, qui eſtions ſes collegues à la miſſion Cardinale nous demanda conſeil, de quelle façon, il ſe comporteroit ſur une affaire ſi dangereuſe à la reputation de l'ordre. Noſtre advis fut, qu'il faloit que cette fille dit hors de confeſſion, & en propos familier, ce qu'elle avoit dict

dans

dans le secret de ce sacrement pretendu, autrement s'estoit declarer un mal en commettant un plus grand crime. La fille le fit à sa persuasion, & me declara le faict, mais avec tant de certitude, & de naifueté qu'il me fut impossible de doubter, qu'elle n'euſt esté dans cette chambre. Elle marquoit exactement, par quels curitoires elle avoit passé, combien de degrez, il faloit monter, pour entrer dans la chambre : de quelle forme estoit le cabinet; ou estoit le lict, de quel' estofe, & de quelle couleur les garnitures, quels meubles, quels tableaux, jusques à dire la longeur de linceulx, son vivre, sa boisson, combien de peres estoient venus visiter son amoureux : ou elle se cachoit alors, reveſtue de son habit de berger, de quels termes, & desfaites ce matois se servoit pour les conduire allieurs &c. En un mot de tous ceux, qui ont eu cognoissance de cett' histoire, je l'ay sceüe le plus

exactement, & estant dans toute la liberté, de la reveler aux superieurs, je l'ay tenuë dans un profond silence, bien mal edifié de voir, rompre à tant d'impies un double secret de nature, & de confession, pour paroistre devotz, & fideles à un institut injurieux à la fidelité publique. Ce que je faisois alors par consideration estant Iesuiste, je le dis maintenant à la gloire de Dieu, & à leur confusion, ne l'estant plus. Cette fille estoit servante dans la ruë du Carnan, à Bourdeaux, natifue de la Reole en Bazadois, sœur germaine d'une pauvre femme, mariee à un vielard aveugle, qui habite pres de l'Eglise de Sainct Michel à la Reole, & lors que nous faisions lá la mission, & qu'elle donnoit tant d'aprehension à Pierre Thomas, de faire esclater ces vilainies, elle estoit servante chez le regent du lieu.

Iugés de ce petit narré si cette maison de Sainct Francois Xauier

que

que les bigots de l'ordre appellent par antonomase *la Saincte*, ne peut pas plustost porter le nom du plus grand Bordel de la ville, vous en tomberez d'accord, si vous renouvellés la memoire de ce que j'ay dit ci dessus de Rousseau, qui en estoit le superieur, d'Olive qui en dependoit, lors quils faisoit ces beaux exploitz au Port de Saincte Marie, & de Pierre Guales, qui en estoit un celebre confesseur Dieu veille par sa misericorde dessiller les yeux à ces Messieurs de Bourdeaux, qui entretiennent par la multitude de leur charités tant d'impudiques au cœur de leur ville.

Si je ne m'estois restressy, dans le bornes de la Province de Guienne, je raconterois l'histoire de ce Recteur de Languedoc, qui prit une pauvre aveugle demendant l'ausmone à la porte, la cacha dans sa chambre pendant trois mois, & puys en estãt saoul, la mit à l'hospital avec de

grandes promesses de la voir, & luy donner beaucoup. La fille mescontente declara le mal, & pour le prouver à un confrere de leur congregation luy dit, vous le vinstes voir un tel jour, & luy parlates d'une telle chose jestois, lors dans son cabinet. Ie ne veux pas sortir hors de mes bornes.

Chapitre IX.

Impudicités de Iesuistes en leurs voyages, & aux maisons des champs.

LEs grands incendies commencent souvent par une bluëte, d'une bluëte se faict une flame, d'une flame se forme un brasier, & une ville populeuse, comme jadis celle de Lyon, est convertie en une nuict en cendres. L'amour charnel à les qualités du feu, il gaigne tousiours, & s'agrandit, plus on luy fournit de matiere. Celuy du Iesuiste Petiot, qui de petis commencemens estoit par-

parvenu à ce point d'insolance, que nous avons escrit, excita un si prodigieux embrasemẽt dans son cœur, qu'il en jetta du depuis par tout, les estincelles. Devant que parler des impudicités, qu'il à commis dans ses chemins.

Ie vous suplie de considerer que des deux moyens, d'ont plusieurs Iesuistes se servent, & se sont servis au passé, pour jouir de leurs amours; L'un est, de se faire inviter aux chãps par leurs confidentes, pour les posseder sans tesmoings, ou pour y apeller avec liberté celles, dont ils sont amoureux: Le second, est d'user avantageusement de leurs voyages, pour, par leur intrigues, & secretes intelligences assouvir, en quelque taverne, ou en quelque metairie, ou dans quelque fossé leur brutale passion. Les exemples, qu'ils ont donné de l'un & de l'autre, sont en si grand nombre, que de quatre qui se vont promener il y en à tousiours

deux, qui ont faict quelque ordure. La liberté de la promenade, les commodités de s'escarter de leur compagnon (s'ils en ont) la faveur des allees, des bois, des chambres, du logis, les divers lieux, ou on les faict coucher à dessein, les entretiens plus longs, & plus ardens, apres les delices du vin, & des mets delicatz, sont les aides, qui favorisent leur passions, & la volonté de celles qui les ayment. Ie ne veux pas icy, dire, que tous ceux, qui les invitent, pretendent leur donner occasion de faire du mal, je scay qu'il y à quantité de gens d'honneur, qui en les invitant n'ont d'autre desir, que de les obliger, & leur donner un divertissement honorable, mais je dis que les Iesuistes, qui se font inviter, & les femmes qui les invitent, n'ont pas tousiours cette pureté d'intention. Guales, Penot, Cadiot, Biroat, Henry Ducheſne, Alemay, Deluaux, Dufresne, Regnier & d'autres que je ne nom-

nomme pas, ont attaqué des ſervantes, s'en ſont pris aux maiſtreſſes, abuſé des filles du logis, & employé meſmes leurs *Agnus Dei & leurs chapelletz* pour attirer les innocentes, & les niaizes. I'en ſcay qui ont procuré, qu'on les invitat aux champs, ou des Religieuſes eſtoient, pour y recouver leur ſanté, & ſoubs pretexte de devotion, & de communication ſpirituelle, les ont debauchees, je les nommerois ſi le reſpect, que je doibs aux parens, ne retenoit ma plume. que ſi vous adjouſtés icy, que pluſieurs demeurent dans ces maiſons de plaiſance les ſix ſepmaines, & les deux mois entiers, il ne ſera pas difficile, de vous perſuader, qu'en un ſi long eſpace de temps, ils peuvent faire des amouretes, veu qu'ils ſont delicatz, bien nourris, & careſſés de toute ſorte de perſonnes.

Ils n'abuſent pas moins des voyages pour leurs amours, la plus part

de leurs procureurs, qui pour la neceſſité des affaires, ſont ſouvent à cheval, ont par tout des ſervantes dans les hoſteleries, qu'ils careſſent, l'argent des colleges ne tient point dans leurs mains, ils peuvent entretenir leurs debauches au frais de la commune, les Recteurs qui ſeroient obligés par bienſeance de prendre un compagnon, s'ils alloient à pied, montent tout expres à cheval, quand il ne faudroit aller, qu'a dix pas de la ville, pour viſiter par cy, par lá leurs bonnes amies avec liberté. Les ordonances, que les provinciaux ont faict dans leurs viſites, de donner des compagnons à tous, ſoit qu'on les invite, ſoit qu'ils voyagent, monſtrent les infirmités du temps paſſé, & les neceſſités du preſent. Quelques paſteurs de Bardenac trouverent dernierement un de leurs coadjuteurs, avec une coquine, dans un foſſé, & à Tulle, le Frere Couſtaud. Fut trouvé par des habitans couché

avec

avec la boulangere du college, dans les vignes. Petiot que nous avions laissé pour faire cette importante digression, acheuerà le reste de cet argument, affin que de trente, que j'en pourrois nommer, il nous serve d'exemple.

Un moine amoureux est un cheval eschappé, quand il sort de son cloistre. Celuyci commẽdé d'aller à Pau, pour prescher le caresme, rendit son voyage fameux, par les impudicités, qu'il commit en chemin. Le mal est double, quand la saincte devotion, sert de voile, pour le couvrir; & la pieté de moyen pour commettre des paillardises. Ce brutal ayant desir de debaucher une Saincte ongeoise de ses devotes, qui luy donnoit au cœur, feignit de ne vouloir pas sortir du pais, sans saluër nostre dame de Verdelais, & s'offrit courtoisement à cette fille de la confesser, & luy dire messe dans ce lieu si elle vouloit estre du voyage. Les

pelerinages ne ſont jamais ſi bons, dans l'eſprit des filles, que lors qu'un Moine conduit ſa devotion; Elle prit à faveur ce ſervice. O ſi la pauvre fille eut ſceu les ſales entrepriſes de ce vilain! il avoit apoſté une de ſes maquereles, pour venir avec cette innocente; cet adire une louve avec une brebis, & tous deux jouerent tellement leur jeu, qu'ils ſe firent deſcendre à bort, apres avoir fait deux lieües ſur Garonne pour coucher la nuict en chemin. I'ay honte de decouvrir des pratiques ſi malitieuſes d'un corps, dans lequel j'ay veſcu trop long temps: mais l'obligation, que j'ay de rendre gloire à Dieu, veut que je revele ces turpitudes. Cette vieille maquerelle, qui dans le bateau avoit taſché finement d'enflamer cette fille par de vilains diſcours, voulut acheuer ſon project un peu apres dans une chambre de l'hoſtelerie, car ayant par mille ruſes, & mille mignardiſes incité

tous

tous les deux, les laiſſa ſeuls, ſoubs pretexte de pourvoir au ſouppér. Cette ſemance de Canaam, & non de Iuda, trouva une Suſanne qui defendit vigoureuſement ſa pudeur: car cette pauvre Sainctongeoiſe, qui avoit ſouffert par crainte mille baiſers, & mille careſſes, aprehenda finalement Dieu, & le deſhonneur & fruſtra cet eſtalon de ſon eſperance, en telle façon, qu'il fut contrainct de ſe contenter de ſa maquerelle. Sur laquelle il aſſouvit ſa brutalité, en preſence de cette fille avec des paroles d'amour, ſi laſcives de part & d'autre qu'ils euſſent faict rougir l'impudance. L'ardeur paſſee, l'eſprit luy revint, & falut conjurer la fille de garder le ſecret, elle le fit durant quinze jours, mais picquee enfin de remortz de conſciance, d'avoir permis quelques laſcivetés, alla declarer toute l'hiſtoire au ſuperieur de la maiſon profeſſe. Voila le premier jour du voyage.

Un

Un abiſme tire un autre abiſme ceux qui ſe laiſſent gaigner à la violence de cette tyranique paſſion, ne ceſſent de pecher. Suivons cet homme, apres ce bel & devot pelerinage, vers la ville de Pau. Eſtant arrivé chez Madame de Mommas, ou Mombas, (ceſt une nobleſſe des plus qualifiees du Beard) avec Iean Francois Marin, qui l'avoit joinct à ſainct Macaire, les filles de chambre de cette dame luy donnerent telement, dans les yeux, qu'il eſpia du depuis les moyens, d'en ſurprendre quelqu'une. Qui veut faire du mal, prent au poil toutes les occaſions, le premier exploit d'impureté, que fit cet infame, venãt de dire meſſe, fut d'enfoncer la main ſoubs la chemiſe d'une ſervante qui montoit un degré ? en luy diſant, *belle vous levez trop les jambes*, le ſecond fut plus dangereux, pour eſtre mieux conduit, car ayant appris par ſes demandes d'une autre, qu'elle eſtoit ſur le point de quitter

le

le ſervice de ſa maiſtreſſe, Venez, dit il, portés moy du papier & de l'ancre, je vous fairay trouver une condition chez une preſidente de Bourdeaux, mille fois plus avantageuſe que n'eſt pas celle cy. La pauvre innocente, qui croyoit deſia ſa fortune acheueë, apportoit du papier, & ſe laiſſoit tirer à l'eſcart dãs une chambre, ou ce fourbe eſcrivit une lettre de ſi grande recommandation, qu'il remplit de joye le cœur de cette fille, lors prenant ſes advantages de cette lecture: N'eſt ce pas (dit il) t'aymer trop cherement, à la premiere veuë, que ne doibs tu pas faire pour un ſi grand amy, qui donneroit non pas une lettre eſcrite avec de l'ancre, mais avec ſon ſang, pour te mettre à ton aiſe, cependant il luy baiſoit le front, les yeux, la bouche, & la ſerroit entre ſes bras avec tant de feu, que cette fille vit ſon danger. & ſe retirant comme un ſerpent qu'on preſſe, *Ie n'achette pas Monſieur*

(dit

(dit elle) *au peril de mon ame des recommendations.* Le bruit de ces desordres, s'espendit premierement entre les servantes, puis parvint aux oreilles de la dame du lieu: & celle cy dit avec reproche à François Marin son compagnon, *quel paillard avez vous mené dans mon logis, qui à attaqué desia deux de mes filles.* Si quelque zelé veut faire passer ce recit pour une calomnie. Madame de Mommas ou Mombas, & ceux de sa maison tesmoigneront tousiours, que les Iesuistes ne scauroient couvrir cette brutale saleté.

Ceux qui arrivent de nouveau dans les colleges, passent durãt trois jours apres leur arrivee, pour pelerins: L'histoire qui suit, couronnera cet important voyage. De toutes les impudicités, celles la passent dans le sentiment commun, pour les plus execrables, qui violent la pudicité des enfans. Le ciel n'a de foudres, que pour escraser ces impurs, & la terre

terre d'abisines que pour les engloutir. Nostre Sardanapale alla se divertir le lendemain de sa venuë, dans un lieu proche de leur maison, qu'ils appellent le bois Louys, & pour rendre son divertissement criminel en toutes les façons, allecha par de petis *Agnus Dei*, la fille du fermier, qui n'avoit encore que neuf à dix ans, soubs pretexte de la faire prier Dieu, & la conduisit dans l'espaisseur du bois. Le cœur me bat, & la main me tremble d'horreur à la seule souvenance du crime. Ce meschant homme, se mit en posture de forcer cette petite enfant, & desia de ses impudiques doigts *dilatabat illi vas femineum*, quand son Pere l'entendant pleurer, & se plaindre, accourut à temps, pour l'arracher des griffes de ce loup. Le desordre, dans lequel il trouva, cet infame Iesuiste, & la posture de la fille, qu'il avoit renversé, alluma tant de colere dans l'esprit de ce pere affligé, qu'il courut chan-

chaudement au college, pour l'accuser. Que respondront ces Eunuques du ciel qui font estat d'imiter la pureté des anges, nier l'histoire: la verité leur creuera les yeux, l'advoüer: est une chose dure. les Estoilles, diront les plus sinceres, tombent des cieux, ouy, mais elles ne remontent pas derrechef dans leurs sphere, & celle cy, apres avoir noyé son flambeau dans la cloaque de mille ordures, est allee briller sur un autre horison. Pensez vous pas qu'il devoit en punition, se taire eternellement, & ne paroistre plus dans les chaires. Saches qu'il est employé tout autant qu'il à jamais esté, & n'a faict que changer de province jusques à ce que le temps est effacé, ou affoibly la memoire du mal. Plaise au glorieux Sainct Esprit, qui prend ses delices parmy les lys, de leur ceindre les reins, & raffroidir l'ardeur de leur concupiscences. affin qu'ils ne trompent plus

l'uni-

l'univers, soubs les apparences d'une chasteté pretenduë.

Chapitre X.

Impudicités de Iesuistes dans les couvents des Nonains.

CEux, qui dans l'Eglise Romaine parlent favorablemẽt des Nonains, nous asseurent, qu'elles doivent estre dans leurs cloistres, comme l'arbre de vie, dans le paradis terrestre, auquel il n'est permis de toucher, ny d'en ceuillir les fruicts, mais, mon cher lecteur, je ne veux pas acheuer le discours des lascivetés des Iesuistes, sans te faire voir que ces rusés Serpens se glissent de sur ces arbres, & en ceüillent les fruitz, sans qu'aucun Cherubin, quelque glaiue flamboyant, qu'il ait en la main, le puisse repousser de l'entrée. Ignace plus politique, que religieux, n'a pas voulu assujectir ses moines au gou-

vernement d'un seul ordre des femmes, affin qu'ils eussent la liberté de les gouverner toutes, c'est la plainte generale des Prelats, & des Reguliers aujourdhuy, que ces Caioleurs, leur debauchent les filles, par de maximes repugnantes à la sincerité de la devotion. Ie scay que des Libertins de cette societé ont dogmatizé, dans les parloirs des Religieuses, & leur ont enseigné, que Dieu par le commendement, qu'il à donné dans le decalogue, *Tu ne paillarderas point* n'oblige les hommes, que d'estre discrets dans leurs amours, & à ne servir pas de scandale, veu l'inclination d'aymer, qu'il à naturelement imprimé dans les cœurs : Par suitte que toutes, les actions de lasciveté entre masle & femelle, que la discretion cachoit, n'estoient point peché devant Dieu, mais simplement celles, qui venoient à la cognoissance des hommes, & d'autant que la loy promulgee generalement à tous,

à tous, obligeoit également tous, que les religieux, & Religieuſes, pouvoient ſe voir privement, pourveu que leurs communications fuſſent enſevelies, dans un profond ſilence, leur condition n'eſtant pas pire, que celle des autres, juge quels fruicts peuvent ſortir d'une doctrine ſi corrompuë : Ie ne m'eſtonne pas, ſi apres avoir poſé de tels fondemens, ils prenent plaiſir de s'entretenir aux grilles le quatre & les cinq heures le jour: je vous jure, que toutes les paroles, qui s'y diſent, ne ſont pas d'edification, & qu'une bonne partie ſont laſcives. Pierre Cluniac de leur ſocieté, expliquoient à l'une des religieuſes de Sainct Auſoni dans Engouleſme, le traicté des empechemens, qui rendent invalides les mariages, ou il n'obmettoit pas de parler au long, des hommes maleficiés & impuiſſans : Le Pere Iean Adam, l'un des mellieurs predicateurs, quils ayent, interpretoit à

un' Ursel̃e du couvent de Sainct Macaire, le traicté de la generation; & parloit avec autant de clarté des parties, qui contribuent à la procreation des enfans, que le Sieur du Laurens dans son anatomie. Iacques Beaufes aprenoit à une fille de nostre Dame à Pau la phisionomie, & le moyen de cognoistre par les parties du visage, celles qui sont les plus secretes au corps humain: Regnier, n'avoit d'autres discours, dans les deux couvens de Fontenay, que des maladies de matrices, & des retentions de leurs fleurs &c. Il n'est pas imaginable jusques ou va la dissolution, & les libertinages, qu'ils introduisent dans les ames de ces filles, qui se ventẽt desia d'avoir l'esprit fort, quasi chasqun à sa confidente, qu'il carcesse du nom d'Amie, de Mignone, d'Ange &c. Les attouchement de mains, qu'ils font passer par les grilles, sont communs: & est arrivé à plus de demy douzaine de ces vilains,

vilains, & de ces vilaines de se faire voir mutuellement leur nudités. Les Iesuistes de Pau jetterent tant de desordre, dans la maison des filles de nostre dame, que plusieurs y parurent grosses, & falut escarter de ça & de lá les criminelles, dont quelques unes sont à Bourdeaux: Monsieur l'Evesque de Limoges à surpris plusieurs lettres d'amour, que quelques uns de leur jeunes philosophes escrivoient aux monasteres, & les à envoyees à leur Recteur, avec la defence de visiter ces dames. De deux Iesuistes qui estoient entrés avec congé dans un convent de Perigueux, l'un exhortoit une Agonizante à la mort, & l'autre s'estoit enfermé seul, dans une chambre avec une belle religieuse, avec laquelle il avoit des long temps de grandes familiarités.

Les Histoires nous rengent des formidables bataillons des Troyens, & des Grecs pour une seule Helene,

& les fables, nous forment des sieges de dix ans, avec l'invention d'un cheval, qui portoit dans ces flancs une armee. Mais la guerre Iesuistique, pour des Religieuses, sera plus veritable & plus fameuse, s'il se trouve quelque Virgile, (comme j'espere) qui la mette en beaux vers: Une source des deplaisirs, qui naissent dans leur ordre, & l'occasion de la guerre cruelle, qu'ils se font pour se chasser mutuellement des colleges, est l'attache, que ces Caffars ont à leurs penitentes, & aux couvents. La jalousie jette quelque fois de si grandes racines dans leurs espritz, qu'ils controuvent des crimes execrables, pour depossëder leur rivaux, je suis tesmoing, que Penot & Labourier se sont tellement eschaufés, contre le Philosophe de la Rochelle, qu'ils l'eussent entierement ruiné de reputation, si cet homme ne se fut vigoureusement deffendu seulement, par ce qu'estant plus agreable aux femmes,

mes, il attiroit à ſon confeſſional leurs pratiques. Tous ceux, qui l'an 1646. eſtojent dans le college de Poictiers, ſcavét les quereles de Jean Adam, & de Jacques Biroat, deux perſonnes des plus conſiderables de l'ordre: ils ſe ſont ſi hoſtilement attacqués, qu'ils ont faict paroiſtre, par un ſecret de la providence de Dieu, leurs puantes ordures: & Jacques Biroat à demevré convaincu, qu'au lieu de tirer la cloche ſelon les ordres, & demander à la portiere, celle, à qui il vouloit parler, il alloit frapper d'un caillou doucement contre un plancher, pour faire venir ſa confidente, qui eſtoit aux eſcoutes, & puis l'alloit entretenir à une petite muraille de jardin, ou il eſtoit aiſé de paſſer de l'un à l'autre. Le pere Debatz eſt eſclairé, plus qu'home du monde ſur cette belle hiſtoire, s'il vouloit donner gloire à noſtre Seigneur. Je ne veux pas icy dire les perſecutions, qu'on à ſuſcité

contre Henry Ducheſne en pluſieurs lieux ny les intrigues du pere Maria, ni les jalouſies du feu pere Reſſez, ny les directions du pere André Bajole, il faut reſerver des matieres, pour fournir à l'explication que je doibs faire, de leur inſtitut. Je ne prens pas plaiſir à dire une choſe deux foys, je te promets des Hiſtoires nouvelles, pardonne ſeulement à ma plume, ſi elle à eſcrit en quelques endroits trop naturellement. Je n'ay peu te faire entendre tant d'impudicités, ſans les declarer avec quelque ſorte de naifueté. Si la pudeur ne m'euſt retennu. j'aurois dict encore des choſes, bien plus noires, & plus circumſtantiees, mais j'ay eu peur d'offencer l'eſprit & l'imagination des perſonnes, qui liront cet eſcrit.

Chapitre XI.

Fauſſe monoye faicte per les Ieſuiſtes.

L'Amour de l'argent n'apporte pas moins de malheur dans la republique, que l'amour laſcif. celuy ci, faict cajoler les femmes, & celuy la, donner des ſoufflets ſur la joüe des Rois: On dict bien de Jeſuiſtes, qu'ils ſont avaritieux : & il eſt vray, on aſſeure encore qu'ils n'ont pas manque d'invention, pour trouver de l'argent, & quand je n'aurois d'autre argument, pour le prouver, que l'impoſture, dont il ſe ſervirent, il y à quelques annees dans Bourdeaux, pour en attraper, il n'eſt point d'home de jugement, qui ne ſoubſcrive à cette verité. Ayant receu de Rome, une relique de Sainct Francois Xavier: ils s'aviſerent que cet oſſement ſerviroit pour amaſſer parmy les devots, une ſomme fort grande : effectivement les Bourdelois, furent

tres liberaux, & donnerent plus qu'il ne falloit, pour faire une chaſſe d'une inſigne grandeur, toute d'argent maſſif: mais Rouſſeau, autheur de cette ruſe, qui eſtoit lors le ſuperieur trompa leur devotion, & au lieu d'employer, ce qui avoit eſté donné aux uſages, aux quels la pieté de ſes devotes perſonnes le deſtinoit, fit faire une chaſſe de bois, qu'il fit reveſtir d'une petite lame d'argent, par le devant; Ce qui fut un exemple de ſi mauvaiſe odeur, que le peuple ſe pleignit hautement de cette avaritieuſe impoſture, & fit un ſi grand eſclat, que pour cacher la hõte de cette ſupercherie le General luy envoya penitence de Rome. Mille exemples de pareille nature, monſtrent, qu'ils ne ſont pas tant pauvres, que riches d'eſprit, mais de cent perſonnes, qui le condamnent d'avarice, il ny en à pas huict; qui les accuſent, de faire la fauſſe monoye. Je ſuis encore obligé de re-

veler

veler ce ſecret au public, affin qu'on voye, que ceux qui conduiſent les faux monoyeurs au ſuplice, pour les exhorter le crucifix à la main, ont laiſſé dans leurs maiſons des coupables d'un meſme crime.

L'an mil ſix cents quarante, & un il y avoit dans le college d'Engouleſme un predicateur nommé Cluniac, & un Regent de la ſeconde claſſe, nomme Marſan, qui ayant trouvé les vieilles caves, qui ſont ſoubs la quatrieſme, & troiſiſme tres favorables pour leur deſſein, ſe le voient la nuict, quand leurs freres eſtojent dans le premier ſommeil, & paſſans par une feneſtre du refectoire deſcendoient dans la cour : De la gliſſoient dans la cinquieſme claſſe, & d'une feneſtre, encore qui regarde ſur un jardin, entroient par une meſchante porte, dans ces lieux ſouſterrains & la faiſoient la fauſſe monoye hors du bruit & de la veüe des homes. Qui des Engoumoiſins eut penſé :

pense, que lors que les Cordeliers, & les Capucins vont à matines à la minuict, pour prier nostre Seigneur, deux Jesuistes eussent esté dans ces caves delaissees, au milieu de leur ville, pour une occupation, qui interesse tant le public, & faict pendre & brusler les ouvriers. Ce crime n'est pas nouveau parmy eux, mais quoy qu'ils ayent des Pendus dans leur ordre, pour toute sorte de crimes, ils n'ont encore point de Martirs pour avoir faict la fausse monoye, si la justice leur faict droit, ils en pourront bien tost adjouster à leur martirologe.

Il m'est advis, qu'en une accusation de telle importance, vous demandés, comment ce forfaict à esté decouvert: Quelques regens s'estans apperceus, que ces deux Jesuistes susnommés employoient un certain grand Escolier à preparer dans son logis certains materiaux, & à les faire bovillir jusques à tant, qu'ils

esto-

eſtoient diminües de la moitié, ils ſoubconerent premierement, qu'ils faiſoient l'alchimie & du depuys ayant veu entre les mains de Marſan, un petit lingot d'argent, & des pieces arrondies & non encore marquees, ils furent convaincus qu'ils eſtoient coupables, de les marquer au coing du Roy. Adjouſtés à cela que Jacques Becherel coadjuteur de leur compagnie, trouva que Cluniac avoit paſſé tout un jour dans l'abaye de la Couronne, à tirer les figures de diverſes pieces d'argent, dans le ſable, & l'un & l'autre furent, trouvez ſaiſis de pluſieurs pieces toutes neufues, & ſemblables à celles qui ne font que ſortir du moule.

Je vous ſuplie de noter, que je ne marque pas icy ſimplement des conjectures ſuffiſantes, pour mettre à la gehenne des criminels, mais des preuves certaines, & convaincantes pour faire, & parfaire le procés, à des Barons & à des Marquis,

quis, s'ils estoient prevenus de pareil crime. L'escolier, du travail & de la simplicité du quel, ils abusoient, pour preparer les matieres, estoit un jeune homme nommé Ville neufue, natif de la Rochefoucaud, & estudioit lors à la seconde classe l'an 1641. Celuy qui fut le principal instrument pour evanter l'affaire, & qui les defera au provincial Pitard, fut un Michel Brunet, lors regent cinquiesme du college d'Engoulesme, & aujourdhuy conseiller du Roy au Siege, Presidial de la Rochelle, qu'on nomme autremẽt Monsieur de Ronsay, lequel ne pouvant souffrir un crime de telle nature entre des personnes, qui font profession de vertu, jugea le devoir reveler en conscience. Ce personage, est trop home d'honneur pour refuser de donner tesmoignage à la verité, supposant qu'il soit interrogé juridiquement, & devant Dieu. Monsieur Guilhen qui estoit regent troisiesme me fit voir

& à

& à pluſieurs autres, le charbon, & les linges que ces fauxmonoyeurs tenoient cachés ſur la ſeconde, ayant pour cet effect decloué un aix du plancher. Eſtienne du Noyer lors Recteur, & Bertrand Valade deterrerent les inſtrumens, comme Marteaux, Soufletz, & autres utenſiles qu'ils avoient enfoüis dans la terre, affin d'enſevelir un crime, que Dieu à voulu reſſuſſiter à la confuſion d'un corps, qui donne des penitences pour avoir parlé le ſoir apres les litanies, & nourrit dans ſon ſein des fauxmonoyeurs. En un mot, tout parle contre ces ſcelerats, & les crimes, dont on les charge, ne ſont pas petis, & toutes foys on les laiſſe non ſeulemeut vivre dans la France, mais porter le teſte leuëe dans les villes, qu'ilz ſouillent d'attentatz, il faut bien qu'il y eſt un autre tribunal, un autre monde, une aulte vie. ou les crimes ſoient punis, & les vertus recompançees, autrement la

vertu

vertu ſeroit touſiours dans les fers, & le vice ſeroit ſur le throne. Dieu qui tient dans ſes mains le cœur des Roys eſclairera le yeux de noſtre grand Monarque quand il ſera majeur, pour purger les royaume des lys, de tant d'ordures. Si noſtre incomparable Reyne ne ſoulage ſon bien aymé filz de cette peine.

Chapitre XII.

Des Vengeances & Ingratitudes des Ieſuiſtes.

CEt homme fameux, qui deſcrivant les ingrats, & les vindicatifs à dict des premiers, que le bien faict eſtoit dans leurs eſprits plus leger, qu'une plume, & que la colere eſtoit de plomb dans l'eſprit des ſeconds, à faict en deux motz un caractere expreſſif des meurs, & du naturel des Ieſuiſtes. Ils nourriſſent une vengeance ſi cruelle dans leur ſocieté:

ſocieté, qu'apres avoir receu quelque deplaiſir, ils mangeroient volontiers la chair, ſucceroient les mouelles, & boiroiét le ſang de leur ennemys, s'ils les tenoient en leur puiſſance, la colere les jette quelque foys dans un tranſport ſi furieux, qu'ils iroient, dans les cemetiaires, ſi la honte ne les retenoient, pour deterrer les carcaſſes de ceux, qui les ont attaqués pendant leur vie, affin d'exercer leur fureur, ſur ces corps relants, & pourris. Voyez s'ilz ont laiſſé repoſer les cendres des Servins, & des Paſquiers, & s'ils n'ont pas faict de livres pour les deſcrier morts, ayant eu apprehenſion de leur plumes, lors qu'ils eſtoient en vie. Liſez la Recherche des Recherches de Garaſſus, & vous verrez que la brutalité le porte à eſcrire à un mort, *la part ou il ſera*. Les calomnies qu'il controuve pour diffamer ce grand homme, monſtrent juſques ou va l'exces de leur fureur, toutes les

choses, qui ont appartenu à ce scavant adversaire, leur sont en execration, & leur venin s'espanche generalement sur ses enfans, & ses amis avec egalité.

A les voir aux pieds des Evesques fleschir les genoux, & oster mesme leurs calotes, pour leur baiser les mains ; vous jugeriez, qu'ils surpassent, d'autant plus en respect le reste des Ecclesiastiques, qu'ils courbent plus bas leurs genoux, & que leurs reverances, sont plus profondes ; Mais considerés si vous plait les resistences, qu'ils font à leurs reglemens, les secretes persecutions, qu'ils leurs suscitent, les travaux, quils prenent, & les soupleſſes, dont ils usent, pour le mettre mal dans l'esprit des Rois : & vous verrez qu'ils n'ont d'autre dessein, que de les rendre contemptibles. Ne sont ce pas les Iesuistes, qui ont persuadé les reguliers des' unir, pour choquer le Clergé, & pour estendre tousiours, & agrandir

dir l'authorité du Pontife Romain à leur prejudice. Le Pere Sabbatheri n'eſtoit il pas le Procureur de l'aſſemblee, qui ſe faiſoit à la Mercy dans Bourdeaux, contre l'Archeveſque. Tandis que quelqu'un d'eux, les choiſit, pour preſcher dans ſa Cathedrale, admet le Recteur, ou quelque profés dans ſa congregation, unit à leur maiſon quelque gras benefice : cet Eveſque eſt homme de quelque merite, dans leur eſprit ; & arrivera, que dans la converſation, ils diront en paſſant, quelque petit mot à ſa gloire : Mais leur à il preferé judicieuſement, quelque habile Capucin? ou quelque ſcavant Recolet ? ſoudain ce pauvre Prelat, eſt un ignorant. N'a il pas voulu donner ſon conſentement à l'union de quelque prieuré ? ce perſonage, quelque grand qu'il ſoit, n'eſt plus dans leur eſtime, ce qu'il eſtoit auparavant, & ne paſſe plus dans leurs entretiens domeſtiques, & dans leurs viſites,

que pour un phantoſme d'Egliſe ? Ie ne veux pas, icy nommer les Prelatz, d'ont ils deſchirent les meurs, & la vie. Les vices, quoy que controuvés, peuvẽt nuire meſme à ceux, deſquels la vie ſert au public, d'exemple: Mais ſi je l'entreprenois, j'y conterois plus de deux Cardinaux, plus de cinq Archeveſques, & plus de vingt Eveſques, dont la reputation ne ſouffre point d'eclipſe. Suffit de dire, que le Clergé de France, à intereſt, & eſt obligé, de demander reparation d'honneur, pour les indignités, que ces Enemys de la Hierarchie ont commis contre l'illuſtriſſime Primat d'Aquitaine, feu Monſieur de Bourdeaux : Et contre Lytolfi Maroni, Eveſque de Bazas, qui ayant veſcu dans les belles actions d'un ſcavant, & zelé Prelat juſques à paſſer une partie de ſa vie, dans les travaux d'une penible miſſion, parmy les paſteurs de ſes landes, à l'edification de tout ſon diece-

ceze

ceze l'ont accuſé de ſentir mal en la foy, & eſtre un cruel ennemy du Pape, non pour autre raiſon, que parce qu'il avoit eu la commiſſion, de faire imprimer Aurelius, qui parle contre eux. Monſieur de la Rochelle, cy devant Eveſque de Xainctes, n'eſt pas aymé, parce qu'il eſt trop Eveſque, & trop bon Francois. Monſieur de Bethune, Archeveſque de Bourdeaux, n'eſt pas ſi bien ſervy par ces diſſimulés, qu'il ſe le perſuade, il cognoit luy meſme ceux, qui ont mal parlé de luy. Ie ne dis rien de Monſieur de Poictiers, dont la vie preſche, & l'erudition eſt cognue, ny de l'Eveſque de Sainct Papoul, qui leur eſt ſuſpect, pour eſtre trop habile, ils n'ont de bille, que pour l'employer à meſdire de ceux, qui les attaquent, ny de credit, & d'intrigues, que pour les opprimer deſſoubs main.

Les Univerſités, quelques recommandables, quelles ſoient, ne ſont

point exemptes de leurs atteintes ? C'eſt aſſés d'eſtre docteur, & porter un chaperon ſur l'eſpaule, pour eſtre perſecuté de ceux, qui au prejudice de tous les ſcavans, veulent obtenir l'empire de lettres, qui de la Guienne, & de la France n'a pas entendu? les affrontz, qu'ils ont faict au Recteur magnifique de Poictiers? du temps du Rectorat de Gilbert Rouſſeau? Ne l'ont ils pas faict ſiffler par les petis Grimaulx de leurs claſſes? Opprobre inſolent! qui ne s'effacera jamais du front des Muſes. Rapelles icy les quereles de la Sorbonne, les libelles eſcrits, les Supercheries, & la mauvaiſe foy, de la quelle ils uſent pour faire trouver mauvais les excellens livres du Sieur Arnaud', & vous remarquerés, quelles ſont leur morſures. Ils n'eſpargnent pas meſmes les Gouverneurs, & les Intendans des provinces, quand ils ſont irrités. Ie ſcay, que pour vanger un refus que Monſieur le Com-

te

te d'Oignon, gouverneur de la Rochelle, leur à juſtement faict, il luy ont rendu en cour quelques mauvais ſervices.

Les ingrats ne meritent pas ſeulement, d'eſtre deſpouillés des biens, dont les perſonnes liberales les ont remplis: Mais d'eſtre ravalés au deſſoubs des beſtes, qui ont quelque ſentiment du bienfaict. le Sieur de Ville Montee leur à faict baſtir une tres belle Egliſe, donné moyen de faire un ſomptueux logis, procuré un ſurcroy de revenu de deux mille francs, dans la Rochelle, faict de grands preſens au College de Poictiers, les à defendus contre l'Univerſité, appuyé touſiours de ſon authorité, & de ſon credit, mais je le dis en la preſence de Dieu, il n'eſchappe pas à leurs ſanglantes mediſances. Lors que les Provinces, qui ſont aujourdhuy dans ſon intendance, le demandoient au Roy, pour y reprendre ſes premieres charges, j'ay

veu de Iesuistes qui, en murmuroient hautement, & favorisoient les discours des enemys de ce grand homme, avec tant d'impertinance, que je suis allé à Pierre Regnier Recteur de Fontenay l'advertir, que s'il n'arrestoit le flus de langue de deux Peres, qui estoiét dans le college, je l'escrirois au General: Estant une chose indigne que ce Seigneur trouva un excellent suffrage par tout, & que ceux qui vivent de ces bienfaictz fussent le plus ardens à parler contre son retablissement.

Toute la France scait l'obligation, que les Iesuistes ont à feu Monseigneur le Duc d'Espernon, pour avoir plus contribué, qu'homme du monde, à les restablir dans la France, de laquelle le tres Auguste Parlement de Paris les avoit par arrest meritoirement bannis pour leur crimes : Et cependant toute la Guienne, dont cet Heros de nostre siecle estoit le Gouverneur, à veu avec indignation,

que

que ces ingrats, ne se contenterent pas comme les autres moines, de ne s'intriguer pas dans un grand different qui survint entre luy, & l'Archevesque, mais se declarerent pour ce dernier, espouserent ses interests, prescherent l'interdict, furent tesmoings dans le procés, & ce qui est execrable, & digne de mort, furent les autheurs de ce livre diffamatoire, qui traicte Monseigneur d'Espernon de Tyran & de Persecuteur de l'Eglise avec tant d'infamie, que l'Eminentissime Cardinal de la Valete ne pouvant supporter l'insolence de cet escrit, en à cherché diligement l'autheur sans le trouver. Mais Dieu qui à determiné certains temps, pour reveler les crimes, ne veut pas que celuy ci soit plus longuement ensevely. Ie suis obligé de le reveler au public, & peut estre Monsieur de Candale, est bien aise de scavoir, quels ont esté les cruels ennemys de son grand Pere. L'autheur du livre

eſt Leonard Alemay Ieſuiſte, homme diſert, qui cette annee enſeignoit l'eloquence, avec moy dans Bourdeaux. Les ſuperieurs luy avoient cõmandé de l'eſcrire, & effectivement Pierre Guales ſon Recteur, & le ſuperieur de la maiſon profeſſe luy fourniſſoient les argumens, & les memoires: affin que l'illuſtre maiſon de la Valete n'ignore pas, que des Ieſuiſtes particuliers n'ont point attaqué feu Monſeigneur d'Eſpernon, mais les ſuperieurs, qui repreſentent touſiours dans le droit toute leur compagnie: Les teſmoings, de ce que je dis, ſont pluſieurs, entre leſquels, eſt Laurens Fontenay & Pierre Chabanel Ieſuiſtes, qui ne pouvoiẽt digerer cette audace. Sans dire que ce bon Seigneur leur ayant donné l'Abaye de la Tenaille en Xainctonge, il l'ont querelé du depuys, d'avoir baſty ſa belle maiſon de Plaſſac dans ſon fonds, & luy ont faict payer dix & ſept mille livres.

Ainſy

Ainſy Dieu veut que ſoient punis toſt ou tard ceux, qui favoriſent l'ordre des Ieſuiſtes, ſi domageable à l'univers.

Chapitre XIII.

Reflexions ſur le douze diſcours precedentz.

I. Reflexion.

SI apres avoir parcouru tous les colleges, toutes les maiſons, tous les novitiats, & reſidences, que les Ieſuiſtes habitent dans l'univers, j'avois trouvé les crimes, deſquels je les accuſe, & les convains dans mes diſcours precedens : Le mal ne ſeroit pas petit, ny la honte legere à un corps, qui pour faire profeſſion exterieure de Sainctęté, s'il ne peut eviter tous les deſordres, du moins ne doit il pas eſtre ſouillé d'un ſi grand nombre de crimes. Mais ſi tu remarques (mon cher Lecteur,) que

je ne

je ne parle pas de toutes les Provinces de l'univers, j'aurois tropt à courir, non pas meſme de toutes celles de France, je n'y ay pas eſté : Mais ſeulement de la Province de Guienne, qui eſt la plus petite de toutes, ny encore de tous ſes colleges, mais de quatre ou cinq, de ceux dans leſquels j'ay veſcu : Tu jugeras ſans doubte, qu'il faut que la corruption des meurs, ſoit bien grande dans cette ſocieté, puis qu'en examinant tant ſeulement quatre ou cinq de ſes demeures, j'y trouve des Fauſſaires, des Meurtriers, des Sodomites, des Faux monoyeurs, des Sacrileges &c. & ceux cy coupables, non pas d'un ou deux attentats, mais de vingt, de cinquante, & de cent. Prens je te prie ton idee de cet eſchantilion, & jugeant des autres Provinces à proportion de celle cy, conclus combien grande doit eſtre la meſchanſeté dans ce corps, du quel tout le monde ſe plainct avec raiſon.

II. Re-

II. Reflexion.

C'eſt une maxime de cloiſtre, que les fautes, qui commiſes par un ſeculier, ſeroient venieles, devienent de grands ſacrileges, & des gros peches mortels, quand un moine les commet. Pour appeller un ordre difformé, n'eſt pas beſoing, de convaincre les Cenobites, d'eſtre Meurtriers, Sodomites, Traiſtres au Roy; ſuffit de faire voir, qu'ils ne font plus profeſſion de cette ſeverité reguliere, qui faiſoit reſpecter leurs predeceſſeurs, comme des ſaincts, & que le deſordre eſt tel, qu'ils n'obſervent quaſi plus aucune de leurs regles. Prens garde que je n'accuſe pas icy les Ieſuiſtes des petites fautes, qu'ils commettent dans l'obſervation de leur inſtitut. Comme, qu'ils obeiſſent en murmurant, & à regret, qu'ils fuyent les incommodites de la pauvreté, & vivent plus ſplendidement, & plus delicatement, que les Bourgeois

geois des villes, qu'ils se picquent entre eux, & s'accusent contre la verité; que leur cloche sonne bien le matin à quatre heures, pour faire croire au peuples, qu'ils sont à genoux en priere, pendant qu'ils sont tous estendus dans leur licts, sans se lever; excepté deux ou trois des plus zelés, dans chasque college &c. Mais remarque que je les accuse, d'avoir faict des Antidates, tué des enfans, trahy les Rois, violé des religieuses, faict la fausse monoye: qui sont crimes, pour prouver non pas simplement, une dereglement, & une difformation d'ordre, mais une corruption, qui ne se trouve pas dans les plus grandes republiques, sinon parmy les personnes abandonnees de Dieu, & haies des hommes. Iuge doncques par cette reflexion, quel est cet ordre, qui se glorifie, neantmoins d'avoir faict la reforme des Recolects, par le moyen des exercices d'Ignace.

III.

III. REFLEXION.

Pour une intelligence plus preciſe de ces accuſations, que je donne au public, Fais encore, mon cher Lecteur, cette remarque, que je ne ſuis pas allé rechercher tous les grands crimes, que les Ieſuiſtes de Guyenne ont commis, depuis ſeptante ou quatre vings ans, quils courent dans pluſieurs endroits de cette Province. Mais je parle ſeulement de dix ou douze ans, pour la plus part des crimes, ou de quinze ou ſeize, tout au plus, pour quelques uns comme pour l'antidate. Si freſchement, & en ſi peu d'annees, ils en ont tant faict, que faut il eſperer à l'advenir de cette ſocieté, qui commence deſia à tõber en lambeaux; & ſi tu regardes ceux, qui de puys huict, ou neuf ans la quittent avec juſte raiſon, tu verras, que ce ſont les plus beaux eſprits, & les plus qualifiés qui l'abandonnent.

IV.

IV. Reflexion.

Quand quelque chetifue ſervante vient à trahir ſon honneur, le ſcandale n'eſt pas grand dans une ville; deux on trois de ſes parens en ſont hõteux, & quatre ou cinq de ſes voiſins s'en formaliſent, mais quand quelque damoiſelle de qualité vient à perdre, ce que les fẽmes ont de plus pretieux, alors tout un pays en parle, & tout un monde en eſt ſcandaliſé. Fais icy reflexion, que les perſonnes que je nomme, par nom & ſurnom pour eſtre les autheurs des crimes prealegues, ſont les plus qualifiés de l'ordre, les Provinciaux, les Recteurs, les Procureurs de Province, les Predicateurs, les Theologiens, les grands Humaniſtes, comme ſont Maleſcot, Rouſſeau, Pitard, Sabbatheri, Jean Adam, Petiot, Olive, Biroat, Dufreſne, Manian, & tels autres en grand nombre dont les noms & talens ne ſont pas cachés.

Quand

Quand les petites eſtoiles s'eclipſent, perſonne ne les voit, que quelque Mathematicien curieux, mais ſi le ſoleil faict un faux pas, les peuples de quatre parties de l'univers, tournent les yeux vers ſon globe. Ie ne te raporte pas icy les crimes de quelques Coadjuteurs formés, (ou ſi j'en ay rapporté quelques uns, ils ſont peu en comparaiſon des autres) mais je te fais voir les premieres teſtes de cette Societé, dans la practique des grands attentas. Si le nom qu'on donne à un compoſé, doit eſtre pris de la meilleure, & de la plus noble partie: Iuge ſi on doit appeller cette Societé non pas la compagnie de Ieſus. Mais la compagnie des *Criminels*.

V. & derniere REFLEXION.

Apres avoir leu, & diligemment examiné le contenu de ce premier livre, je m'aſſeure que tu jugeras, ſans qu'il ſoit beſoing, que je t'ad-

 vertiſſe,

vertiſſe, que les Ieſuiſtes m'ont prevenu par neceſſité, & qu'il eſtoit important pour leur honneur, qu'ils taſchaſſent de me deſcrier par procés, & par livres, en cas qu'ils preſumaſſent raiſonablement, que je ne garderois pas touſiours le ſilence, & que ſi je taiſois leurs crimes à ma ſortie pour quelque temps, affin de n'eſtre point attaqué, & laiſſer paſſer leurs premieres fougues: Finalement à la perſuaſion de Meſſieurs nos Miniſtres, je les declarerois. Mais je te jure, qu'ils ſe ſont trompés en leur conjecture, & m'ont mis l'eſpee à la main, pour me deffendre, & pour les bleſſer au cœur, & dans la prunelle de l'œil, qui eſt leur reputation. Ie finis en t'aſſeurant deux choſes. La premiere que je n'ay dict, que la pure verité. La ſeconde que s'ils ne m'euſſent attaqué griefvement, j'eſtois dans le deſſein de me taire, quand je n'euſſe pas eu meſme d'autre conſideration, que

de

de n'avoir pas la honte parmy mes freres, d'avoir ſi long temps veſcu dans un ordre ſi *criminel.*

FIN.

A la plus grande gloire de Dieu.

DU PSEAVME XVII.

VEuille ſoubs l'ombre de ton aile,
Me cacher bien, & ſeurement,
Et tenir auſſy cherement,
Qu'on tient de ſon œil la prunelle:
Affin que je puiſſe eſchaper
De ceux, qui tant de maux me donnent,
De mes Haineux, qui m'environnent,
Affin de ma vie attraper.
Ils ſont ſi gras, que plus n'en peuvent,
Fiers en propos, & orgueilleux,
Suivent nos pas, viſent de yeux,
Pour me ruiner, s'ils me trouvent.
Sur tous l'un d'entr'eux le plus fier
Semble un lion, qui eſt en queſte,
Vn lionceau guettant la beſte,
Au plus couvert de ſon hallier.

Marche

Marche au devant, metz le par terre,
Arrache mon ame au meſchant,
Avecques le glaive tranchant,
Dont aux meſchans tu fais le guerre.
D'entre ceux me ſauve ton bras,
Qui ſont de ſi long temps an monde,
Et d'out le cœur icy ſe fonde,
Pour y vivre & devenir gras.

LA RESPONSE AVX CALOMNIES De Jacques Beavfés,

Par

Le Sieur Pierre Iarrige,

Ci devant Ieſuiſte, Profés du quatrieſme vœu, & Predicateur.

PSEAUME LIV.

D'Vn cœur Barbare, & furieux,
M'envahit la troupe ennemie,
Terribles gens cherchent mon vie,
Qui n'ont point Dieu devant leur yeux.

A MESSIEVRS
LES PASTEVRS
ET
ANCIENS
DES
EGLISES DE LA LANGUE FRANCOISE,
Receuillies és Provinces Vnies du pais bas.

MESSIEVRS,

C'eſt un bienfaict de la providence de Dieu, & une faveur que tous mes ſervices n'acquitteront jamais, d'avoir permis aux perſecuteurs, des nos Egliſes, & aux ennemis de la foy d'attacquer par procés, & par livres eſcrits la declaration, que j'avois faict dans toute la ſincerité de mon cœur. Les gelees & les injures de l'air doivent paſſer ſur le

ſillon avant que le grain vienne à ſa maturité. Les roſes ſe ceuillent entre les eſpines. Les lys croiſſent entre les herbes de mauvaiſe odeur. Il me ſera touſiours honorable de ſouffrir pour la vertu, meſme les flammes. Le Seigneur de la gloire à eſté cloüé ſur une croix entre deux brigans. Le ſerviteur n'eſt pas plus grand que ſon maiſtre, ni l'ambaſſadeur plus conſiderable que celuy qui l'envoye: Comme il à fallu que Ieſus Chriſt ſouffrit, & ainſi qu'il entrat en ſon regne, auſſi eſt il juſte que par pluſieurs tribulations j'entre au Royaume des Cieux. Ces paroles du grand Apoſtre reſonnent inceſſamment à mes oreilles, ſi nous ſouffrons avec luy, nous regnerons auſſy avec luy: & tout bien compté les ſouffrances du temps preſent, ne ſont point à contrepeſer à la gloire, qui doit eſtre revelee en nous.

I'avois reſſenti la vertu de la grace celeſte dans mon bienheureux changement, mais je recognois aujourdhuy le doigt de Dieu, & l'operation de ſon divin

vn esprit dans mes persecutions. Ce qui comble mon ame de contentement, & d'une ferme, & inesblanslable asseurance, que l'Eternel, qui à commencé en moy son ouvrage le paracheuera à sa plus grande gloire, & que vous Messieurs qui estes le sel de la terre, & la lumiere du monde m'aymerés avec d'autant plus de tendresse, que vous me voyes hay des ennemis de Iesus Christ, & de sa verité.

Les Jesuistes voudroient bien faire passer les flestrissures, qu'ils pretendent imprimer sur mon front pour des marques d'ignominie: Mais s'il vous plaist, Messieurs, de considerer leur intention, examiner mon procés, & ses causes, & demander leur jugement à nos Pasteurs, & à nos freres de la Rochelle, qui sont sur les lieux ou toutes choses se sont passees, vous jugerés mon opprobre glorieux, & les pretentions de mes ennemis criminelles. Desia l'un des plus religieux, & plus eloquens Ministres du Sainct Euangile m'a deffendu avec au-

tant de vigueur d'esprit, que de verité: & sa Responce à eu grande approbation par la deffaite de mes adversaires. I'eusse pardonné à Beaufés les contumelies, qu'il à vomy contre mon honneur, par un' obstinee deliberation de me taire: Mais ceux, qui font estat de ma conversion pour la gloire de Dieu, jugent que je suis obligé de parler.

Ie me deffens doncques contr' un Religieux pretendu, qui chocque de dessein formé les maximes fondamentales de la doctrine de Iesus Christ, & foule aux pieds les lois de charité, dont toutes les escritures sont pleines. Les Canons Romains declarent un clerc irregulier, pour avoir assisté à l'execution d'un criminel. Et Beaufés se disant Prestre, & Clerc de la compagnie de Iesus s'establit juge de ma vie dans son livret, prononce & signe des arrests de mort contre moy, & se rend ingenieux à inventer des nouveaux tourmens pour me faire cruellement mourir.

Son accusation est, que j'ay celebré

leur

leur messe, dans le dessein de me convertir, & ne me suis pas abstenu de prescher dans leurs chaires, estant mesme en traicté avec Messieurs les Ministres pour trouver le moyen de professer publiquement la foy, que j'avois dans le cœur. La fougue l'emporte la dessus, avec tant de rage, qu'il faict profusion de toutes les figures injurieuses, & de tous les termes scandaleux, que l'imagination luy fournit: A chasque feuillet il s'arme de nouveaux aiguillons pour me picquer. Ie suis à son advis un Iudas entre les Apostres, & un Demon dans la maison de Dieu. Les mots d'execrable, *de* detestable, d'abominable *luy paroissẽt trop mols pour faire des larges playes, il employe la malice de son esprit, & faict süer toute sa Rhetorique pour en trouver de plus picquans, & de plus venimeux; Non content d'en inserer un ou deux dans chasque periode, il en estale treize & quatorze tout de rang, comme lors qu'il dit en la page 25. c'est homme estoit vain, superbe, envieux, rebelle hi-*

pocrite, Sacrilege, perfide, deſeſperé, fourbe, impoſteur, charnel, traiſtre, mondain, &c. En un mot il ne tient pas à luy, que je ne devienne l'obiect d'une perſecution univerſelle, & que la paſſion particuliere des Ieſuiſtes ne paſſe dans tout le monde Chreſtien pour la cauſe publique.

Ie ſcay bien que la loy de grace ſoubs laquelle nous vivons ne demande pas un œil pour un œil, ny une main, pour une main, comme celle, que Dieu donna parmy les eſclairs & les foudres. Ie n'ignore pas auſsy que la douceur Chreſtienne, de la quelle vous faictes profeſſion, & la modeſtie qui vous diſtingue comme urays Paſteurs, de ces loups & de ces Mercenaires, vous faict improuver les refutations, qui ſont enflammees d'un ſtyle bilieux, & trop aigre: Mais je vous ſuplie, Meſſieurs, *que ſans prejudice de la loy de Ieſus, je faſſe en me deffendant ce que la nature enſeigne aux animaux, Dieu ne deffent pas, & la raiſon permet aux ſages. Ie ne demande point la mort de Beaufés pour les crimes*

qu'il

qu'il à commis, encore qu'il demande la mienne, pour avoir faict une bonne œuvre, je luy pardonne volontiers, & benis les coups, par lesquels il pretent m'assassiner. Mais puisque la neceſſité me met les armes à la main pour ma juſte defence; Je ne peux reſpondre exactement, & rendre des fleurs, & des complimens pour des opprobres. Si oppoſant doncques mon bouclier aux cailloux, qu'il me jette, leur realiſement les bleſſe au plus bel endroit de la face, c'eſt ſon eſprit entreprenant & audacieux, qui luy cauſe le mal, puis que Dieu ne deffent pas les effects, qui ſuivent d'une reſiſtance raiſonnable.

Ie reſpondrois avec des termes de civilité, ſi mon Calumniateur eſtoit capable d'un traictement honeſte; mais la civilité l'aigrit, & la douceur luy augmente la bile; il forme du venin comme les cantarides du ſuc des plus belles fleurs, & l'experiance faict voir à tous les fideles de la Rochelle, qu'il devient dautant plus inſolent contre la verité,

que les paſteurs ſupportent avec plus de modeſtie ſes phreneſies.

Ne trouvez doncques pas mauvais Meſſieurs *je vous ſuplie, ſi refutant un homme fougueux & temeraire, je ne demeure pas dans une ſcrupuleuſe retenue; les ceremonies & les reſpects gaſteroient la pureté de ma cauſe, & laiſeroient des doutes parmy les ſimples. Ie ne doibs, ny ne peux ſans un extreme danger flatter un chien enragé, dont toutes les morſures ſont venimeuſes: Si je dis pluſieurs choſes de ſa vie, lors que l'occaſion ſe preſentera, qui luy ſeront deſagreables, je vous aſſeure que le pis que je ferai, ſera ſimplement de ne le pas flatter: Ie n'ay jamais approuvé la deraiſonable couſtume des Perſes, de donner le foüet à la robbe du Seigneur, qui avoit failli ſans toucher à ſa perſonne, chaſquun doit porter la peine de ſes crimes, & les calomniateurs doivent ſouffrir la verité qu'on leur dit.*

Quand j'agirois devant un tribunal plus ſevere, que le voſtre il me ſeroit touſ-

tousiours permis de faire ce que le Sainct esprit m'accorde par la bouche de David. Mettez vous en colére mais ne pechez point, *& de suivre l'advis, & le conseil du Sage,* Respons au fou selon sa folie, *si tout au pis, mon discours vous paroist tropt picquant, souvenez vous que j'ay esté trop long temps parmy les Jesuistes, & trop peu parmy vous, pour m'estre despouillé de toutes les passions, qui vieillissent avec les personnes dans cette Societé.*

Je vous conjure seulement de lire sans preoccupation mon Apologie, & avec un esprit d'amour, envers une personne qui vous la dedie tres humblement. Et vous verrez que je fais un eternel divorce d'avec eux, & qu'apres avoir declaré de telles verités au public, je suis obligé pour ma seureté, de les considerer tousjours comme les cruels ennemis de ma vie. Ce tesmoignage de la sincerité de ma conversion, & cette obligation, que j'impose à ma perseverance, sera un gage certain de ma bonne volonté

pour

pour nostre religion, & du respect que je vous doibs en qualité

MESSIEURS

De

Vostre tres Humble, & tres obeissant Serviteur,

PIERRE JARRIGE.

ESPON-

RESPONCE
Aux Calomnies
De
IACQUES BEAUFÉS,
Jesuiste.

CHAPITRE PREMIER.

Pourquoy j'escris apres la belle Refutation de Monsieur Vincent.

IL est permis à l'innocent de deffendre sa reputation contre les calomnies : mais s'il ne dit mot pour sa justification, & que Dieu par sa divine misericorde suscite quelque Daniel, qui prenne sa cause en main, confonde ses Accusateurs, & les fasse tomber dans des contradictions manifestes, le peuple admire les jugemens de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux, qui

ſont perſecutés pour la vertu: & prent plaiſir, de voir l'injuſtice, & les detractions atterrees aux pieds de l'innocence. Une large & grande mer de trois cents lieües, qui me ſepare des Rochellois, ne permet pas, que j'entende les bruits, & les vacarmes, que les Ieſuiſtes font de ſi loing contre moy, & s'ils eſcrivent quelque libelle diffamant, pour amuſer leur douleur, & aſſouvir leur rage, il vient ſi tard ſur nos rivages, à cauſe de l'incertitude de la navigation, & l'inconſtance de la mer, que trois & quatre mois expirent, devant que je l'aye entre mes mains. I'ay pluſtoſt appris, que Dieu avoit ſuſcité Monſieur Vincent pour ma deffence, que je n'avois ſceu, que Beaufés m'attacquoit, le contre poiſon eſt venu pluſtoſt, que le venin, & j'ay veu à mes pieds mon ennemy vaincu par celuy, dont le nom ſignifie *vaincant*: devant que j'aye pris les armes.

Il eſt trop aiſé maintenant d'inſulter

ter à un homme, qu'on à surpris dãs plusieurs faussetés, & livré comme un calomniateur à la mocquerie des peuples. Ie scay, que je n'auray pas d'honneur, de poursuivre un serpent rompu, qui à perdu quasi tout son venin, & n'a plus de forces, que pour siffler. Le Sieur Vincent à defaict Iacques Beaufés avec tant d'avantage, qu'il n'est plus besoing de l'attacquer. Les plus grandes accusations de ce devot adversaire estoient un' escume de mer, que ce grand homme à creué, & une brouëe du matin, que le soleil de verité à dissipé par la vive chaleur de ses lumieres. Tous ceux, qui ont veu la refutation, ont admire la prudence de l'autheur, la force de son raisonement, la solidité de ses reparts, la modestie de ses discours, Et les mesmes, qui ont pesé les accusations, & les injures de mon ennemy, se sont emerveillés, qu'un Iesuiste, qui faict estat de prescher, soit tombé dans des

groſſieres contradictions, commis tant d'imprudences, & faict eſclater tant de paſſion.

Non obſtant neantmoins cette premiere reſponſe, qui me juſtifie plus que ſuffiſamment, je ſuis obligé, de me deffendre moy meſme par une apologie de ma façon, contre cet injurieux agreſſeur, qui mettant toutes choſes en œuvre, pour me calomnier, prendroit occaſion de mon ſilence de dire, que je ſuis, comme luy, un ignorant, qui ne ſcais pas reſpondre. D'ailleurs Monſieur Vincent en pluſieurs endroits de ſa refutation, ſe rapporte à moy, de quantite de choſes, qu'il ne pouvoit aucunement ſcavoir, & que je ſuis obligé, d'eſclaircir à la gloire de Dieu, & à la confuſion de cette ſecte ſi domageable à l'univers. Ie le fairay doncques dans ce ſecond traicté, & diſtingueray tout mon diſcours en chapitres, pour ſoulager mon Lecteur. Et d'autant qu'il eſt neceſſaire que

re que tu ſaches, contre qui je me deffens, je te formeray aux deux chapitres ſuivans, un' idee veritable de mon adverſaire, affin que de la pate, tu juges de la qualité du loup. S'il ſe plaint, qu'un Hercule n'eſt pas meſme capable, de reſiſter à deux, qu'il prenne garde, que vingt mille Ieſuiſtes me font aujourdhuy la guerre, avec le fer, & le feu. & qu'il eſt plus facile à luy, de ſe deffendre contre deux, qu'a moy ſeul, d'en combattre vingt mille. I'ay eſperance que le bons Francois, qui liront mon eſcrit, accuſeront la furcur de Ieſuiſtes, de m'avoir attacqué, au point qu'ils ont faict, ſans leur avoir faict d'autre injure, que celle qu'ils penſent avoir receu par ma retraicte, & diront en ma faveur, que j'ay raiſon de reſpondre un peu ſechement, & dire la verité toute criie. Dieu le grand Protecteur des innocens, confondra les deſſeins de mes perſecuteurs, & donnera vertu, & creance à

mes paroles, à leur confusion, & à sa plus grande gloire.

Chapitre II.

Caractere de Iacques Beaufés touchant sa capacité.

SI vous desirez scavoir, quel est l'homme, que Rousseau Provincial des Iesuistes, à choisi pour hurler, & crier contre moy, affin d'euaporer par son gosier la chaleur de leur bille, c'est un certain Iacques Beaufés homme grand, gros, & bossu, qui à faict ces mois passez d'une chaire, qui devroit estre le throne de verité, un theatre de Comedien, pour y joüer ses passions, & y faire rire les peuples. Ie ne veux pas icy luy reprocher les impuretés de son extraction: encore que l'escriture nous apprenne, que Dieu punit quelques foys dans les enfans, l'iniquité des Peres. Ie veux encore moins luy obje-

objecter, que son Frere à esté condamné d'estre pendu pour avoir tuë Monsieur Saige dans la ville de Tulle. Ie le traicteray en Iesuiste, & examineray en ce premier chapitre sa capacité, & au suivant une partie de ses meurs & de sa vie.

De toutes les cognoissances, qui peuvent recommander un homme de lettres, il en à si peu, qu'il passera tousiours avec raison parmy les doctes, pour un franc ignorant, quoy que son cacquet importun fasse penser à ceux, qui ne le cognoissent pas, qu'il à quelque litterature. Il à si peu de latin & de lettres humaines, qu'ayant enseigné les petis enfans, plusieurs annees, il n'a peu jamais sortir des classes de Grammaire, & apres avoir roulé dans la poussiere des Colleges d'Agen, & de Perigueux, est allé finir sa course dans le beau college de Sainct Macaire sur Garonne, pour y enseigner l'une de deux petites classes, avec un certain

Salabert. Ce pretẽdu Refutateur des Miniſtres, eſt ſi intelligent en la langue grecque, que je le defie de pouvoir non pas interpreter, mais de lire une page d'un livre Grec ſans broncher trente fois : il ne peut mieux refuter cette objection, que s'offrant à faire l'eſſay, devãt deux hommes ſcavans, pour me convaincre. Je vous jure, qu'il ne l'hazardera pas, quelque trophee, qu'il faſſe de ſuffiſance. L'hebreu luy eſt un langage eſtranger, & barbare, car à n'en point mentir, il n'en cognoit ni les pointz, ny les lettres, & ne ſcay, s'il ſcait tourner la bible du bon coſté. Ayant receu l'an paſſé d'un de nos Miniſtres une lettre en Hebreu, il courut de Rufec, à Engouleſme toute la nuict, pour en avoir l'interpretation & la reſponce de Monſieur Thomas de Maiſonette homme ſcavant, & qui à une parfaicte cognoiſſance de cette langue. Cet honeſte homme ne peut nier, ce que je dis. L'hiſtoire &

la

la chronologie ſont des terres, qu'il n'a pas decouvert, & n'en parle que par la bouche d'autruy, & par les citations, qu'il en trouve dans les receuils de controverſe.

Ou croyoit qu'un peu de Logique, qu'il avoit appris, le feroit reüſſir dans l'employ de cette faculté, mais le cours, qu'on luy fit enſeigner dãs Bourdeaux, à faute d'autre, monſtra ſon foible. Cette occupation qu'il euſt non par merite, mais par le moyen du Sieur Irat, qui l'aymoit, luy reuſſit ſi mal, que ſes eſcoliers pour monſtrer le cas, qu'ils faiſoient du tel maiſtre, menerent un aſne dans ſa claſſe, l'engagerent dans ſa chaire, & l'attacherent de telle façon, qu'il avoit les deux pieds de devant, ſur le pulpitre en docteur Beaufés, & ne luy manquoit que la parole, pour dire avec autant de jugemẽt, que noſtre Logicien, *Nego*. Cet honorable ſubſtitut l'eſtonna, quand il vint pour faire ſa leçon, ſes eſco-

liers le ſifflerent, & rompans dés l'heure cet infortuné cours, attendirent l'an ſuivant, pour recommencer ſoubs un plus ſcavant maiſtre. Celuy des Miniſtres qui eſcrivoit à ſon amy, que cet Antagoniſte avoit quelque peu de Logique, ne ſçavoit pas ce glorieux accident, que tout Bourdeaux avoit veu, & que le Sieur Pabot prefect, n'avoit peu arreſter avec tout ſon zele; Autrement il eut reſtreſſi ſa propoſition, & eut dit plus veritablement, qu'il n'en avoit que tout autant, quil en faut, pour eſtre digne, d'avoir pour ſuppleant un aſne.

Je laiſſe à juger de ſa Theologie à ceux, qui entendent ſes ſermons. Suffit ſeulement, que je vous diſe, quelle eſt du haut pays : Car ſervant de ſcandale, par ſes friponeries au College de Bourdeaux, ou j'eſtois lors, le provincial fut contrainct de le relleguer à Pau, dans le Beard, pour y acheuer ſes eſtudes, apres luy

avoir

avoir faict faire publiquement dans le refectoire la *discipline* pendant un *miserere*. Les Emplois, qu'on luy donne, sont conformes à l'estime, qu'on en faict, il n'a esté dans Ruffec, pendant quatre ans, que pour courir les vilages d'alentour, & n'estoit qu'il tasche, de se donner credit en s'efforceant de refuter les Ministres, il seroit jugé entierement indigne de parler en public. Ceux de leur compagnie, qui le cognoissent comme moy, ne s'estonnent pas de voir, qu'on le tient bas, & jamais personne n'a demandé, pourquoy on luy faisoit prescher les advents, & caresmes dans Sauveterre, petite bicquoque du Bazadois, dans Vieille Vigne, Bourgade de Bretagne, dans Ruffec deux ans consecutifs, cependant que les autres plus jeunes Predicateurs que luy de neuf & dix ans, preschoiēt dans les belles, & bonnes villes. Les Seculiers, & les Reguliers s'espouvantent seulement qu'on le laisse mon-

monter en chaire, veu les imprudences, dans lesquelles il tombe en preschãt. Quelques uns de Iesuistes ont jugé, qu'il avoit du talent, pour les controverses, non qu'ils le croyent assez intelligent dans l'escriture, ou assez fort, pour le raisonnement, mais seulement, parce quil est mordant, gausseur, & capable de faire rire en tournant, avec perfidie le nez à nos maximes. Le suffrage public est, qu'il deffent plustost sa cause en Harlequin, qu'en Predicateur, & Theologien. J'ay eu le plaisir de voir cet orateur reglé, & modeste, tenir tantost le bonnet sur l'aureille, tantost l'enfoncer jusques au nez, ruer des pieds, fermer les pointz, grincer les dents, ramasser en torchon son surpelis soubs l'aisselle; Si les larmes des auditeurs, ainsy que dit Sainct Hierome, sont les loüanges de l'orateur, mille personnes l'ont veu, apres avoir dict d'une voix estranglee, quelque mot grossier pour rire, rire

luy

luy meſme par gravité. Tout Fontenay m'eſt teſmoing, que l'an paſſé preſchant à la hale, il ſe prit au milieu de ſon ſermon, à chanter ridiculement, & imiter la voix d'une pauvre vieille, qui chanteroit un Pſeaume, les portefais, & les artiſans rioient, au chant de ce corbeau, & quelques gens de qualité diſoient à meſme temps à ſon Recteur, avec lequel j'eſtois, *ces ſotiſes Monſieur ne ſont pas tolerables*: Dans le meſme ſermon, il cherchoit diligemment, & avec des termes deſhoneſtes par quelles marques, on pouvoit cognoiſtre, que les femmes euſſent beſoing d'homme, & demandoit ſottement à ſon auditoire, ſi c'eſtoit aux yeux, aux mains aux jambes, ou au bout du nez. Pardonnez moy, ſi je briſe la, mon eſcrit rougit de ſon impudence, mais remarquez je vous prie, juſques à quel point va ſa capacité, pour preſcher, & quel degré de prudence il à, pour parler en public.

CHA-

Chapitre III.

Caractere de Iacques Beaufés touchant ſes meurs.

Dieu n'a pas donné le don de predication à tous, mais il veut bien que tous ſervent de bon exemple. Si les Ieſuiſtes de Guyenne vouloient donner gloire à Dieu, ſur les meurs de Jacques Beaufés; deux cents de leur corps ſigneroiét, qu'il eſt l'un des plus irreguliers de leur ordre. Je diray ſimplement ſans paſſion, & pour rendre honneur à la verité, qu'on à faict trois fois, ſes informations pour le mettre dehors. La premiere, lors qu'il eſtoit encore Novice, pour avoir donné des marques d'un eſprit tres frippon, & meſme faict paroiſtre par intervalles, des petites folies d'un cerveau egaré: Comme lors qu'ilz ſuivit dans les allees du jardin du novitiat un de ſes freres, le couteau à la main, pour le bleſſer, ou tuer, à cauſe qu'il

avoit

avoit rapporté quelqu'un de ſes defautz au Maiſtre des novices, ainſy que la regle de cette ſocieté le commande. La ſeconde fut, quand eſtudiant du depuis dans la Metaphiſique de Bourdeaux, il tomba dans des plus grandes diſſolutions, & des folies plus eſtranges. Il ſe ſouviendra, mais non pas ſans rougir du coup extravagant, qu'il fit à Iacques l'Eſpaulart ſon Recteur, qui le mit à deux doigts de la porte. Ce pauvre garçon eſtant un ſoir ſur le point de ſortir de Bardenac, maiſon de recreation, à une lieüe de Bourdeaux, ou il s'eſtoit reſiouy avec ſes compagnons, tout un grand jour d'Eſté, prit par folie l'eſpee du valet, qu'il cacha ſoubs ſa robbe de ville, que les jeunes portoit lors, & eſtant de retour vers les neuf heures, que les Ieſuiſtes s'en vont coucher, entra dans la chambre de ſon Recteur, qui ne ſongeoit rien moins qu'a cette phrenefie : *Il faut dit il en degaignant*

nant l'eſpee, que vous expiez par voſtre ſang, les deplaiſirs que vous m'avez donné par tant de penitences: & ſoudain par une plus ſage extravagance, la remettant doucement dans le fourreau, *quoy dit il, mon Reverend Pere, vous avez peur.* I'ay trouvé cet' eſpee dans mon chemin. Ce judicieux exploit, en ſuitte de pluſieurs ſotiſes de pareille nature, fit conclure le Provincial, & ſes Conſulteurs de deſempecher leur province d'un frippon & d'un fou. Mais ſes larmes, & l'interceſſion du Recteur, qui l'excuſa ſur la debauche du jour, arreſterent le coup.

Vous reprochés, dira il, à un homme deſia gris, les fautes d'un jeune homme. Ie voudrois que ſa modeſtie m'eut obligé, de cacher non ſeulement celles de ſa jeuneſſe, mais encore plus celles de ſon eage viril, qui pour eſtre plus importantes, luy cuiront un peu plus. Je ſuis marry, qu'il faille ſalir mon papier, & accuſer

ſer un homme, avec qui j'ay veſcu, du peché le plus honteux, qui ſoit en la nature. Toute la Province ſcait, que du temps du Provincial Maleſcot, le General de l'ordre Mutius Vitelleſchi avoit eſcrit de n'attendre plus, & de le renvoyer, puis qu'il eſtoit incorrigible, le principal crime, dont il eſtoit chargé, eſtoit qu'il avoit touché deſhoneſtement quelques petis eſcoliers d'une rare beauté, & meſme dans la maiſon une nuict il s'eſtoit leué de ſon lict, pour aller coucher avec un certain jeune philoſophe, mon condiſciple nommé Martial Lamy religieux Ieſuiſte. Cette inclination violãte, qui l'attachoit aux jeunes enfans, & les preuves, que les Superieurs avoiẽt de cette affection deſreglee, forma un violent ſoubçon de ſon impudicité, juſques la, qu'il eſtoit convaincu, mais pour n'edifier pas mal la communauté, on cacha tant qu'on peut cette accuſation, non pas tellement, que

plus de dix, ne la ſceuſſent entre leſquelz j'eſtois, pour eſtre compagnon d'eſchole de celuy, qui eſtoit diligemment interrogé ſur ce point. Ce, qui doit couvrir de honte ſon viſage. La ſeconde cauſe pour laquelle on luy faiſoit ſon proces, eſtoit, un deſreglemẽt general, qu'on voyoit paroiſtre en toutes ſes actions monaſtiques, ne faiſant quaſi rien, de ce que les autres font : non obſtant les penitences, qui greſloient continuellement ſur ſa teſte. On n'entendoit rien plus ſouvent dans leur refectoire, ſoir & matin, que ces paroles uſitees en pareilz cas, *je dis de la part de la ſaincte obeiſſance la coulpe de Jacques Beaufés*, de ce qu'aujourdhuy il à dict des paroles picquantes à un tel, de ce qu'il n'eſtoit pas levé à ſept heures, de ce qu'il à pris à leſcart un petit eſcolier, & à parle trop long temps, & pareilles, ou plus grandes fautes, qui le rendoient infame dans la communauté.

té. On adjouſtoit le reffrain qui le faſchoit encore plus. *Et pour ce la ſaincte obeiſſance luy à donné pour penitence* de diſner ſoubs la table, de faire la *diſcipline*, de manger à terre, & telles penitences, qui ſont en uſage parmy ces Clers reguliers, qui ne veulent pas eſtre appellés moynes. Ie l'ay veu ſouvent condamné pour ſes fautes, le foüet à la main, les eſpaules nuës, ſe jetter à genoux au milieu de leur refectoire, ſe fouetter ignominieuſement, juſques à tant que le Superieur frappat du couteau ſur la table, pour le faire ceſſer. Qui de Ieſuiſtes qui liront cet eſcrit en Guienne, ne la pas veu porter au col, par ignominie un cartel, ou on liſoit en groſſe lettre le crime, qu'il avoit commis. Il n'a pas oublié je m'aſſeure, que le Sieur Maleſcot l'oſta en punition de ſes deſbauches, de la claſſe de Theologie, pour le faire ſervir à la cuiſine pendant un mois. Il ſe ſouvient encore

de cette infame penitence, que le mesme luy imposa, de faire trois foys le tour du refectoire, pendant que les autres disnoient, le bonnet de nuict en teste, les linceuls en escharpe, & la couverture du lict sur le dos. Ceux qui ont quelque idee de la gravité des Iesuistes, jugeront que nostre Iacques n'estoit pas des plus consideréz, puis qu'il estoit ordinairement traicté comme un fripon, ny innocent, puys qu'on luy ordonnoit des si honteuses penitences. Si de sa vie on avoit osté le Provincialat de Malescot, il n'auroit pas tant de mal au cœur. Mais il à, dira quelqun, perseveré dans l'ordre? Ouy par vanité? ne voulant pas, qu'il fut dict, qu'il estoit renvoyé pour ses crimes. Du depuys il n'a pas esté plus retenu, & les superieurs sont obligez, de le tenir à l'escart comme une brebis galeuse, & ne l'apellent de sa taniere de Ruffec, que pour venir crier, & employer son esprit mordant

dant contre noſtre religion, dans cette conjoncture d'affaires. Je te donneray cher Lecteur, une plus particuliere idee de cet homme en latin, cependant en voila aſſés, pour te faire voir les qualités de ce predicateur, que tu as entendu crier au ſacrilege ces jours paſſez. Quelqun de mes Lecteurs peut eſtre m'objectera, ſans regarder plus loing, qu'en raportant les procedures, que les Ieſuiſtes ont faict, pour retrancher ce membre pourry, je juſtifie le corps: Je ſupplie celuy, à qui cette penſee naiſtra dans l'eſprit, de conſiderer que la republique des diables à ſa police, & que la maxime des ſages laſcifs. *Si non caſté, ſaltem cauté,* cet à dire, *ſi non chaſtement du moins finement, & avec adreſſe,* eſt l'une des baſes de la politique de ces moynes. D'ailleurs Jacques Beaufés, quoy que convaincu de pluſieurs nouvelles, & entiennes impuretés, perſevere dans leur ſocieté; n'eſtãt point vray,

que leur maiſon, eſt comme la mer, qui rejette les charognes, ainſy qu'ilz preſchent. Cette cognoiſſance que j'eſtois obligé de vous donner, preſuppoſee, je m'en vay commencer ma deffence, & ſuivre mon accuſateur pied à pied.

Chapitre IV.

La procedure des Ieſuiſtes contre moy.

QVi jettera une fois ſimplement les yeux ſur l'eſcrit de Beaufés, cognoiſtra incontinent la malice de mes adverſaires, & le palpable aveuglement, dans lequel le deſir de vengeance les à precipités. Les Ieſuiſtes ſurpris de mon changement, & de l'ordre, que j'avois tenu pour ſortir, ont ſoudain reſolu, non pas de me rapeller chreſtienement, & par les liens du nouvel Adam : mais de me perdre par charité Ieſuiſtique. Si l'Euangile qu'ils pretẽdent preſcher, juſtifie

juſtifie ces violens deſſeins, & ces ſanglantes procedures, j'en appelle à la parole, & à l'exemple de Ieſus, de la compagnie du quel ils ſe diſent. Encore que je ſois à trois centz lieües de mon cher pais, je n'ignore pas, que tous les bons Francois de l'une & l'autre religion ne ſachent, que ces ennemys de ma vie n'eurent pas pluſtot appris les premieres nouvelles de ma converſion, par les lettres, que j'avois laiſſé à un de mes amis, qu'ilz ne reſpirerent, que ſang, que mort, & ne parlerent que de buſcher, & de flames. Ouvre mon cher Lecteur les yeux à cette conſideration, qui doit toucher au cœur à tout homme de bien. Quand quelqu'un des autres Couvents à quitté avec plus d'eſclat, & de bruit que moy la religion Romaine, pour venir à nous, ſes ſuperieurs plus debonnaires, & plus vertueux moralement, que les miens de jadis, croyans ſelon les maximes de leur erreur

que leur cher enfant s'eſt perdu, recourent aux autels, implorent le ſecours du ciel par prieres, courent comme bons Paſteurs chercher leur brebis, & s'il eſt beſoing la portent ſur leurs eſpaules. Regarde ſi les ſuperieurs des Ieſuiſtes l'ont faict ainſi, & juge de leur cruauté, par comparaiſon à la debonnaireté des autres. Le premier acte du conſeil que ces meſchans Preſtres, & Phariſiens tindrent contre moy, fuſt non pas de prier Dieu, pour ma reſipiſcence, mais Rouſſeau Provincial chef de ces meſchans prononça, comme un autre Caiphe, qu'il eſtoit expedient, *qu'un homme mourut pour tout le peuple*, de lors comme juifs envenimés ſans regarder aux moyens, de me relever de l'abiſme, dans lequel, ilz croyent, que je ſuis tombé, n'eurent d'autre penſee, qu'a trouver des inventions, pour m'enlever du monde.

Eſtans aſſurés que le deſſein d'un

ſi grand changement ne ſe commence, & ne s'acheue pas en un jour; & que j'aurois infaliblement diſſimulé mon intention, puys que j'eſtois contrainct de vivre à leur façon, qui quelque grand crime, qu'ilz aient commis, ou quelque grãd mal, qu'ils couvent, ne peuvent ſe diſpenſer ſans ſcandale, de dire journellement leur meſſe; Ils jugerent avec plus de malice, que de prudence, que c'eſtoit l'endroit le plus ouvert, pour m'attacquer avec tout leur credit. Leur premier ſoing doncques fut, d'uſer avantageuſement de la publication des actes, que Meſſieurs de noſtre Religion par zele, avoit donné au public, & de confronter l'eſcrit, que j'avois faict, pour ſupplier ceux de mon party, de me preſter la main, affin de faire profeſſion publique de ma creance ſelon la liberté que les editz du Roy me donnoient, avec la datte des lettres, que j'avois eſcrit au Recteur, & Provincial. Ay-

ant trouvé que j'avois dissimulé quelques jours, cet à dire faict dans les fonctions ecclesiastiques, avec prudence, & discretion, ce qu'ilz font avec une conscience cauterisee touſjours, quand ilz attacquent les Evesques, & trahissent les Estatz. car ils n'obmettent pas pour cela de dire leurs messes. Soudain ilz ont crié *au sacrilege & au profanateur*, m'ont intenté proces, & pour me faire mourir, veulent qu'un sacrilege pretendu, de secret, devienne public, & qu'un escrit donné en particulier, & en cachette, par lequel je declare que je suis esclairé, passe pour une profession publique, & solemnelle. L'e proces est devant les juges, quelque evenement, qui suive me sera glorieux. Si par leur credit, & sanglantes poursuittes, je suis condamné, je seray Confesseur de Iesus, qui est la plus grande gloire qu'un bon Chrestien puisse avoir, si je suis absoubs par le diligent examen, que

les

les juges fairont des circonſtances de la cauſe, le public cognoiſtra l'injuſtice de mes accuſateurs. Quoy qu'il en arrive, j'eſpere que Dieu qui ſuſcita Daniel pour juſtifier l'innocente Suſanne, du crime, que deux vieillards impudiques luy impoſoiēt ſuſcitera quelque charitable deffenſeur à ma cauſe, qui me juſtifiera, & que celuy, qui delivra Lot, du milieu des Sodomites, & des flammes de feu, me tirera des mains des Ieſuiſtes, & me preſervera de leurs flammes, cependant examinons, mon cher Lecteur, cette procedure dans le chapitre ſuivant, & remarquons les fourberies, imprudences & malices, qui s'y rencontrent.

Chapitre V.

Les Fourberies, & Malices des Ieſuiſtes dans leur procedure.

QUand Ignace à dict dans la lettre, qu'il eſcrit à ſes moynes de Portugal, qu'il veut, que l'obeiſſance

ſance ſoit la marque, par laquelle les vrays enfans de la ſocieté, ſoient diſtingués des autres, il euſt plus veritablement parlé ſelon ſon inſtitut, & la pratique ordinaire, s'il eut dict, je veux que les fourberies ſoient le caractere expreſſif, qui vous face cognoiſtre pour vrays Ieſuiſtes. Car qui conſiderera leur doctrine des Equivoques en juſtice, leurs paroles à double ſens dans le commerce, & le trafic, les reticences mentales, qu'ilz ont introduict dans la Theologie morale, au grand detriment de la verité, leurs induſtries à tromper les ſimples, dans les confeſſionaux, & dans les viſites, pour attrapper leur biens, par des donations ſubreptices; jugera que la fourbe, eſt l'ame, qui donne mouvemẽt à ce grand corps, qui n'agit dans le moral, & dans le civil, que par ſoupleſſes. Pour prouver cette verité, j'ay des exemples pour faire un livre: Mais il eſt queſtion de monſtrer à preſent leurs four-

fourberies dans mon procés.

Beaufés par la bouche duquel le Provincial, & les consulteurs, espanchent leur colere, m'en fournit un argument qui n'a point de responce. *Amy Lecteur*, dict il au commencement de son livre, *vous serez adverti, que les procedures criminelles qu'on faict contre Pierre Jarrige, ne sont, ny à la requeste des P P. Iesuistes, ny pour aucun crime, qu'il ait commis estant de leur Societé, il n'est accusé que des sacrileges, par luy commis depuys qu'il à faict profession de la Religion pretendue.* Et plus bas, *l'instance, qu'ilz ont eu jusques icy contre le Sieur Vincent n'est que civile, pour l'obliger à representer par devant Mr le Lieutenant General de cette ville les originaux du livret, qu'il à faict imprimer, pour estre confrontés aux lettres, par lesquelles Iarrige mesme à refuté les impostures, qu'on à faict courir en son nom.* Encore plus bas, *le consistoire à este obligé de mettre dans le Greffe les pieces, que les Peres*

res Iesuistes demandoient, & principalement l'acte du 24. Novemb. 1647. Remarque mon cher Lecteur, que ces malins demandent avec instance devant le juge, l'acte du 24. Novemb. & tu verras par apres pourquoy, & à quelle fin ilz le demandent : Finalement il dict à la conclusion de son advertissement. que les escrivains Viau & l'Erpiniere, *ont declaré que l'escriture, & le seing de l'acte de profession de Pierre Jarrige du 24. Novemb. representé par Maistre Gaspar le Roy, Greffier estoit conforme à l'escriture, & au seing des lettres susdictes.*

Les menteurs ont besoing de memoire, celuy cy l'a si courte, qu'il destruit au milieu du discours d'une petite page, ce qu'il asseuroit au commencement. Ce fourbe est pris par son bec, comme un coupe bourse au milieu d'un marché le larrecin à la main. Ie crois que cet homme pense que les Francois, qui auront

ront la curiosité de lire son livret, ont l'esprit emouſſé, & qu'il est en son pouvoir, de leur persuader qu'ilz ne voyent pas, ce qu'ilz voyent. Il dict impudament, qu'ils ne sont pas mes parties en ce proces criminel, & deux periodes apres, il advoüe qu'ilz ont obligé le consistoire de mettre au greffe l'acte du 24. Novemb. par lequel ilz ont cru, qu'ils pouvoiēt me faire le procés. Quand ilz ont jetté la pierre devant tout le monde, ils retirent la main, & disent avec asseurance de bouche & par escrit, qu'ilz ne l'ont pas faict. Tout cas horrible comme celuy ci est, à nier. Mais les habitans de la Rochelle ont ilz peu lire ce puant mensonge au frontispice de l'advertissement au Lecteur, sans entrer en indignation, contre un imposteur, qui les prent pour foibles d'esprit, leur niant en face, ce qu'ilz ont veu de leur propres yeux, il ne restoit rien à Iacques Beaufés, sinon

de

de faire porter un bassin, comme Pilate, & lauer ses mains devant tout le peuple disant, *Ie suis innocent du sang de ce juste*, Ie suis certain que le peuple Rochellois n'eut pas crié *son sang soit sur nous, & sur nos enfans*. Il n'appartient qu'aux Iesuistes de procurer la mort non pas simplement d'un homme peu considerable, tel que je suis, mais la mort des grands Princes, & des Roys tres Chrestiens, & dire par apres nous ne l'avons pas faict.

Dites moy de grace, si ce n'est pas mentir en diable, ou en Iesuiste; Ils sont convaincus, & par les predications, qu'ilz ont faict, & par les livres, qu'ilz ont escrit, & par les solicitations secretes, & publiques que toute la Rochelle à veu, & cependant ilz disent avec effronterie, voire jureroient à foy de Iesuiste, s'il estoit besoing, qu'ilz ne sont point mes parties en ce procés. Prenons le plaisir de surprendre ces insignes men-

menteurs en leurs soupleſſes. A quoy ces ardentes, & furieuſes invectives? dans leſquelles Beaufés, & les autres ont employé publiquement, au grand ſcandale des peuples, toutes les ruſes de leur eſprit, pour prouver, pendant quatre mois tous entiers, que j'eſtois ſacrilege, & par ſuitte, digne de mort. A quelle fin ce livret diffamant, donné au public? qui porte pour titre, *les Impietés & Sacrileges de Pierre Iarrige*, pourquoy par tant d'inſtances redoublees en jugement, obliger le conſiſtoire? de mettre au Greffe l'acte du 24. de Novemb.? par lequel ilz croyent, que je ſuis atteint du crime de ſacrilege, à quoy finalement tant de conſultations? tant de monopoles? tant de deſſeins ſur moy? tant de perſonnes envoyees pour me ſaiſir? tant de fauſſettés controuvees? ne faudroit il pas avoir perdu le jugement? pour ne voir point, qu'ilz ne ſont pas ſimplement les parties,

qui m'attaquent, mais les teſmoings qui m'accuſent, & les advocatz, qui plaident contre moy, dans tout autant de lieux, qu'ilz ont de chaires, & dans tout autant de compagnies, ou ilz ſe trouvent, de voix, par eſcrit & en toutes façons. Je crois que les ſuperieurs de cet ordre, s'imaginent, que tous les François leur ont faict vœu d'obeiſſance aveugle, pour aſſujectir leur entendement, à leur paroles ſans les examiner. L'iniquité ne peut ſe ſouſtenir, & le menſonge ſe deffaict de ſoy meſme. Ces faux Eccleſiaſtiques, contre les canons de l'Egliſe Romaine, aymét le ſang, & taſchent de perſuader aux Chreſtiens, qu'ilz en ont averſion; Mais ce gros menſonge deſcouvert dans la premiere page de leur eſcrit, perſuadera les lecteurs, qu'ils ont trop toſt menti pour eſtre crus. Les ſimples croyront aux paroles des Ieſuiſtes, s'ilz le jugent ainſy, mais les ſages les prendront touſiours,

pour

pour des impoſteurs malitieux, & des fourbes.

Chapitre VI.

Reſponce à l'accuſation que les Ieſuiſtes intentent contre moy.

L'Accuſation des Ieſuiſtes eſt une Supercherie contre moy, & qui l'examinera ſans paſſion, & ſans intereſt comme les juges ſont obligés de faire, trouvera qu'elle eſt de nulle conſideration. Je ſuis accuſé d'une choſe, de laquelle tous les Preſtres Reguliers, & Seculiers, qui ont quitté le Papiſme, pour faire profeſſion de l'Euangile, ſont conveincus, Ils diſent, que j'ay dict la meſſe, dans le deſſein de me convertir, & apres meſme, que j'ay eu donné un eſcrit à Meſſieurs de noſtre religion, par lequel je dis, que j'embraſſe leur creance, & les ſuplie de me fournir les moyens, d'en faire profeſſion publique. Si les juges ſuivent l'incli-

nation, & les violantes passions des mes accusateurs, je seray condamné comme sacrilege : Mais s'ilz se reglent par les loys civiles, & les editz de noz Roys, ilz seront deboutez de leurs pretentions, par les raisons qui suivent.

1. Ie respons que j'ay donné cet escrit en secret, à ceux de ma religion, pour les asseurer de la sincerité de ma volonté, & pour leur servir, en cas de besoing, contre les Iesuistes, si comme ilz sont grands chicaneurs, & Formalistes ilz venoient à les accuser malitieusement, de m'avoir enlevé, ou rauy contre ma volonté.

2. Ie dis, que je n'ay jamais donné commission, ny pretendu, ny mesme pensé, que cet escrit peut, ny deut estre imprimé, car estant homme de lettres, j'avois deliberation, de faire une declaration estendue des motifs, qui m'avoient porté à faire ce changement, comme j'ay

faict

faict du depuis, & non pas donner au public un escrit, en stile de chiquane.

3. Il est evident, par cette forme de proceder, qui je n'ay jamais pretendu, que cet escrit passat, pour une profession publique, & d'autant, qu'on me dira, que l'intention est secrete, & que les juges, ny touchent pas. Ie dis, que qui voudra juger du sens, & de paroles, il cognoistra, que mon intention est contraire, veu la requeste, que je leurs fais en secret, de me prester la main. Et pour monstrer, par abondance de preuve, que cet escrit, ne passoit jamais ny dans mon esprit, ny dans celuy de nostres, pour une profession, je l'ay faicte du depuis, dans le consistoire de la Rochelle, le 25. de Decembre, plusieurs jours devant, que l'escrit est esté mis au jour, & le procés intenté.

4. Ie dis que toutes les choses, qui sont necessaires, pour faire pas-

ser une profession pour publique, & solemnelle, manquent entierement à celle cy. 1. Ie ne suis ny publiquement, ny personellement estably, devant ceux, qui selon les formes Ecclesiastiques ont pouvoir de la recevoir. 2. Ie ne suis pas en presence des tesmoings, qui sont necessairement requis en tel cas, car il apert, que je suis dans le College aux Iesuistes. 3. Les paroles de cet escrit sont vagues, & non determinees, car je parle ainsy, *Ie requiers par cet escrit ceux, de la dite profession, qui sont en cette ville, de me tendre la main, affin que selon la liberté, que le Roy accorde à tous ces subjectz je puisse me retirer d'icy, & me renger à leur communion*. Addressant ainsy vaguement, & generalement mes paroles: on voit bien, que je ne professe pas solemnellement ma foy; mais, que j'en donne asseurance de la mesme façon, que je ferois à un amy luy escrivant une missive, si je voulois

avoir

avoir quelque secours de luy.

5. A lire attentifuement, & avec reflexion mes paroles dans leur vray sens, on voit que c'est une declaration de desir, & rien plus, & partant, non seulement ce n'est pas une profession publique, & solemnelle, mais n'est pas mesme une profession. Que si j'ay dict, *laquelle des à present j'embrasse*. Ces paroles sont interpretees, & entendues par toutes celles, qui precedent, & il est clair, que j'entens, que je l'embrasse des à present, non d'effect, car je ne pouvois, ny ne voulois, ainsy que j'ay declaré, mais seulement du vœu, & de l'affection d'autant que, je desirois m'y renger, comme je le demandois, & l'ay accomply du depuis par la misericorde de Dieu.

6. Des titres mesme de l'imprimé duquel on se sert, pour faire mon procés, ont peut juger, si l'escrit du 24. Novemb. doit, ou peut passer pour profession, ainsy que les Iesuistes

ſtes le veulent faire paſſer, pour en former un cas execrable. Ie vous ſupplie de conſiderer les titres de l'eſcrit, & les titres de ma profeſſion. Au premier, on trouve. *Eſcrit faict & ſigné de la main de Monſieur Iarrige, & ſeellé de ſeau de la maiſon des Ieſuiſtes avant ſa ſortie.* Au ſecond on liſt, *Acte de la profeſſion de foy de Monſieur Iarrige extraict des actes du conſiſtoire de l'Egliſe Reformee de la Rochelle du Mercredy 25. Decemb. 1647.* Un acte eſt appellé profeſſion, parce qu'il l'eſt, l'autre eſt appellé ſimplement eſcrit, par ce qu'il n'eſt pas profeſſion. Je vous ſupplie de regarder encore, les ſeings de l'un, & de l'autre, à l'eſcrit je ſuis ſigné tout ſeul, dans l'acte de profeſſion, trois paſteurs ſont ſignés, les Anciens, & le Secretaire du conſiſtoire. Tout cela n'eſt il pas capable d'ouvrir les yeux, & le cœur au juges, s'ilz ont egard d'un coſté à l'irritation des Ieſuiſtes, qui les faict agir,

& à la Metaphisique, dont ils se servent, pour monstrer qu'un escrit secret doit passer pour une profession authentique, & solemnelle. Dieu me garde par sa saincte misericorde, de revenir jamais au pouvoir de ces chiquaneurs, qui s'attachent aux points, & aux virgules, pour faire le procés, à un homme qui leur à faict tousiours du bien, jamais de mal, & ne les à quittés que pour se mettre dans le chemin de salut, & ne consentir pas à leurs monopoles.

Reste de monstrer, en quel sens, j'ay peu traicter de ma conversion, & ne laisser pas cependant de dire Messe. J'advoüe que pour cacher mon dessein, j'ay esté contrainct d'exercer les fonctions, que je pratiquois avant d'estre esclairé. Si j'eusse peu sortir des le jour; que j'eus formé la resolution, je l'eusse faict, mais la saison fut si mauvaise, le temps si pluvieux, que je n'eus preciſement que ce jeudy beau, pour se-

coüer mes fers. Si j'euſſe peu encore profeſſer ma foy publiquement, au milieu de la Rochelle, de ce jour lá je fuſſe allé parmy eux, vivre dans leur communion, mais tout le monde voit, qu'il eſtoit impoſſible ſans m'expoſer à la mort. Pendant doncques tout l'entredeux, ne pouvant m'exempter de dire meſſe, depeur d'eſtre ſurpris, je m'adviſé que dans des conjonctures de ſi grande conſequence, il m'eſtoit permis de diſſimuler ſelon toutes les maximes de la theologie, que j'avois appris parmy eux. Pour n'eſtre doncques point injurieux, ny à la Religion Romaine que je quittois, ny à la Reformee, que j'eſtois ſur le point d'embraſſer, je n'eus point d'autre intention, en celebrant la meſſe, que de faire en general, ce que noſtre Seigneur avoit inſtitué : Ainſi ſi Ieſus Chriſt à inſtituë la tranſubſtantiation, les Romains ne peuvent m'accuſer, d'eſtre impoſteur, & les avoir trompés: S'il

n'a

n'a inſtitué que les ſimboles du pain, & du vin, pour prendre par foy ſon corps, & ſon ſang. les Reformés ne peuvent m'accuſer. Le ſainct Eſprit, en preſẽce du quel j'eſcris ces lignes, ſcait que je ne ments pas, Si Dieu m'euſt donné plus de grace, j'euſſe peu declarer genereuſement au Recteur les raiſons, pour leſquelles j'eſtois reſolu de ne dire plus meſſe: Mais jugés je vous ſupplie de la fureur, qu'ilz ont eſpanché dans les chaires, & dans le procés, quel euſt eſté le traictement, qu'ilz m'euſſent faict, en cas que j'euſſe declaré mon deſſein, Helas! il y à ſix mois que je ne ſerois plus au monde, & cela eſt ſi certain, qu'ilz ne l'ont pas meſme caché au public, car ils ont dict, & eſcrit hautement, que ſi j'avois ſi grand deſir de ſouffrir pour ma creance, je n'avois qu'a les advertir de mon intention. La crainte qui tombe ſur un eſprit conſtant, ſert dans le droict pour une bonne excuſe. I'eſ-

pere

pere que les juges excuſeront ma foibleſſe, & maudiront la rigueur, qui faict aujourdhuy tant d'hippocrites, dans cette malheureuſe ſocieté. Si tous ceux de leur corps, qui prophanent le ſacrifice, qu'ilz appellent du corps de Chriſt, eſtoient tirés au tribunaux des juges, pour reſpondre de leur ſacrileges; De quoy deviendroient, ceux? qui ſans deſiſter de dire tous les jours meſſe, procurent la mort des enfans trouvez, falſifient les contractz, font la fauſſe monoye, monopolent contre les Roys, entretiennent dans leurs chambres des filles deguiſees en garçons, commettent des monſtrueuſes ſodomies avec des jeunes eſcoliers, ainſy que j'ay faict voir dans le premier livre: On verroit dans toutes les villes, ou ilz habitent, de buſchers dreſſés, & toutes les conciergeries ſeroient biẽ toſt plaines de Ieſuiſtes: L'un ſeroit accuſé, d'eſtre allé dire meſſe venant de caioler une fripponne; dans le con-

confessional, l'autre de s'estre approché de l'autel, apres avoir immediatemẽt cachetté quelques advis contre sõ Souverain, & plusieurs d'avoir commis d'autres crimes une demy heure avant que sacrifier. La raison est que ces miserables forçatz de Religion sont contraincts, par la coustume de dire leurs messes, en quelqu'estat, qu'ilz soient; & s'ils ne le font pas, les bigotz dont leur communautés sont remplies, demendent avec soubçon, si tels sont malades, puis qu'ilz n'ont pas dict messe. C'est ce que j'avois à dire pour me justification du crime, qu'il veulent m'imposer.

Chapitre VII.

Inventions pueriles de Beaufés pour contredire a mes lettres.

IL n'est rien de plus honteux à un homme, qui veut passer pour sincere,

cere, que d'eſtre ſurpris, dans des petites fineſſes d'enfant : car dans cette conjoncture, il ne peut eviter d'encourir deux ignominies, le blaſme d'eſtre fourbe, & la reputation de n'avoir pas aſſés de jugement, pour conduire avec ſuccés, & cacher avec adreſſe ſes tromperies. Quoyque Beaufés ait paſſé l'age de cinquante ans, & porte deſia la barbe griſe, il n'a pas encoré deſpouillé toutes les foibleſſes de ſon enfance : il les faict paroiſtre en deux chefs. L'un niant que j'aye eſcrit deux lettres, qui ont paru en mon nom. L'autre en les refutant par quelques petis fragmens d'une miſſive, que j'avois envoyé cinq mois auparavant ma ſortie au Provincial.

Prènnons encore un coup ce divertiſſement de ſurprendre cet enfant barbu, dans ces foibleſſes de jugement, ſi vous liſés l'advertiſſement au Lecteur, qu'il à mis à la ſecõde page de ſon livre vous trouve-

res

res les paroles qui suivent. *L'instance que les Iesuistes ont eu jusques icy contre le Sieur Vincent, n'a esté que civile, pour l'obliger à representer par devant Monsieur le Lieutenant general de cette Ville, les originaux du livret, qu'il à faict imprimer, pour estre confrontés aux lettres, par lesquelles Iarrige mesme à refuté les impostures qu'on à faict courir sous son nom.* Nostre consistoire de la Rochelle à representé ces originaux, cet a dire mon escrit, ma profession de foy, & mes lettres, le tout egalement authorisé de ma main, & de mon sein. Remarqués maintenant sa foiblesse. Beaufés à pris, & à faict prendre mon escrit, du 24. de Novemb. pour porter les juges, à me faire mon procés, & par une foiblesse de jugement, que toutes les inventions humaines ne scauroient couvrir, à dict du depuis dans son livre, que c'est Monsieur Vincent qui à escrit les lettres, l'a choqué comme en estant l'autheur,

theur, & pour le declarer tel, il oppoſe plus de dix foys non pas moy, à moy meſme, mes lettres dernieres à celles, que j'avois eſcrit au paravant, mais il oppoſe les lettres pretendues de Monſieur Vincent aux mienes pour refuter, (dit il) *les impoſtures qu'on à faict courir ſoubs mon nom.* Ie prens icy, ce que Beaufés me donne; Si ces lettres ſont à Monſieur Vincent, Miniſtre de la parole de Dieu, l'eſcrit du 24. de Novemb. ne m'appartient non plus que ces lettres, ainſi les juges ne peuvent pas trouver fondement pour me condamner, que s'ils jugent que cet eſcrit, formé de ma main, & authoriſé de mon ſeing, m'appartient ils doivent auſſi juger, que les lettres ſont à moy, puis qu'elles portent la meſme authorité de mon ſeing, & de ma main, ainſi, ſi je ſuis condamné, pour avoir faict cet eſcrit, & apres l'avoir faict ne m'eſtre pas abſtenu de dire meſſe, Beaufés

doit

doit estre pareillement condamné, comme un imposteur public, pour avoir escrit, & presché faussement, que ces lettres n'estoient pas à moy, estant convaincu du contraire par l'exhibition publique, qu'en ont faict à la requeste des Iesuistes, Messieurs de nostre consistoire. Il faut que ce jugement soit bien court, qui se couppe soudain : & la passion des ceux, qui ont esté les reviseurs de ce livre, bien grande, d'avoir laissé passer une faute, qui faict cognoistre à tous les judicieux leur malice.

Mais que dira Maistre Iacques pour justifier une fourberie d'enfant si manifeste, dira il peut estre, veu le mespris, qu'il faict de ma capacité, que je n'estois pas capable d'escrire une missive, mais il accorde que je suis profés du quatrieſme vœu, qui est le degré le plus haut, que le General donne aux plus scavans de leur compagnie, Seroit il possible, que les plus considerables de leur

corps, ne fussent pas capables, de composer une lettre (il faut l'excuser; la passion ne regarde pas ce, qu'elle dit,) Seroit ce, que le stile de ce peu des lignes, que j'escrivois, ressent plus le caractere de l'esprit de Monsieur Vincent, que le mien. Mais voila tout un consistoire composé de gens de foy, & d'honneur, qui tesmoigne, que jay apporté ces lettres toutes dressees du college. D'abondant mon stile n'est, ny si pur, ni si net, ni si expressif que celuy de Monsieur Vincent, & faut que vous & moy (mon ancien frere) confessions, que mon genie, & le vostre, quelque bonne idee, que vous ayes de vous, sont bien inferieurs à l'esprit de ce grand homme. Ce livre, que j'escris, & cet avorton, mal faict que vous avez coëffé & faictes courir soubs vostre nom, monstrerõt tousiours la grande difference. Derrechef les choses, que je dis sont de telle nature, que Monsieur Vincent

ne

ne les pouvoit ſcavoir, & falloit du moins qu'il les apprit premierement de ma bouche, ainſy qu'eſtoit il beſoing, pour les eſcrire d'un ſtile ſi ſimple, & ſi bas, que j'ay faict, d'employer la plume de cet eloquent homme.

Il faut que je diſe à voſtre confuſion, & à la gloire de l'Euangile, qu'elle eſt la pierre d'achopement, qui vous à faict tomber dans cette infamie. Vous eſtes accouſtumé ſelon les methodes, & les inſtructions de la Societé, d'impoſer aux Paſteurs dans vos injurieuſes, & infideles refutations, & leur faire dire ce, à quoy ils n'ont jamais penſé, vous avez cru que vous accableries Monſieur Vincent par cette ruſe, luy attribuant fauſſement ce que j'ay compoſé : mais cet homme plus judicieux, & plus aviſé que vous, vous à ſurpris dans vos fourberies, & vous à foüeté dans ſa refutation, comme un eſcolier de cinquieſme, & d'au-

tant que Dieu par les adorables ſecrets de ſa divine providence, faict que toutes choſes reuſſiſſent à bien à ceux qui le creignent, à voulu que cette impoſture, de la quelle vous vous ſerviez, pour me faire paſſer pour un homme de neant, m'ait mis en conſideration parmy mes freres, & leur ſerve aujourdhuy pour ſoubçonner de faux, toutes les accuſations, que vous formés contre moy, ne pouvans point croire à un homme, qui paroiſt menteur, avec tant d'evidence; Ce qui ne m'eſt pas parmy eux un petit avantage.

Examinons maintenant (mon cher Lecteur) la refutation ridicule, qu'il faict de mes lettres, & voyons ſi ce fameux Logicien n'a pas juſtement merité, que les Eſcoliers de Bourdeaux, ayent ſubſtitué un aſne dans ſa chaire: Il à pris deux lettres, dont la premiere & la principale, eſt eſcrite quatre moys, & la ſeconde deux mois devant mon depart. Et

par

par une nouvelle forme d'argumenter, en prent des lambeaux tronçonnez; & hors de leur sens, pour invalider la creance de certaines propositions, qui se trouvent dans les secondes. S'il est permis dans sa philosophie non achevee de raisonner de la façon. Sainct Paul doit avoir apprehension, que quelque meschant homme comme Beaufés, ne prenne, quelqune de ses lettres, & rapportãt à contre sens divers passages tronqués du corps de ses autres Epistres, ne tasche de le faire tomber en contradiction, car il ni à rien de plus aisé, si sa forme de disputer est permise. Quoy de plus formel contre les loix de la contradiction? que de faire valoir, pour un temps, ce qui est touchant un autre. Par exemple je disois dans ma lettre, dont il rapporte ce lambeau: *I'avois esté receu à faire le quatriesme vœu, au quel on n'admet personne sinon ceux, qui ont este esprouves par un long temps dans la practique*

de la vertu, degré qui attire apres soy tant de respect, & de reputation, dans vostre corps, que c'est le but, au quel tous aspirent, & jugent heureux ceux, qui ont peu y atteindre: il respond à cela par des motz tronqués d'un autre lettre, & dict ainsy Responce de Jarrige, *Dieu sera le juge de ceux, qui m'ont condamné sans m'avoir ouy, qui sont deux le P. Pitard, & le P. Ricard les principes de mon traictement. Ie n'ay que vostre Reverence qui m'a tousiours obligé en qui j'avois, & ay encore de grandes esperances.* Remarquons les impostures de ce faussaire public, & les grossieres absurdités, dans lesquelles la passion de mal parler le precipite, Il est icy question d'un vœu, que jay faict publiquement dans la maison professe de Bourdeaux devant le Maistre autel de l'Eglise, entre les mains de Pitard Provincial, apres avoir donné les preuves de doctrine, & de vertu, qui sont necessaires pour cela. Et ce maling pour dissimuler

muler par soupleſſe ce qui creue le cœur à toute la Societé de voir un de ſes profés, de la Religion reformee, apporte les paroles prealeguees, *Dieu ſera le juge de ceux qui m'ont condamné*, &c. Voicy la foibleſſe des foibleſſes. Pour eſtre profés, à quel titre, qu'on le ſoit, il faut proceder juridiquement, par examens perſonels, & par informations, & les juges ſont obliges de jurer, qu'ils jugent la perſonne capable, d'eſtre admiſe au quatrieſme vœu. Ceſt doncques mal à propos, que Beaufés applique ces paroles tronçonees d'un autre lettre, *Dieu ſera le juge de ceux qui m'ont condamné, &c.* car je ne ſuis pas condamné, puis que je ſuis admis à ce degré le plus glorieux de leur compagnie, & beaucoup moins ſuis je condamné par Pitard, puis que c'eſt le plus puiſſant inſtrument, que j'aye eu, pour eſtre graduë, luy eſtant alors Provincial, & ayant eu ordre de Mutius

Vitelleſchi de m'admettre à ce degré. Ie ne ſuis pas auſſy condamné comme ignorant, car Beaufés mon cruel adverſaire, ſans que je l'aye jamais deſobligé, ne peut nier, que pour eſtre profés, il faut eſtre excellent ou en polimathie, comme les grands Humaniſtes, on en theologie comme ceux qui ſont deſtinés, ou peuvent l'enſeigner, ou en predication, comme ſont les plus eloquens, je ne me metz pas en peine, dans quel de trois ordres, il me rengera. je paſſeray touſiours pour excellent dans leur compagnie en quelqun de ces trois, lors qu'un infinité gemiſſent d'avoir eſte rejettés, & cela me ſuffit pour n'eſtre pas condamné. Ie ne ſuis auſſy pas condamné par Ricard, car eſtant ſon pretendu ſubject j'ay faict l'oraiſon du Dauphin, en preſence de Monſeigneur le Prince de Condé, & du parlement de Bourdeaux, qu'il alla luy meſme inviter, & du depuis Chriſpus, qui à eu beau-

beaucoup d'applaudiſſement, & tout cela par ſon moyen, dont je luy ay une grande obligation: C'eſt doncques mal à propos, que ces paroles ſont appliquees par Maiſtre Iacques, *Dieu ſera le juge de ceux qui m'ont condamnè, &c.* Si je voulois parcourir tous les autres paſſages tronçonnés qu'il confronte malicieuſement, je ferois un diſcours infiny, & ferois voir par tout des pareilles abſurditès, & ſupercheries. Monſieur Vincent la decouſu ſur ce point, avec tant de verité, & de force d'eſprit, que je m'eſtonne, que Beaufés, n'eſt quitté la Rochelle pour s'aller cacher dans ſa taniere de Ruffec, affin de ne paroiſtre jamais plus dans nos preſches. Reſte donc à moy de faire voir les occaſions, qui m'ont faict eſcrire les lettres, ſi ſouvent rebattues, & oppoſees à la ſincerité de ma converſion, Pour cette effect je te prie, mon cher Lecteur, de renouveller ton attention, & lire, &

relire, les chapitres qui suivent, comme tres importans, pour cognoistre le gouvernement des Iesuistes. J'apporteray, premierement les occasions, qu'on à dans cette Societé d'escrire de lettres de grand ressentiment: Et puis je te rendray raison, pourquoy j'ay escrit celles, qu'ils ont faict imprimer pour rendre ma conversion suspecte.

Chapitre VIII.

On est obligé dans la societé de Iesuistes de se plaindre quasi continuellement.

TOut ce qui luit, n'est pas or: quelque esclat, qu'ait le gouvernement des Iesuistes, il est trop politique, pour estre bon; de la mauvaise couleur d'un malade, & d'un pouls dereglé, on conjecture raisonablement qu'il y à des crudités, & des humeurs peccantes dans l'estomac. Les crimes capitaux, dont ils

sont

sont accusés, & convaincus; La grande quantité de ceux, qui les abandonnent pour des justes raisons, & la multitude infinie des mescontens, qui vivent encore dans cet ordre, comme les criminels dans les conciergeries, marquent inconteſtablement l'indisposition de ce corps, qui tend à sa ruine. Quiconque faira reflexion, que leur gouvernement est tyrannique, que les faux raports, & les sindications, y sont ordinaires, que les employs, & les charges y sont mal distribuées, il s'esbahira que les mescontentemens des inferieurs n'esclatent d'avantage. Ie vous jure, que de dix lettres, qu'ils escrivent à ceux, qui gouvernent, il y en à tousiours sept ou huict, qui contiennent des plainctes; & ordinairement sanglantes, & douleureuses. Pleut à Dieu, qu'on surprit pendant quinze jours celles, qu'on escrit au Provincial de Guienne, il ne me faudroit point d'autre preuve, que la sim-

ſimple lecture, qu'on en fairoit, L'eminentiſſime Cardinal de Richelieu en ayant faict ſurprendre quelques unes, pour les intereſtz de la Couronne, n'ayant peu deſcouvrir cette fois aucune trahiſon (car ils ſont plus fins, quand ils eſcrivent d'une matiere ſi importante) dict au Roy, *Ces gens ſe deſchirent, & n'eſcrivent que pour ſe picquoter*, ce teſmoignage eſt de telle conſideration, qu'il n'eſt pas beſoing de recourir à d'autres.

Ie cognois plus de trente Religieux pretendus de cette Province, qui pour avoir eſté caſſés dans le cours de leurs eſtudes de Theologie, & par ſuitte jugés incapables, de pouvoir aſpirer au degré de Profés, nourriſſent aujourdhuy un regret perpetuel, qui comme le vautour de Promethee leur picque inceſſament le cœur. I'en peux nommer de bel eſprit, & de bonnes lettres, qui ayant eſté ravalés dans le degré de Coadjuteur formé, par la malice

malice des Examinateurs, & la preoccupation des Conſulteurs de Province, ſont tombés dans une telle inſenſibilité; qu'ayans des riches talens pour philoſopher, pour preſcher, & pour enſeigner meſme la theologie, ſont devenus ſtupides d'affliction, & ont renoncé à tout employ literaire, ſe condamnans eux meſme par deſeſpoir à une vie oiſeuſe, & feneante, & on les entend gemir, dans leur chambre, & dans les allees des jardins, avec tant d'amertume de cœur, qu'ils faiſoient compaſſion aux tigres. Les uns ne pouvans plus long temps digerer la melancolie dans les belles Provinces de la France, la vont promener dans les foreſts du Canada parmy les ſauvages, pour y mener une vie cachee hors de la civilité humaine. Les autres diſent tout haut par un Proverbe qui leur eſt ordinaire, *il faut que la cheure broute ou elle eſt attachee*, mais s'ils avoient plus de jeuneſſe

neſſe & de ſanté ils ne demeureroient pas deux mois dans ce corps. Le fondement de leur deplaiſir eſt, que quand dans la ſuite des temps ils deviendroient des oracles en toutes les ſciences : ils ſont touſiours obligés de demeurer, dans ce bas degré, qui les deſhonnore, & les ravale incomparablement au deſſoubs des profes du quatrieſme vœu. Les Provinciaux ne peuvent nier, qu'ils n'ayent rejetté des hommes, qui ſont capables de faire toutes les plus ſublimes fonctions de leur compagnie: & affin que cette faute ne paroiſſe pas, leur donnent touſiours des emplois vils. I'ay entendu dire à Monſieur de Lingende Eveſque de Sarlat, l'un des beaux eſpritz & des plus ſcavans Theologiens de la France, qu'ils pouvoient en bonne conſcience quitter l'ordre, & qu'eſtant traictés ſi cruellement, ils eſtoient diſpenſés de leur vœux ſimples, car ceux ci n'en ſont pas de ſolemnels.

Non

Non obſtant l'hipocriſie eſt tellement l'ame, qui donne le mouvement à ce corps. qu'on y attribue à zele, ce qui doit eſtre raporté à meſcontentement, & la plus part de ceux, qui vont aux miſſions Orientales, & Occidentales, ny allans, que pour eviter les deplaiſirs domeſtiques, & les monopoles. (je dis la plus part, & non pas tous) cependant ces ambitieux, qui tirent de la gloire de toutes choſes, font paſſer par de ça ces affligés pour des grãds Apoſtres, & perſuadent au peuple que la gloire de Dieu à tranſporté dans ces regions barbares, ceux, que le deplaiſir, & les affronts receus, ont banny dans ces pais eſcartés. I'ay appris depuis peu de l'un des plus honeſtes hommes, qu'ils ayent, que le motif, qui le faiſoit aller dans le Portugal & les Indes, eſtoit les ſupplantations, & les brigues, qui n'eſtoient que trop viſibles dans ſa Province. Ie pourrois nommer par

nom

nom & ſurnom une bonne partie de ſes affligés, & ſi l'inſolence de Beaufés m'y oblige, je le fairay, & produiray de plus le catalogue de ceux qui ne ſont pas profés, je ne le feray neantmoins pas à preſent, pour n'adjouſter un ſurcroy d'affliction à de pauvres affligés, qui n'ont en ce mõde d'autre regret, que d'eſtre Ieſuiſtes, & n'ont pas aſſés de courage pour les quitter.

Les meſcontentemens & les deplaiſirs ne ſe trouvent pas ſeulement parmy ces Coadjuteurs formés, que les freres lays appellent par meſpris, *les Peres de la petite manche*, les profés y ont encore bonne part, avec cette difference toutesfois, que leurs deplaiſirs paſſent, & ceux des ſuſnommez ſont perpetuels, à cauſe de cette fatale neceſſité de degré, qui les lie à eſtre contemptibles. En un pays ou les trahiſons regnent, perſonne quaſi ne peut dire, qu'il y vit ſans meſcontente-

rentement: La communauté des Ieſuiſtes eſt une aſſemblee des traiſtes, quelque eminent homme qui ſe rencontre entre eux, il ne peut paſſer un mois, parmy tant de trahiſons ſans ſa plaindre. Le feu Iean de la Renaudie, qui avoit eſté provincial ſouloit dire, que les plus braues dans la Societé, pour ſupporter aiſement les deplaiſirs, devoient ſe perſuader, qu'ils eſtoient condamnez aux galeres pour cent, & un an. La jalouſie diviſe les eſpritz de plus grands. L'ambition forme dans les ames de tous les principaux de grãdes idees de leurs perſonnes, car comme ils ſe voyent relevés dans un eſtat plus haut, que leurs freres, ils penſent que tout leur eſt deu: De lá les plaintes ſanglantes, les deſplaiſirs cuiſans, les meſcontentemens opiniaſtres, qui diviſent les eſprits, & alterent la charité. Si doncques tu leur entens jamais dire, que leur ordre eſt la terre de Geſſen toute

lumineuſe, lors que l'Egypte eſt enuelopee des tenebres, dis hardimẽt, que c'eſt une terre pleine de brouillards, & de nüages, & s'ils adjouſtent dans l'inſolence de leurs venteries, que c'eſt le Fauxbourg du Paradis, reſpond qu'elle eſt l'entree de l'enfer, de laquelle parle leur Virgile, ou

Luctus, & ultrices poſuere cubilia curæ,
Pallenteſque habitant morbi, triſtiſque ſenectus:
Terribiles viſu formæ, lethumque, laboſque,
Tum conſanguineus lethi ſopor, & mala mentis
Gaudia, mortiferumque adverſo in limine bellum,
Ferreique Eumenidum thalami, & diſcordia demens
Vipereum crinem vittis innexa cruentis.
Multa ubi prætereà variarum monſtra ferarum

Cen-

Centauri in foribus ſtabulant, Scyllæ-
quæ biformes,
Et centum geminus Briareus, ac bel-
lua Lernæ
Horrendum ſtridens, flammiſque ar-
mata Chimæra,
Gorgones, Harpyiæque, & forma tri-
corporis umbræ.

que ſi tu veux parler plus chreſtienement avec l'Euangile, dis leur, avec autant de verité, que d'aſſeurance, que Dieu à jetté les Ieſuiſtes par advance, *in tenebras exteriores ubi eſt fletus & ſtridor dentium.*

Chapitre IX.

Raiſons de meſcontentement qu'ont les Ieſuiſtes, tirees de la conduitte des leurs ſuperieurs.

POur approcher d'avantage les cauſes des deſplaiſirs, qui ravagent les Colleges de la Province de Guienne. Le gouvernement tyrannique, que quelques Provinciaux ont introduict, eſt le furieux ſanglier,

glier, qui gaſte tout. Un certain Iean Pitard, qui faiſoit donner aux freres yurognes de l'arcenic : Un autre potiron de nuict, appellé Iean Riçard, qui s'eſt eſlevé de la terre, au deſpens des revenus du Novitiat, & par le credit de certains Ieſuiſtes de Paris, qui le recommenderent à Rome : Et du depuis un Gilbert Rouſſeau, homme cruel, & vindicatif, qui pour faire deſpit à Monſieur de Poictiers, ſe ventoit de faire couper la teſte au Sieur des Eſtangs, *quand il en auroit autant qu'un Hidre,* ont gouverné ſi inſolement depuis neuf à dix ans cette malheureuſe Province, que la moitié des jeunes hommes de la plus belle eſperance, les à quitté, & les autres plus vieux ont gemi, & gemiſſent encore ſoubs la tyrannie. Si j'eſtois dans l'ordre, (Dieu m'en garde) j'aurois droit de repreſenter au Pape comme à leur chef ſouverain ces inconveniens, ainſi que quelque uns ont deia faict: mais

puis

puis que Dieu ma faict la grace d'en sortir, je les declareray plus utilement aux peuples.

Ceux qui examinent en general le gouvernement des Iesuistes, jugent qu'un mal pestilent coulera tousiours de la teste sur les membres, & que cette Monarchie imperieuse, qui exige de ses subjectz une obeissance aveuglè en toutes choses, ne peut subsister, sans espendre dans les cœurs une amertume eternelle.

La premiere source de deplaisir est, que le General qui cree les superieurs subalternes, & les Provinciaux qui font les informations, pour les eslever aux superiorités, ont pour maxime, de n'establir pas és charges, les plus dignes, mais les plus confidens: affin disent ils, de les avoir à la main, & qu'ils executent sans replique ce qui est ordonné de Rome. De la suit, que les Superieurs ne sont ny les plus scavans, ny

les plus habiles: mais de petites gẽs, & de peu de lettres, qui ne pouvans s'eſlever d'eux meſme, pour n'avoir aucune de ces qualités, qui font les grands hommes, ſont obligés de ſervir aux deſſeins de ceux, qui les ont eſlevés. Or juge mon cher Lecteur, quel doit eſtre le deſordre, quand les aveugles conduiſent les clairvoyants, & que celuy qui à mille defautz, & peu ou point de dons, gouverne les grands docteurs, & les ſages. De la procedent le meſpris de celuy qui regit, qu'on appelle teſtu, ſuperbe, ignorãt, de la les murmures contre le General, qui l'a pourveu, contre les Provinciaux qui l'ont choiſi: Suivent les mutineries, les meſcontentemens, & les lettres qui ſont trempees dans le fiel, & qui degouttent d'amertume.

Le ſecond inconvenient eſt, que les Recteurs ne ſe gardent d'aucune ſorte de gens tant, que de ceux qui excellent par deſſus les autres, & n'ont

n'ont d'autre soing, que de les ranger au petit pied, & les mettre bas; Pour cet effect, ils tranchent des absolus dans leur gouvernement, ne les appellent non plus au conseil, que s'ils n'estoient pas dans la maison, les menent par ville dans les visites des Grands, affin de prendre le devant par tout, parler les premiers, & recommander leur orgueil, par l'humilité de ces grands hommes, qui sont obligés de deferer en toutes choses à ces idoles de superiorité, & monstrer par effect qu'ils sont inferieurs à des personnes, qu'ils surpassent en reputation, & en qualités. *Hæc Tyranni vox est, quidquid excelsum in regno cadat.* Pour ne dire rien sans preuve, demande mon cher Lecteur, qui est, Iean Ricard, Guilliaume Ricard, Milseneau, Ithier, Gombaud, la Rhede, Coulon, Saige, Gaillard, Regnier, Soulier, Gadaud, & telles gens, & tu verras qu'ils ne sont non plus cognus dans

la Guienne, que s'ils n'y estoient pas, tant leur qualités sont chetifues; Et cependant voila les Superieurs, qui tiennent le timon, & regentent les Camains, les Martinons, les Godefres, les Josſets, le grands Predicateurs, & les excellens Theologiens. Peut on vivre dans un gouvernement si fautif, sans se plaindre.

Le troisiesme desordre est, que ces Superieurs sans fonds, & sans autre recommandation, que celle que le Provincial leur à donné, s'attachent à luy comme le lierre aux parois, sont tousiours de son opinion, pour luy complaire, enclinent à tout ce, à quoy ils le voyent encliner, tant pour se maintenir dans le charges presentes, que pour en obtenir de nouvelles, apres avoir administré celles, qu'ils ont. Si quelqun improuve le gouvernement, vous voyez que ces affidés se tournent soudain contre ce pauvre homme,

me, comme des lyons, ainsi le Provincial gouverne tout seul la Province, par la confidence qu'il à avec ses Recteurs : & le general ayant choisi, par les mesmes maximes de gouverner, les provinciaux, n'ayant pas pris les meilleurs, & les plus capables: mais les mediocres, gouverne toute leur compagnie, sans que personne aye le courage de se declarer contre, & si quelque hardy, le faisoit quand il seroit un Sainct Paul il passeroit pour un bigearre, un turbulent, un perturbateur de la paix. De la vient, qu'on dict, qu'en la province toutes choses passent, selon que le provincial, & deux ou trois confidens prescrivent, sans faire aucun estat des autres, quoyque preferables en tout, & qu'a Rome le General se hausse si excessivement, par les moyen des provinciaux, desquels il s'asseure, que le joug d'obeir deviét insupportable. Prends garde, mon cher Lecteur, Si un honeste

homme peut ſouffrir l'orgueil de ces politiques, ſans eſcrire du moins quelques lettres pour teſmoigner ſon reſſentiment.

Le quatrieſme malheur, n'engendre pas moins de troubles, & de degouſts. Ces petis Recteurs, qui ont eſté choiſis, non pour avoir les parties neceſſaires au gouvernement, mais pour eſtre ſouples au provincial, & ſcavoir patiliner à propos, & à temps, deviennent abſolus en leurs reſſorts, ſans qu'aucun les puiſſe retenir, ny empecher: Et comme ordinairement ceux qui ont l'eſprit foible, veulent monſtrer dans leurs actions, qu'ils l'ont fort. Auſſy ces *Cuſtodinos*, qui ne travaillent que pour autruy, voulans faire voir, qu'ils ont une grande capacité pour gouverner, ſe portent en Souverains, & ſans prendre conſeil, que de leur teſte, diſpoſent des biens, & des perſonnes de leur colleges avec tant de tyrannie, que la condition des plus igno-

ignorans eſt preferable aujourdhuy à celle des plus doctes. C'eſt la plainte commune des hommes graues, que tous les deſſeins ſe prenent & s'acheuent ſans communication, car ces petis ſuperbes ſe croyroient mepriſés, ſi un ſcavant homme leur avoit donné un bon advis. I'ay eſté dans des colleges, ou les Recteurs faiſoient ſi peu des cas des Anciens, qu'il ne les appelloit pas en leur chambre, pour conſulter tous les ſix mois une foys, & alors ne leur propoſoient que des vetilles, tant il eſt vray que l'orgueil à porté le gouvernement parmy eux à un haut point d'inſolence. Voir ſon ſort, & ſes fortunes entre les mains d'un ignorant imperieux, & ne ſe plaindre pas, ne ſeroit pas aiſé à un Stoique.

La cinquieſme ſource des meſcontentemens eſt, que les meſmes Recteurs ſont tellemẽt abſolus, dans leurs colleges, qu'ils peuvent mettre en execution leur advis, quand il ſeroit

roit contraire à celuy de tous les autres, & peuvent obliger, voire obligent effectivement les subjectz au prejudice des loix, à obeir à leurs commendemens injustes, & faire leur volonté. En quoy les jeunes sont si insolens, quils commendent aux plus illustres, des choses tres humbles, & basses, pour monstrer leur authorité, & leur faire voir, disent ils, qu'ils sont les maistres. Quel moyen qu'un homme de bon cœur puisse soubmettre son jugement, à celuy d'un extravagant, & ne prenne l'occasion de se plaindre d'une telle conduitte.

Chapitre X.

Autres causes veritables de mescontentement, que les Iesuistes ont, prises de l'injustice des superieurs.

IL n'est point de communauté, qui puisse se maintenir sans justice, quand bien ce seroit une communauté

nauté de brigans. Le manquement le plus notable de ceux, qui ravagent, la province de Guienne eſt un deffaut de juſtice, qui produit inceſſament de fruitz de rebellion, & menace ce corps d'une prochaine ruine. Tous, juſques aux novices ſont ſcandaliſés, de voir que les offices ſe diſtribuent entre peu de perſonnes. Les uns ſont ſuperieurs par l'eſpace de quinze & vingt ans, & les autres ſont exclus pour touſiours, encore qu'ils ſoient eſtimez generalement de tous, pour les plus ſages. On n'entend rien plus ordinairement, dans les grands & les petis colleges, que ces paroles, *pourquoy un tel N. N. n'eſt pas choiſi pour eſtre Superieur.* & on voit ſoudain une nuee de triſteſſe, & de deſpit ſe former ſur le front des eſcoutans, quand quelque ſuperieur vient dire dans la recreation, *un tel eſt declaré Recteur*, le ſilence qui ſe faict à cette nouvelle, les bouches interdictes, & ſans parole, les regards mutuels,

mutuels, qu'on se donne pour tesmoigner de l'admiration, & de la surprise, monstrent le deplaisir, qu'un chasqun à de voir eslever de la boüe des hommes de neant, sur la teste des autres, au mespris des grands hommes qui sont rejettés. Quand on sceut la nouvelle, que la Rhede avoit esté choisi pour Recteur d'Agen: Pierre Cadiot pour celuy de la Rochelle: Bernard Soulier pour celuy de Poictiers: Fronton Gadaud pour celuy de Pau: le desdain, & le mespris de telles personnes fut universel, & plusieurs en firent publiquement des risees.

C'est assez pour estre exclus des charges d'avoir les qualités, qui seroient necessaires pour y èstre admis. Les lettres sont reputees pour un empechement, soubs couleur que les grands espritz ne reussissent pas bien dans la praticque. La solidité de jugement, & la fermetté de courage, sont redoutables à la puissance de

de ceux, qui tiennent le gouvernail, ainsi ils n'ont de soing plus pressant, que de trouver divers pretextes, pour les exclurre. On dit des uns, qu'ils sont coleres, des autres, qu'ils sont melancoliques, de ceux cy, qu'ils ont l'esprit trop hardy, de ceux la, qu'ils ne seroient jamais bien unis avec le General, & comme les grandes ames ont tousiours quelque defaut, ces envieux font valoir les imperfections, qu'ils rencontrent dans ces personnes eminantes, pour les exclurre du gouvernement. De la advient, que ceux que la nature à avancés, sont assujetis, & ceux que la mesme nature à ravalé; commendent, ces seconds sont enorgueillis; & ces premiers sont irrités.

Le Pontife Romain ayant esté adverty de ces supercheries, à faict un Bref depuis peu, par lequel il commende, que tous les superieurs, excepté le General, soient deposés apres trois ans precisement expirés, & ne

& ne puiſſent eſtre admis à aucune ſuperiorité, durant l'eſpace de dix-huict mois : Ce repos qui les rend inferieurs, ou eſgaux à ceux, qu'ils tenoient ſoubs leur empire, les à jettés dans le deſeſpoir ; ils ont premierement faict tous les effortz imaginables, pour le faire revoquer; n'en pouvans point venir à bout, ils n'ont pas voulu le faire proclamer, au meſpris de l'authorité, & de la puiſſance du Pape: & pour comble d'infamie, ont mis dehors des perſonnes devotes, & pieuſes, qui avoient teſmoigne de la ſatisfaction à la nouvelle de cette reforme, ſi importante pour reprimer l'inſolence de ceux, qui vouloient ſe perpetuer dans les charges.

L'injuſtice eſt encore plus grande dans l'abus de leur authorité. Les plus eloquens predicateurs ne ſont pas ceux qui preſchent dans les plus belles chaires : ny les plus ſubtils Theologiens, qui enſeignent dans les eſcholes les plus illuſtres ; ny les plus

plus grands Rhetoriciens, qui sont la premiere dans les plus beaux colleges. Les superieurs avancent leurs mignons, au prejudice des plus scavans; Ainsy les lettres n'ont plus de recompence, la capacité n'a pas les honneurs, les merites sont dans le rebut, & n'y à quasi personne dans les emplois esclatans, que ceux qui sont à leur genoux, & les adorent. C'est la cause que les bons esprits se rebutent, & voyans qu'il couste tant de parvenir à quelque eminence, se contentent d'une mediocrité. De la arrive que les Lettres humaines sont à mespris, la Philosophie rempe, & la Theologie ne s'apprent de plusieurs, que par maniere d'acquit: La faveur & la grace de superieurs faict les fortunes. La vertu les desfaict.

Cett' injustice paroist encore plus visiblement, dans les satisfactions, que ceux qui sont offencés, demandent. Si quelqun se plaint au Gene-

ral de la violence de quelque superieur immediat; Quelque juste raison, qu'il aye de demander reparation, il ne l'obtiendra jamais, & quand il auroit souffert persecution pour la foy, il est tousiours reputé pour coupable. Murmurer contre une faute visible que le Recteur commet, c'est un crime; S'en formaliser ou l'en accuser; c'est estre desobeissant, & discole. Pour se comporter envers eux, il faut estre comme ces idoles, qui ont des yeux, & ne voyent point: Des oreilles, & n'entendent point; Des bouches, & ne parlent point; Et pour converser avec les Freres; il faut estre tout, *yeux*, pour regarder leurs defauts. Tout, *oreilles* pour entendre leurs paroles, & tout, *langue* pour les rapporter aux superieurs, affin que toutes les fautes de ceux ci, soient cachees, & toutes les imperfections de ceux la, soient cognuës.

Cette fausse politique accable les infe-

inferieurs, & rend insolens, & outrageux ceux qui commendent. Ils sont assurés, quoy quils fassent, qu'ils auront le dessus, & que le General, & les provinciaux reprimeront les accusateurs, pour ne donner pas mesme aux subjects la liberté, que les forçats ont, de se plaindre. I'ay cognu trois ou quatre grands esprits, qui sont sortis de leur province freschement, pour avoir demandé justice contre des superieurs, qui les accusoient, & n'avoir peu seulement obtenir, d'estre ouis. Monsieur Baud s'est plainct justement au Vicaire de toute la Societé contre Iean Ricard, & n'a receu pour responce qu'un glorieux panegire des loüanges de son Accusateur. Ie crois que ce scavant predicateur, qu'ils persecutent pour sa sortie, peut monstrer cette lettre, qui est capable à sa simple lecture de jetter de l'indignation. Ce discours est tellement vray, que de dix Iesuistes, tousiours

s'en trouvera neuf de mon advis : Et pour vous monstrer, qu'il faut enfin que cette sorte de gouvernement creue, on à faict effort desia envers le Pape, pour establir dans chasque province quelques Discrets pour rendre justice à ceux, qui la demandent, ils esperent de l'obtenir veu les tres grands abus. Ie m'en raporte.

Chapitre XI.

Raisons de mescontentement prises des Syndications parmi les Iesuistes.

QUe diray je de l'injustice, qui se trouve dans les Syndications. Ignace pour fonder un gouvernement plus tyrannique, que religieux, à faict deux regles, qui soubs pretexte, d'augmenter la charité, la detruisent. Il veut par la premiere, *que tous soient prests de se deceler les uns les autres, quand le superieur les interrogera*. Par la seconde il oblige un chasqu'un, *de rapporter au superieur les*

les fautes qu'il aura remarqué dans les meurs, & la vie de ſes compagnons. Ie ne dis pas icy, qu'on voit en l'hiſtoire Romaine qu'au temps de mauvais Empereurs ſoubs Neron, & ſoubs Domitian ces infames delateurs regnoient, mais que ſoubs les bons tels que furent Veſpaſien, Tite, Traian, & Antonin le Pieux, ils eſtoient bannis, fuſtigés, & quelque foys envoyés au dernier ſupplice. Je veux icy ſeulement monſtrer, que ces regles ſont deux fontaines d'injuſtice, & de meſcontentement. D'injuſtice, d'autant que ces Syndications, ſont informations ſecretes des fautes, ou delits d'autruy, donnees au ſuperieur en ſecret, & ſans preuve, & ſans ouir les parties, ainſi les meſchans oppriment les bons, ſans qu'ils le ſachent, par leurs accuſations ſecretes : Les envieux arreſtent le bonne fortune de ceux, qui travaillent heureuſement pour le public, lors qu'ils y ſongẽt le moins,

& les ſuperieurs qui n'ayment pas tous leurs ſubjects egalement, ſont bien aiſes d'avoir dans leurs pulpitres, des informations & des pieces pour reculer les hommes ſcavans, & ceux qui leur font ombre. Tout homme judicieux qui conſiderera, l'inclination que nous avons de remarquer pluſtoſt le mal, que le bien, l'impreſſion que faict dans l'eſprit des foibles, l'obligation qu'ils croyent avoir, de raporter toutes choſes, à moins que de contrevenir à leur regle; Comme le manquement d'une petite circonſtance peut rendre un faict de mauvais, bon, & de bon, mauvais, jugera de l'iniquité de ce gouvernement, & l'accuſera ſans difficulté d'injuſtice.

Ie dis en ſecond lieu que ces regles, ſont une ſource de meſcontentemens, car à feuilleter les Archives des ſuperieurs, de trois centz qui vivent dans la Province de Guienne, on n'en trouvera pas un ſeul, qui

ſoit

ſoit homme de bien, cet à dire, qui ne ſoit accuſé de pluſieurs fautes. Les informations, ſelõ quelles ſont, de pluſieurs, ſe contrarient : l'un dit blanc, l'autre dit noir ; En la pluſpart, il y à des Exaggerations, & des imaginations: & ordinairement des impoſtures, & des fauſſetés. Si on gardoit les formes du droit, les uns ſeroient abſoubs, & les autres atteins, & convaincus de crimes. A faute de proceder juridiquement; Les ſuperieurs uſent des informations comme bon leur ſemble, ſi quelqun à parlé avantageuſement pour leurs amys, ils font valoir, autant qu'ils peuvent les ſuffrages qui leurs ſont favorables, & cachent les defauts. Si quelqun à parlé mal, de ceux qu'ils n'ayment pas, ou qu'ils apprehendent, ils cachent leurs vertus, & font valoir ces depoſitions injurieuſes: Ainſi ils ont touſiours de quoy condamner, & abſoudre les uns, & les autres; Et toutes ſes Syn-

dications ne ſervent, qu'a rendre les ſuperieurs indomtables, & les inferieurs malheureux.

Ce poiſon d'union, & de charité fraternelle, faict qu'ils ſe meffient les uns des autres, & craignent que qui pourra, les vendra, pour ſe mettre aux bonnes graces de ceux qui gouvernent. Ie vous ſupplie de faire reflexion, ſi vous n'avez pas remarqué dans les claſſes, & dans la converſation, qu'ils agiſſent plus franchement, en preſence de perſonnes ſeculieres, qu'entre eux meſmes: Quand dix eſtrangers arriveroient, lors qu'ils ſont en diſcours, ils ne ſe receuillent pas pour leur abort, ſi quelque Ieſuiſte ſurvient, les voila tout incontinent reſſerrez. Raiſon, c'eſt que leur gouvernement eſt fondé ſur des cenſures, & ſyndications, & chaſqun apprehẽde quelque mauvais office de *Mouchard* & *d'Eſpion*.

Pour n'eſtre pas meſcontent dans certe ſocieté de faux raporteurs, il

fau-

faudroit bruſler leurs regles, & en faire d'autres. Ne t'esbal pas donc, mon cher Lecteur, ſi tant de gens les quittent, pour ſe mettre en repos, & ſi ceux qui demeurent ſont quaſi touſiours à ſe plaindre, ou de parole, ou par eſcrit. I'advoue que je me plaignis, à Rouſſeau Provincial quatre mois devant que quitter leur mauditte ſecte, & que j'avois de ſi grandes raiſons de me plaindre, que j'euſſe encore plus judicieuſement faict, ſi mes lettres, qu'ils ont produit, euſſent eſté plus ſeches, & plus picquantes. Si tu remetz en memoire, les ſubjectz de plainctes, que je viens d'eſcrire dans le quatre chapitres precedens, tu diras que ceſt une choſe commune dans ce corps mal gouverné, d'eſcrire des lettres ſanglantes, & qu'ils ont tort d'avoir employé les miennes, pour faire voir que ma converſion n'eſtoit pas ſincere.

Chapitre XII.

Falsifications des Iesuistes en l'impression de mes lettres.

LE Demon qui se transfigure en Ange de lumiere, ne cache pas tellement ses laideurs, soubs les beautés empruntees d'un Archange, qu'il ne paroisse tousiours diable, par quelque griffe, qu'il ne peut par permission divine entierement cacher. Quelque sincerité, que les Iesuistes ayent faict semblant d'apporter, dans l'impression de mes lettres, ils ont tousiours paru, ce qu'ils sont, Fourbes, Trompeurs, Faussaires. I'advoue que j'ay escrit une lettre à Gilbert Rousseau, sans autre dessein que de me plaindre de mes emplois, & luy monstrer le ressentiment, & le deplaisir, que j'avois, qu'il eut faict choix de moy, pour prescher les dimanches, & les festes à la Rochelle: non que je mespriasse de travailler dans cette belle ville; Mais d'autant

tant que j'avois eſperé, que cet infame trompeur conformement aux lettres, qu'il m'avoit eſcrit, me partageroit plus avantageuſement, & prendroit occaſion de me donner quelque bel Advent, & Careſme, en ſuitte du bon ſuccés, que j'avois eu, preſchant à Nantes, à l'aſſemblee, des eſtatz generaux de la Province de Bretagne, & tout freſchement l'octave à Poictiers: me voyant fruſtré de mes eſperances je confeſſe, que je mis la main à la plume, & eſcrivis, avec grande reflexion, cette lettre, juſques la que je la communiquay en confiance, à Pierre Regnier & Iacques le Grand. Tous ceux qui me cognoiſſent me porteront ce ſuffrage, que j'avois raiſon de me plaindre. Le Provincial la bien luy meſme cognu, puis qu'il avoit gardé la lettre, deſia quatre mois dans ces Archives pour ſe deffendre peut eſtre, contre moy, devant le General, & me voyant dans la Religion, ou je

ou je ſuis par la miſericorde de Dieu, s'en eſt ſervi à d'autres uſages.

C'eſt eſtre bien foible, & maling tout enſemble de recourir aux falſifications pour faire valoir une chetifue lettre, ces malaviſés vindicatifs accouſtumez à faire des fauſſetés, & des antidates, voulans perſuader aux peuples, 1. que j'eſtois homme de neant, 2. que la vanité & non pas la verité m'avoit faict abandonner l'Egliſe Romaine, jugerent que la lettre que j'avois eſcrit, par laquelle je me pleignois de preſcher aux vilages, pourroit ſervir à leur deſſein, mais pour autant que dans la meſme lettre je faiſois mention, que j'avois preſché aux Eſtatz Generaux de la Bretagne, & l'octave du Sainct Sacrement (qu'ils appellent) à Poictiers, il penſerent auſſy, que ſi le mõde faiſoit reflexion aux qualités, qu'il faut avoir pour preſcher avec ſuccés dans Poictiers, & aux aſſemblees

blees generales de tous les corps d'une illustre Province, pourroit bien ouvrir les yeux, & dire, *ce n'est pas sans raison, que cet homme se plainct d'estre mal traicté.* Car s'il est ainsi, comme il paroist au yeux de tous, qu'il presche avec satisfaction à l'assemblee des Eveſques, des Seigneurs des Presidens &c. en si grand nombre, qu'on ne voit quasi point de si beaux auditoires ; le Provincial à tort de le releguer dans les villages. Ils jugerent doncques, estre à propos de falsifier la lettre, & de supprimer le commencement, affin de dire purement, ce qui pouvoit servir à leur intention, & cacher ce qui faisoit à ma loüange, pour cet effect, ils ont accourci ma lettre qui commençe ainsi.

Mon Reverend Pere, Pax Christi &c.

J'ay appris le 7. du mois de Septembre la disposition, que vostre Reverence avoit faict de moy, pour la chaire de nostre

Eglise

Egliſe à la Rochelle ; I'attendois quelque employ conforme aux bons ſentimens, que voſtre R. avoit témoigné avoir par pluſieurs lettres, qu'elle m'avoit eſcrit, juſques à me dire, qu'elle avoit appris mille bons ſuffrages de nos Peres, & des eſtrangers en ma faveur. Quaſi tous ceux que j'ay veu m'ont témoigné, que dans les lieux, d'ou ils venoient, tous avoient monſtré de la reſiouiſſance, ayant appris que je preſchois l'octave à Poictiers. Du moins ſcay je bien que les maiſtres de la Theologie, & toute la jeuneſſe s'eſtoit fort reſioüie, quand je fus de par dela, me fit bonne compagnie & encore que le Pere Leon Provincial, & Commiſſaire du Pape pour la reformation de ſon ordre, grand Predicateur, tint alors & pluſieurs ſepmaines devant, tout Poictiers dans l'admiration, eſtant à la teſte d'un Chapitre General, j'eus neantmoins tout autant d'Auditeurs, que les plus habiles, qu'y euſſent preſché, & le Capucin n'en avoit pas la ſixieſme partie, je ne ſcay pas, qu'eſtce qu'on peut

avoir

avoir mandé à V. R. pour me voir si mal partagé &c.

J'advoue que j'ay escrit en ces termes simples & naifs à Gilbert Rousseau, & s'ils ont produict l'original de ma lettre, on trouvera, mot à mot, tout ce commencement, toutes foys Guilhaume Ricard, Recteur du College de Poictiers, la faicte imprimer troncquee, & falsifiee &c. affin de venir à bout de son dessein, car retranchant du commencement tout ce qui faict à mon honneur, il commence ainsi en titre,

Lettre de Pierre Iarrige à son Provincial.

Mon Revereud Pere, Pax Christi &c.

Je n'ay appris que le 7. du mois de Septembre la disposition, que vostre Reverence avoit faict de moy pour la chaire de nostre Eglise à la Rochelle. Ie ne scay pas qu'on peut avoir mandé de moy à vostre R. pour me voir si mal partagé je scay bien que si un predicateur &c.

Com-

Compare, mon cher Lecteur, cette lettre, avec la precedante, & tu verras, comme ce meschant homme par un insigne fausseté à couppé tout ce, qui leur faict le procés, & rend mes plainctes raisonables.

Dieu qui veut que les faussaires, & les calomniateurs soient convaincus, à permis, que le Pere Iean Ponthelier, Prestre de leur societé est faict courir ma lettre dans ces pais d'Hollande, avec tous les commencemens desquels je me sers pour convaincre de fausseté celle que Guilliaume Ricard à faict imprimer *par Hernaud demeurant an nom de Iesus*, ce qui monstre evidament la fausseté des Iesuistes de Guienne. Et Dieu à permis derrechef, que cette lettre ait esté tournee en Flamand, mais avec tant de deguisemẽt, qu'elle, n'est plus celle que Beaufés à faict imprimer pour sa justification. Si j'entendois la langue Flamande je te fairois voir les impertinences, que

les

les Iesuistes cachés en ce pais y ont adjousté. I'ay la version Flamande devers moy & la representeray si besoing est. Toutes ces petites fourberies me touchent bien peu, mais je prens un singulier plasir de voir, que des gens, qui font semblãt d'avoir de la sincerité, parroissent si imprudens en leurs finesses. Guilhaume Ricard est un homme, si diffamé pour ses soupleſſes, & inventions criminelles affin de se maintenir, qu'il n'est pas de merveille qu'il ait use de fausseté, pour m'opprimer, s'il eut peu, il n'ignore pas que pendant le temps, que je fus à Poictiers, je ne visse tout le college mescontent de son gouvernement, & les Peres les plus graues bandés contre luy. Si jamais comme j'espere je fais un livre du gouvernement des Iesuistes de Guienne, il ne sera pas oublié, & ses trahisons en l'affaire du Basque, & de Saige ne seront pas ommises.

Chapitre XIII.

Responce aux deux convictions, que Iacques Beaufés a pretendu tirer des lettres precedentes.

IL n'eſt point d'Aſtre dans le ciel eſtoilé, qui n'ait ſes taches, ny de Cedre ſur le mont du Liban, qui n'ait ſon ombre, je ſuis un pauvre pecheur qui ay encore plus d'imperfections, que Iacques Beaufés n'en â trouvé dans mes lettres, mais la bille, qui l'eſchaufe, le faict tomber dans des extravagances, pour les exagerer: Ie prie tous les jours mon Sauveur Ieſus de me lauer dans ſon ſang, & ne vay jamais à la ſaincte Cene, que je ne chante en la compagnie de mes freres avec le Prophete Roy. Pſal. 60.

Helas je ſcay, & ſi l'ay touſiours ſceu,
Qu'iniquité prit avec moy naiſſance,
I'ay d'autre part certaine cognoiſſance,
Qu'avec peché ma mere ma conceu,
&c.

N'at-

N'attendez doncques pas Maistre Iacques, que je me justifie comme vous, & les vostres, qui voules passer pour des Saincts dans la creance des peuples : Ie confesseray tousjours ingenuement mes infirmités, & rendray gloire à Dieu, quand vous m'accuserés des pechés, desquels je suis coupable.

Vous avez trop travaillé dans vostre livre pour monstrer, que j'estois plain de vanité, il n'estoit pas besoing de süer à cherchér tous les passages, que vous avez peu dans mes lettres, pour la faire esclater à la veüe de la France, *novum crimen Cai Cæsar, & ante hoc tempus inauditum*, tous les Iesuistes, à parler dans les sentimens des Seculiers, & des Reguliers passent pour orgueilleux, & superbes. Pouvois je ne pas urler estant entre les loups, & n'estre pas vain entre les orgueilleux. Ie confesse que je n'ay pas esté fort humble dans vostre Societé: Mais Dieu

qui m'a faict la grace de quitter voſtre robbe, me deſpouillera de la vanité, qui la ſuit. I'ay deſiré les emplois eſclatans avec moderation, lors que mes collegues formoient de trahiſons & s'aſſujectiſſoient à des proſtitutions infames, pour les obtenir. Ie me ſuis vanté d'avoir des dons par deſſus ceux, que la faveur des Superieurs elevoit ſans merite. Ma vanité n'eſt pas une vertu, mais les diſpoſitions du Provincial eſtoiẽt une injuſtice. Quand on examinera l'un des ſermons, que vous faictes en baſteleur, & non pas en Theologien, on y remarquera plus de vanité que dans mes lettres. Il eſt ſimplement faux, que ce gros balon de vent, que vous vous figurez, ſe ſoit creué, ſe voyant ſoubs le pieds de ceux, ſur la teſte deſquels, il ſe croyoit eſlever.

La ſeconde preuve, que vous tirés de cette miſſive, ſi ſouvent rebattue, eſt, que j'eſtois *meſcontent*. qui de grace

grace dans voſtre Societé ne l'eſt pas, veu les deſordres qui s'y rencontrent. S'il y en à un, ceſt un corbeau blanc parmy vous, qui paſſez pour eſtre auſſi noirs de conſcience, que d'habit. A quel propos penſes vous que j'aye faict quatre chapitres de voſtre politique? ſi non affin demonſtrer, qu'il eſt impoſſible de trouver une ſatisfaction raiſonable dans vos façons d'agir, ainſi qu'il n'eſt pas incroyable, que vivant dans une maiſon de pleurs, & de grincement de dents, j'aye peu m'exempter de me plaindre; I'ay crié les hauts cris, & ay grincé des dents, comme les autres. I'accorde, que jay eu ſubject de me plaindre de Iean Ricard, mais je ne l'ay jamais faict, avec tant de chaleur que vous, qui vous ventez de l'avoir choqué dans la congregation provinciale, & avez dict cent fois par meſpris de ſa perſonne, que ce fils de Conroyeur, eſtabliſſoit dans le gouvernement ſa

fortune. I'ay eu des ressentimens de me voir quelque foys rebuté. Je le concede. Mais on ne ma pas condamné à faire la cuisine comme vous? ny à descendre de classe, ainsy qu'on vous à faict. J'ay esté mescontent de prescher aux vilages? cet à dire à Vielle Vigne, mais vous y aviez prescné devant moy, & Timothee Cloche du depuis, qui est l'un de vos predicateurs, plus illustres. I'ay exageré *que criant entre les vilageois, je n'apprenois qu'a crier.* Mais je n'ay couru les missions cardinales que deux ans? & vous les avez courües trois: aussy voit on bien à vostre langage, que vous avez prescné plus souvent aux vilages, que dans les belles villes. I'ay dict que *j'estois chetif dans l'estime des Provinciaux, & que j'estois inutile à mes amis.* Ouy, mais les emplois ont faict voir? qu'ils avoient encore une plus basse estime de vostre capacité, puis qu'ils vous ont laisse grisonner dans la pous-

la pouſſiere. Peut eſtre que les contumelies, que vous vomiſſés, & avez vomy cõtre moy dans cette urgeante neceſſité, vous fairont titre, & les induiront à vous faire quelque gratification.

Mais voſtre vanité, dires vous, & vos meſcontentemens ſont cauſe d'une double Apoſtaſie, que vous avez commis. L'une quittãt le ſainct ordre des Ieſuiſtes. L'autre ſortant de l'Egliſe Romaine. Ie nie ces conſequences, & dis que celuy qui quitte l'erreur, pour eſpouſer la verité, ne fut jamais Apoſtat. Et qui ſort d'un ordre, qui tue les Rois, n'eſt coupable que d'avoir trop long temps demeuré parmy des Aſſaſſins. Ma declaration dediée aux tres hauts, & puiſſans Eſtatz de la Hollande, tournee deſia en pluſieurs langues à faict voir quaſi à toute l'Europe, les motifs qui m'ont induict à quitter l'Egliſe Romaine, & mon livre qui porte en titre *les Ieſuiſtes mis*

sur l'eschafaut, faict voir une grande quantité de crimes, qui bien examinés, sont capables de faire sortir les plus modestes de cette societé, & empecher les plus sages d'y entrer. Ie suis asseuré que vous n'estes pas à vous repentir, de vous estre revestu de cet habit injurieux à l'estat, & à l'Euangile : Le breviaire & le chapellet, que vous ne recités jamais, ainsy que le Pere Fraigne & plusieurs autres ont prouvé clairement aux Superieurs, monstrent, que vous n'estés dans cet ordre, que pour n'oser en sortir, Dieu veuille par sa misericorde renforcer vostre cœur, & vous rendre ce bien, pour le mal que vous avez pretendu me faire.

Chapitre XIV.

Imprudence notable de Iacques Beaufés contre l'honneur de ses Freres.

QVe peut on attendre d'un fou; à qui on à mis un espee en la main,

main, sinon qu'il frapera sans consideration, & ne faira pas moins de playes à ses freres, qu'il en donnera à ceux, qu'il croit estre ses ennemis, Beaufés à pensé me faire grand tort, en disant que j'estois de petite naissance. Mais son esprit, qui ne regarde pas loing, n'a pas preveu, le mal qu'il se faisoit, & à ses collegues. La belle occasion, qu'il fourniſſoit à Monsieur Vincent, pour le battre, & l'obligation que j'aurois de decouvrir l'extraction d'un infinité des personnes le plus releuees de son ordre. Ie m'asseure qu'il n'a pas consulté Rousseau son provincial, quand il à faict cetre imprudence, ni Penot, & Daron, qui vivent avec luy dans le college de la Rochelle.

Les Iesuistes avoient eu soing depuys leur fondation jusques à ce jour, de persuader aux peuples, que ceux qui entroient ordinairement dans leur Societé, estoient enfans de bonne maison, & plusieurs le croy-

oient, celuy ci destruit d'un coup de main, tout ce que les autres, ont basti & bastissoient encore, la premiere vanité que leurs Regens se donnent, parmy leur petis escoliers, est de trancher de Seigneurs, & faire gloire de leurs maison. Dupré fils d'un vendeur de sel, de la Franche Comté, se disoit estre issu de la maison de Vaudemont, & ayant appris exactement la genealogie des Comtes, & Marquis de cette illustre race, visitoit, les plus grands du Royaume, á titre de parantage. Henry Ducheſne, qui est un bastard recognu, voulant former dans l'esprit des petis Bourdelois une belle idee de sa naissance, se ventoit d'estre proche parent d'un grand Evesque de la Province, & je vous asseure qu'il ne mentoit pas, car la plus part des Iesuistes scavent, qu'il estoit son pere, & que sa mere à couru du depuis, le bourdel dans Paris, Beaufés à tout gasté ; s'il eut esté plus sage les

Iesui-

Ieſuiſtes euſſent peu encore conſerver cette belle reputation d'eſtre de riche, & honorable naiſſance. Car perſonne ne ſe fut mis en peine de les depoſſeder d'une recommandation, qu'ils avoient uſurpé. Mais maintenãt je ſuis obligé de dire à la gloire de noſtre Seigneur le protecteur des humbles, qu'apres quelques uns qui ſont parmy eux en petit nombre, tous ſont de la lie, & du plus bas eſtage de la republique. Exceptés dans la Guienne, Pierre de la Brangelie, Iean l'Eſtade, Ponce la Deviſe, François Reymond de Bourdeaux, & un autre Reymond d'Agen, Iean Sevin, Quadreils, Camain, Ioſſet, & peut eſtre une douzaine d'autres, qui ſont ſans controuverſe de bonne maiſon, tous le reſte au nombre de plus de deux centz ſoixante, ſont de baſſe extraction, & le Sieur Vincent à eu raiſon de dire avec autant de verité, que de ſagacité, qu'apres que Beaufés à decou-

vert

vert le secret, ceux qui avoient bonne idee de l'extraction de Iesuistes, pourroient soubçonner judicieusement, & dire: *Voila peut estre un Maçon deguisé, on un compagnon Cousturier, ou quelque simple Valet qui cependant morgue, & se faict respecter dessoubs sa robbe.*

Ie suis marry d'estre obligé de monstrer dans la preuve, ce que ce bel esprit à soubçonné, mais qu'y feriez vous, quand je ne voudrois pas, je suis contrainct de prendre le baston de la main de ce phrenetique, pour luy applanir un peu ses espaules, & celles de ceux, qui luy ont laissé eschapper cette grosse imprudence sur son papier. Quand Ignace rapporte les titres, qui doivent recommander les superieurs, de son ordre, il n'oublie pas de dire, qu'on doit avancer tousiours dans le gouvernement ceux qui sont nobles, car outre, qu'ils sont plus recommendables aux yeux des estrangers. Les religieux

ligieux obeiſſent plus aiſement à de telles perſonnes, qu'a de roturiers. S'il y à doncques de la nobleſſe dans cette Societé nous la trouverons dans les charges le plus eminentes : Or voyons ſi vous plait quels ont eſté les provinciaux, & de quelle naiſſance, depuys vingt ans. Celuy qui commende aujourdhuy eſt Gilbert Rouſſeau, fils d'un pauvre Colporteur, qui portoit devant ſa poictrine, tout ſon bien, & ſa boutique. C'eſt pour cela, que lors que ce grand Provincial, eſtoit prefet dans le college de Bourdeaux, les Eſcoliers pour luy faire deſpit crioiẽt, *Allumettes Alumettes*. Son predeceſſeur au provincialat à eſté Iean Ricard, fils d'un honeſte Conroyeur, qui habitoit au coing de cette grande place du couvent des Urſelines allant à Sainct André, vis à vis du college de Lois. Le troiſieſme, qui à devancé les deux precedentz eſt Iean Pitard, fils d'un ſimple Procureur au

Siege

Siege Royal de Saincte, qui pour estre un peu plus, que ces predecesseurs, à merité que Francois Ducreux l'aye faict salüer en sa reception dans le college d'Engoulesme par un chant Royal, duquel ce vers estoit l'intercalaire,

Clara Pitardeæ canimus præconia gentis.

Le quatriesme (montant tousiours plus haut) s'appelloit Barthelemy Iacquinot, fils d'un libraire. Le cinquiesme un Arnaud Boyhere, natif de Perigueux, & fils d'un Tauernier: Au paravant avoit precedé Nicolas Viliers de Figeac en Quercy de tres petite famille. Le superieur de la maison professe est aujourdhuy fils d'un Cousturier: Les plus excellent de leurs hommes de chaire, dans la mesme maison est filz d'un autre de mesme mestier, nommé Iean Adam, le Recteur de Poictiers est filz d'un Conroyeur. Son Predicateur, le filz d'un bastard de la maison de

Sainct

Sainct Jüyre, en un mot le hommes de naiſſance y ſont rares, & on y trouve plus de filz de ſergent quatre fois, que d'enfans de conſeilers. voyez ſi Beaufés n'a pas faict prudament en cette conjoncture, de remüer cette corde. Peux je mieux prouver, que les Ieſuiſtes pour la plus part, ſont de baſſe extraction, qu'en apportant le nom, & la petite famille de ceux, qui ont gouverné en qualité de provinciaux depuis, dix & neuf, & vingt ans, & monſtrer plus evidemment, leur baſſeſſe qu'en nommant meſme ceux, qui commendent aujourdhuy, s'ils n'ont eſté depoſés depuys huict mois. Cadiot, que eſtoit mon Recteur lors que je ſuis ſorti de la Rochelle, n'eſt il pas fils d'un Cabaretier de Villebois, & vous maiſtre Iacques, qui faictes tant de bruit, & prenés de toutes parts occaſion de mordre. Vous ſouvenez nous que feu voſtre Pere nommé par riſee *Beunas* en limouſin,

sin, cet à dire *Beau nez* estoit un Bon *Voiturier*, qui touchoit tous les jours les mulets vers les montagnes d'Auvergne. Ie ne veux pas me faire de meilleure maison, que je ne suis. Mais mes parens, ont esté, & sont aujourdhuy plus honestes, & plus gens de bien, que les vostres, &, je n'ay pas, de belles Seurs qui soient declarees putains comme vous,

Toute l'Accademie Iesuistique murmura, quand pour respondre à l'objection de l'autheur des questions Accademiques, que *vos regens n'ont point d'experience pour enseigner*, le Pere Ducreux respondit en sa harangue, qu'il avoit tort de vous faire ce reproche, d'autant que vous aviez quasi tous enseigné des enfans, en qualité de Precepteurs domestiques, avant qu'entrer dans vostre compagnie, qui est une marque de la grandeur de vos naissances. A mon jugement vos collegues avoiēt raison de se picquer d'une telle res-

ponce,

ponce, car il n'eſt pas beſoing, ni ſeant que toutes les verites ſe ſachēt: Mais quelle colere conceuront ils contre vous: Lors qu'en liſant mon eſcrit, ilz remarqueront le juſte ſubject & la belle occaſion que vous m'avez donné de faire voir vos baſſeſſes: Vrayment j'avois bien d'autres choſes à vous reprocher,

Et genus, & proavos, & quæ non fecimus ipſi
Vix ea noſtra voco.

Mais vous, vous eſtes jettés à mes pieds pour me mordre, affin qu'ayant reſolu de vous traicter ſimplement comme gens mālicieux mais de conſideration: je vous traictaſſe encore comme des cocquins & des beliſtres, apprenez à eſtre ſages ſi vous voules, que j'apprehende vos libelles diffamans, tandis que vous tomberez ſi lourdement, je ſeray ſuffiſament juſtifié par vos propos paroles.

Chapitre XV.

Autre imprudence de Iacques Beaufés, contre la paix domestique de leurs maisons.

SI Jacques Beaufés avoit plus de jugement, & moins de colere, il ne me fourniroit pas un moyen de jetter la division, & le desordre dans leurs colleges par la revelation de leurs degrés. I'ay dict que *leur General Mutius Vitelleschi apres les informations duëment faictes, m'avoit donné le degré de Profés de quatre vœux, qui est le rang le plus eminent de leur compagnie*, il n'a peu le nier, mais pour dissimuler avec plus d'imprudence, que d'adresse la dignité de cet estat parmy eux, à dict, *que c'estoit une impertinante, & lasche vanité, de vouloir tirer avantage de ces qualités generales*. Donant à entendre par des paroles à double sens, que tous les Prestres, qui estoient plus vieux quemoy, avoit ce degré. *Si*

leurs

leurs regles estoient cachees, comm' elles l'ont esté un long espace de temps, les estrangers auroient de la difficulté de concevoir la verité, & voir l'imprudence de ce Maistre Iacques. Mais qui verra, qu'a chasque page elles parlent des Profés, & de Coadjuteurs formés, comme de deux conditions entierement distinctes, cognoistra que les uns sont profés, & les autres ne le sont pas, & qu'il me donne occasion d'expliquer au public, en quoy consiste cette difference, de laquelle j'ay faict mention pour monstrer, que je n'avois pas raison d'estre mescontent.

Tu scauras doncques, qu'il y à quatre sorte de degrés parmy les Iesuistes, le premier & le plus noble, est celuy des profés de 4. vœux, au quel rang sõt le General, ses Assistãs, les Provinciaux, les Superieurs des maisons professes, les doctes Theologiens, les grands Predicateurs, & les rares, & excellens Humanistes.

Personne ne doit estre admis à ce degré, qu'à titre de grande capacité. L'essence de cet estat consiste à faire, trois vœux solemnels, de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obeissance, & un quatriesme de pareille solemnité au Pontife Romain, qui est conceu en ces termes. *Insuper promitto specialem obedientiam summo pontifici circa missiones*, cet à dire, *De plus je promets une obeissance speciale au souverain Pontife pour estre envoyé la ou, il luy plairra*. Les personnes, qui ont faict ce vœu sont angagees, au Pape par un lien tres estroict, & les Superieurs ont soing de donner à sa Saincteté le nom de ces hommes, qui luy sont devoües, on pourroit appeller proprement ceux cy, *les hommes du Pape*.

Le second degré, est des profés de trois vœux, qui font trois vœux solemnels, de Pauvreté, de Chasteté, & d'Obeissance, de la mesme sorte, que les precedens, & n'y à, que

que cette difference, qu'ils ne font pas le quatrieſme vœu au Pontife Romain, à cauſe qu'ils n'ont pas la ſcience au point, qu'elle eſt neceſſaire pour le premier degré, ainſi ils ſont ravalés dans un degré plus bas. On met dans ce rang, ceux qui n'ayant pas ſuffiſamment de doctrine, ont neantmoins, plus de qualités de nobleſſe, ou de vertu, que ceux qui ſuivent.

Le troiſieſme degré eſt de Coadjuteurs formés ſpirituels, le mot declare ſuffiſamment, qu'ils ſont ſimplement les Aides des profés, & comme diſoit dans Marennes un Recollet, ſont des petis Tites, & Timothées, à comparaiſon des Pauls, & des Pierres. Ceux ci font trois vœux ſimples, & publics, de Pauvreté, de Chaſteté, & d'Obeiſſance, & ne peuvent aſpirer plus haut, quand dans la ſuitte de temps ils deviendroient plus doctes qu'Ariſtote, & ſainct Thoma.

Le quatrieſme & le dernier degré eſt de ceux, qui ſe donnent à l'ordre pour ſervir les autres, dans les offices vils de la maiſon, Sacriſtie, Cuiſine, Cordonerie &c. ils s'appellent Coadjuteurs temporels, car ils aydent les profés, pour les choſes temporelles. Ie ne dis rien icy de novices, ny des ceux, qu'ils appellent Eſcoliers apres leurs deux ans de novitiat, car ils n'ont point de degré: Mais ſont dans les eſpreuves, pour eſtre admis en temps, & lieu dans quelqun des ſuſnommés.

La voye qu'on tient pour donner aux hommes de lettres un rang aſſeuré, dans le corps de cette compagnie, ſont les examens, par leſquels il faut paſſer, pour donner des marques de ſuffiſance: Iuſques la que les examinateurs, doivent jurer qu'ils donnent leur ſuffrage, & portent leur jugement en conſcience. De cette pétite explication tu peux con-

conjecturer, quel mal à faict Iacques Beaufés à plusieurs de ses freres, m'obligeant à découvrir la bassesse, dans laquelle plusieurs sont rengés, & la raison, que j'ay eu de me vanter d'avoir esté admis dans le premier degré.

Cela presuppose Remarquons, dans le discours de Beaufés trois notables defauts. Le premier une impudante menterie, quand il dict qu'estre profés est une chose si commune, qu'il n'y à point de Prestre plus vieux que moy, qui ne le soit : Ne sont pas, pour le moins dans la Rochelle, sans aller plus loing, le Pere Penot, le Pere Daron, le Pere Galtier, le Pere Richard, le Pere Quentin, (s'ils y sont encore) qui sont plus vieux que moy de quinze ans, ni plus de soixante, que je nommeray, quand il sera besoing, & si je ne les nommé pas, c'est qu'il n'est point juste d'affliger des personnes, qui maudissent en leur cœur les

imprudences de mon adversaire? Le second c'est une foiblesse de esprit, à ne scavoir pas choisir, ce qu'il faut laisser, & ce qu'il faut combatre. Quel mal luy faisoit que je fusse profés du 4. vœu. Puis qu'il estoit en dessein de ne le nier pas. Pensoit il, qu'en disant au peuple que dans les compagnies les mieux reglees il s'y glisse quelque passe volant, on penseroit soudain, que c'estoit la faveur qui m'avoit donné ce degré. He le pauvre homme ne s'advise pas, qu'il apporte pour raison, de ma Sortie les mespris, & les mescontentemens que j'ay receu dans l'ordre, & d'ailleurs que je suis de petite naissance.

Le 3. est une injure sanglante, qu'il faict à plusieurs bons ouvriers, qui n'estans pas cognus, pour Coadjuteurs spirituels, travaillent avec reputation, & soudain, que le monde scaura, leur condition, leur estime s'affoiblira, & les emplois qu'ils ont

en

en ſeront moins fructueux. Combien de fois les hommes de ce bas eſtage, ont addreſſé avec raiſon leurs plainctes aux Superieurs contre des petis orgueilleux, qui pour les deſcrier dans les monaſteres, alloient dire aux Religieuſes, qu'ils n'eſtoient pas Profés. La memoire de ce rebut verſe tant d'amertume dans leurs cœurs, qu'ils ne peuvent voir leurs juges, qu'avec indignation, & entendre parler de cette diſtinction d'ordres en leur compagnie, qu'ils ne s'attriſtent. Beaufés, pour les ſoulager, par un' acte de ſinguliere ſageſſe, faiſant ſemblant de comprendre tous les vieux, dans une meſme categorie, m'oblige, de les diſtinguer, & faire paroiſtre que ces bonnes gens ont eſté jugés incapables de reuſſir, & que la plus part deux ont eſté caſſés aux eſtudes de la Theologie faute d'eſprit. *On à beau lauer un Etiopien.* Pour tous mes advertiſſemens, Beaufés n'en

deviendra ni plus prudent, ny plus ſage, mais, mon Lecteur, ne laiſſera pas de remarquer les imprudences & les inconſiderations de cet homme.

Chapitre XVI.

Menteries de Iacques Beaufés.

QUand quelque devot conſcientieux comme Beaufés eſcrit dans ces livres un menſonge, il doit prendre garde de n'eſcrire rien par apres, qui puiſſe le convaincre d'eſtre menteur. Quand il dict, *que lors que je ſuis ſorti je n'ay rien emporté, d'autant qu'on ne m'a jamais rien fié*, il devoit avoir leu, & releu la ſeconde lettre, qu'il faiſoit imprimer, & il eut remarqué, que j'eſcris à Pierre Regnier en ces termes, *Le Pere Daron n'eſtoit point dans la maiſon pour luy donner l'argent & la montre*, doncques tout freſchement Pierre Regnier, Recteur m'avoit fié de l'argent pour

pour porter au Pere Daron. Doncques il m'avoit fié une montre. Doncques Beaufés eſt un menteur, & un mal aviſé, quand il dit qu'on ne m'a rien fié. Doncques en me juſtifiant, & en diſant, *qu'on ne m'accuſe pas d'avoir rien pris.* Il ſe prend par ſon bec.

Quand pour prouver, à Monſieur Vincent, qu'il s'eſtoit trompé en aſſeurant, *que j'eſtois choiſi pour aſſiſter les preſcheurs de l'ordre*, il à dict, *le Sieur Vincent ment par multiplication faiſant d'un ſeul homme pluſieurs.* Je Reſpons que Beaufés ment impudament luy meſme, car il y avoit lors trois predicateurs excellens dans le college, Raymond de Strictis, Claude Herbodeau, & Eſtienne Audebert, qui entendoient tous trois Meſſieurs les Miniſtres, & preſchoient à leur tour. Quand il adjouſte, que *Mr Vincent ment en 2 lieu par ſoubſtraction, n'ayant pas voulu nommer Audebert, à cauſe que ce*

bon

bon pere eſtoit recognu pour ne deguiſer, & ne biaiſer point. Il ment encore, & chocque le ſentiment de pluſieurs Ieſuiſtes qui ont creu avec beaucoup de probabilité, qu'Audebert eſtoit plus Catholique Reformé, que Romain, & l'ont deferé à Maleſcot Provincial, & du depuys à Arnaud Boyhere, comme un prevaricateur en la doctrine Romaine, & un fauteur du Calviniſme. De Monceaux Raymond, & Mautas ſon Recteur & ſa partie l'ont faict oſter des controverſes, & banir dans le college de Tulle comme ſuſpect, pour y eſtre ſimplement prefect des eſtudes: Audebert s'en eſt plaint au General, & je ſcay en particulier, que s'il eut eu plus de courage, que de reſpect humain, il eut donné gloire à Dieu, & eut verifié le bruit, qui couroit, que toſt ou tard il iroit à Geneve. Ie ſuis aſſeuré que jamais il n'a cru le purgatoire, ni l'interceſſion des ſaincts, & l'ay veu un jour grande-

ment

ment en colere, les Recoletz l'ayant obligé de justifier le bapteſme d'une cloche, qu'ilz avoient nouvellement baptizé.

Quand il à dict, que Monſieur Vincent, *mentoit par addition, adjouſtant que d'ordinaire on m'eliſoit pour accompagner les preſcheurs de leur ordre,* &c. Il ment de rechef, avec autant d'imprudence que les deux fois precedentes, Regnier & moy eſtions deſtinés, pour aller ordinairement au preſche, avec les trois predicateurs nommés, & la raiſon qu'il apporte, que les dimanches j'eſtois à gouverner la congregation des eſcoliers, eſt un *qui pro quo.* car la congregation ne fut eſtablie, que deux ans apres la fondation du college, pendant tout lequel temps, j'ay eu le loiſir d'accompagner les predicateurs au preſche. Voyez la foibleſſe de ce braue refutateur.

Il n'y à point de fauſſaire qui ne ſoit menteur. Beaufés eſt l'un & l'au-

l'autre, quand pour deguiſer mes offices, il dict que je n'eſtois pas declaré le Confeſſeur de tous, à cauſe que le Pape veut dit il, qu'il y en aye deux. Si cet homme avoit un grain de jugement, il ne ſe couperoit pas en toutes ſes paroles. Car ſi je ſuis l'un de deux confeſſeurs, comme il l'advoüe, je ſuis par conſequent confeſſer pour tous, & tous ont droit de venir à moy, ſelon le bref, & je ſuis obligé de les recevoir tous. Mon collegue eſt dans un pareil droit, & nous avons eſgale juriſdiction ſur tous, car ſelon l'intention du Pape, ils ont liberté de ſe confeſſer tantoſt à l'un tantoſt à l'autre, & je peux dire que ſouvent je les ay tous entendus en confeſſion, cela ne ſeroit pas ſi on m'en avoit aſſigné une partie, & à mon collegue l'autre. La choſe eſt plus claire que le jour, ſi vous regardes, pourquoy le Pontife Romain à faict le bref. Affin que les conſciences ne fuſſent

pas

pas geſnees, il leur à donné licence d'aller à l'un & à l'autre, quand ils voudroient indifferament. Voyez de grace la malignité, & les ruſes metaphiſiques de maiſtre Iacques, qui ſe garde bien d'adjouſter, que j'eſtois ſans compagnon le Pere ſpirituel de tous, & ainſy advantagé ſur l'autre confeſſeur, qui n'avoit pas le ſoing des choſes ſpirituelles, quand j'interpreteray l'inſtitut, je fairay voir la grande amplitude de ſe dernier office.

Mon adverſaire ne pouvoit derrechef plus evidemment monſtrer qu'il avoit envie de ſe cacher à l'abry de quelque gros menſonge, que quand il à dict pour diſſimuler ma charge d'Admoniteur, que tous avoient non ſeulement pouvoir, mais encore obligation de s'advertir charitablement de leurs fautes, & que les ſuperieurs auſſi bien que les autres avoient un admoniteur, cet homme croit que ſes Lecteurs ſont

Grües

Grües, & qu'ils prendront pour un office simple de charité, ce qui est une charge expresse, dõnee par le provincial, & establie par leurs regles. Or affin que le public sache, qu'il y à un office expres d'admoniteur, & de quelle authorité il est, je veux icy citer quelques Regles. 1. Reg. *Niti debet, ne hujus muneris occasione reverentia atque obedientia interior vel exterior in ipso debilior reddatur.* Le legislateur, voyant, que cette charge pouroit rendre moins obeissant, & moins respectueux l'Admoniteur, à cause du droit, qui luy est donné d'admonester serieusement son Recteur, il à voulu y pourvoir, luy commendant de ne laisser pas affoiblir son obeissance soubs pretexte de cet office. Depeur aussy que trop de defference, ne l'empechat de l'exercer, luy donne une seconde regle, pour l'encourager à faire librement son devoir. 2. *Animadvertat ne reverentia hæc & obedientia fidelitatem aut*

aut neceſſariam libertatem opprimat, quò minus ſuperiorem admoneat de iis, quæ proponenda judicabit : Vous voyes donc que parmy les Ieſuiſtes, il y à une office d'Admoniteur, autre que cette obligation de charité generale à tous les Chreſtiens.

Ie vous ſupplie de voir maintenant combien il eſt different de celuy, ſoubs lequel Beaufés à pretendu ſe cacher par un ſpecieux menſonge. 3. Reg. *Admoneat ſuperiorem de iis, quæ major pars conſultorum ei dicenda judicaverit, &c.* Pour advertir à voſtre advis un chreſtien charitablement, faiſons nous une conſultation, aſſemblõs nous de conſeillers. He voila la regle qui dict il advertira le Superieur des choſes, que la plus grand part des Conſulteurs auront jugé luy devoir eſtre dites, & pour monſtrer, qu'il à encore droit en particulier de l'admoneſter des choſes que luy meſme tout ſeul, jugera devoir luy eſtre repreſentees, & ce-

la par office & non pas simplement par charité chrestienne. La regle dit par apres. *Admonebit dumtaxat de iis, quæ non leuis momenti post orationem esse censuerit, sive illa ad personam, sive ad officium superioris pertinebunt juxta constitutiones & decreta*, cet à dire, il l'advertira des choses, qu'il jugera estre d'importance, soit qu'elles regardent la personne, on appartiennent à son office de superieur, suivant les constitutions & les decrets.

Quand Beaufés à dict, *que je n'avois autre droit de porter au provincial les plaintes qu'il y auroit à faire du Recteur, que celuy qu'a le postillon de porter au conseil les affaires des Provinces.* Il paroit si evidament menteur, que le moindre, qui à jamais leu les regles des Iesuistes le surprent en mensonge. Que veut dire cette regle 5. de l'admoniteur, *Cum superior cujuspiam rei admonitus illi remedium non adhibuerit, Admonitoris erit*

cum

cum debita submissione, iterum & sæpius eum commonefacere, quod si emendationem non sperat, id superiori significet. Quand le superieur aura esté adverti de quelque chose, s'il ny met remede, il sera de l'office de l'admoniteur, de l'advertir derrechef, & plus souvent, & s'il voit, qu'il ny à point d'apparence d'amendement, qu'il le dise au superieur, cet à dire à son provincial ou general. En second lieu n'est ce pas à l'Admoniteur d'amasser les lettres ordinaires des consulteurs, & les envoyer au superieurs mediatz, voire advertir, s'ils ont escrit ou non. Reg. 6. *Admonitoris erit ordinarias Epistolas consultorum suis temporibus colligere. Simulque referet utrum illi scripserint an non.* Doncques non seulemẽt l'Admoniteur à droit, d'apporter au superieur les plaintes des inferieurs non comme un postillon, mais en homme discret, & choisi pour donner un advertissement avec sagesse. Beaufés est excusable, car

il n'a pas assés sagement vescu parmy eux, pour avoir jamais eu cet office, aussy il n'en scait pas la pratique.

Quand pour le cachet, que j'avois devers moy, & du quel j'ay seellé mon acte, & mes lettres au Provincial, & au Recteur, il à dict, que c'estoit un cachet commun, il à derrechef, si honteusement parlé contre la verité, que la seule regle, le declare fourbe & menteur. 7. Reg. *Sigillum apud se habeat, quo suas & consultorum, ac aliorum nostrorum literas, si ad eum detulerint, qui ad mediatos superiores scribere voluerint obsignare possit.* tant s'en faut que le novices ayent ce cachet, que les consulteurs ne l'ont pas, & quand ils escrivent aux superieurs mediatz, il viennent à l'admoniteur pour cachetter leur lettres. Celuy ci ayant le cachet pour l'usage de tous ceux, qui veulent escrire aux superieurs. Si j'estois à la place de Beaufés apres de telles convictions je demanderois de

m'en

m'en aller dans le Canada, ou dans les Indes orientales, pour cacher ma honte, affin de voiler soubs le glorieux nom d'Apostre, le titre honteux d'un insigne menteur.

Chapitre XVII.

Leurs accusations me justifient.

ENcore que Beaufés porte un Charactere, qui ne luy permet pas mesme de condamner les coupables, il est si alteré de mon sang, qu'il n'est point d'argument captieux qu'un Sophiste puisse rencontrer, ni de surprise qu'un Chicaneur puisse emploier, de laquelle il ne se soit servy en ses sermons, & dans son livre pour esmouvoir les juges, & le peuple. Mais Dieu qui ne veut pas la mort des innocens, à permis, qu'il n'a peu trouver encore dans les informations de ma vie, aucune juste occasion de me noircir, il m'appelle bien d'ordinaire, l'execrable, le detestable, l'abominable, & me

donne pour epithetes honorables, dix ou douze de ces belles rimes, qui font ſoupirer les bonnes gens, & perſuadent aux bouchers, & aux tiſſerans, que je ſuis un profane, mais enfin, toutes ſes preuves ſe terminent à monſtrer, que traictant avec un conſiſtoire des moyens convenables pour profeſſer publiquement, & avec aſſeurance la vraye religion, Ie n'ay pas laiſſé d'exercer, pendant quelques jours mes ordinaires occupations de predicateur & de preſtre.

Les cris lamentables, qu'il à jetté la deſſus ont eſté pouſſés par la violence de ſa fureur, & non pas de l'ardeur d'un ſainct zele. La playe que j'avois faict à cet ordre ſuperbe eſtoit trop douloureuſe pour la ſuſporter, ſans crier: Mais de toutes les exclamations, celles la ſont les plus impertinentes, qui me veulent faire paſſer pour *un Iudas entre les Apoſtres, un Traiſtre en la maiſon de Ieſus Chriſt, & un Demon entre les enfans*

fans de Dieu. car comme je ne suis (par la grace de Dieu) ni Traistre, ni Judas, ni Demon: Aussy des Sodomites & des Meurtriers, ne peuvẽt estre, ni enfans ni domestiques de Dieu ni Apostres, au contraire les traistres au Roy sont des Judas, & les menteurs sont diables ou ce qui vaut autant enfans du diable.

Ils ont menti en plusieurs chefs, comme le monde à veu; & le Sage lecteur comparant leurs paroles à leurs paroles mesme, les surprendra en leurs puans mensonges. Ils pourroient bien entreprendre de mentir derrechef & se voyans vivement attacqués par la narration des veritables crimes, en controuver de faux. Le Lecteur prendra donc garde s'il luy plaist, qu'encore qu'ils ayent cherché tous les moyens de me perdre par procés, dans les sermons, & par leurs livres escrits, il n'ont rien peu dire contre mon honneur, sinon que j'avois

commis un sacrilege pretendu, disant messe dans le dessein de me convertir. Maintenant que j'ay deschargé ma conscience & deposé, comme j'avois promis, aux Universités, aux Iuges, aux Prelats, & aux Roys. qu'ils avoient commis de crimes de leze Majesté, des Antidates, des Meurtres, des Sodomies, des Sacrileges, de Brutalités, faict la fausse monoyee, &c. ils pourroient se vanger premierement par ma mort, s'ils peuvent trouver quelque Assassin (personne n'ignore leur cruelle coustume) secondement par contumelies, s'ilz ne peuvent venir à bout, de me faire mourir. Quoy qu'il en arrive, tu scauras que j'ay esté dans cette Sodome, comme un Lot, & que j'ay eu parmy, ces meurtriers, les mains pures, ils m'ont eux mesmes justifié par avance dans Fontenay, dans la Rochelle, dans Bourdeaux, & ceux de la religion, qui se sont informés de ma personne l'es-

pace

pace quasi de deux mois, n'ont trouvé que des loüanges, dans la bouche de ceux, qui se declarent mes ennemis. Les Estrangers, & ceux de leur compagnie m'ont rendu des tesmoignages de probité, & de capacité, qui ne sont pas ordinaires. Et Dieu qui faict nos affaires dans l'eternité sans nous demander conseil, avant que je fusse arrivé dans la Hollande, avoit envoyé par sa divine providence, dans ces quartiers un Iesuiste nommé Iean Pontelier de leur Province, comm' un autre Ioseph, pour me faire une grãde reputation. Car ayant entendu sourdement, qu'un de leur ordre s'estoit rendu de la Religion, & par apres clairement, qui c'estoit un Pere, nommé Pierre Iarrige. S'escria en ces paroles, que la verité, & la douleur arracherent de son cœur, & dit, Helas quel malheur? *Erat filius Gallinæ Albæ*, & adjousta, *c'estoit un homme qui honoroit la compagnie par ces beaux talens,*

jamais on n'a entendu dire, qu'il ait rien faict indigne d'un homme d'honneur, sans doute quelque despit, ou mescontentement luy faict faire ce coup. Monsieur de L'aunay, Gentil homme d'honneur, & de l'illustre maison de Vivans, à qui il parloit, m'a rapporté ces paroles, & plus de douze, me les ont confirmees du depuis. Il à dict la mesme chose à la Serenissime Reyne de Boheme, en presence de sa cour. Il ma donné pareil suffrage chez Monsieur de Saumaize, personage incomparable, & cognu de toute l'Europe par ses admirables escrits. Apres mesme ma declaration, qu'il venoit d'entendre, il loua ma vie, & mes meurs, jusques à advancer, en faveur de ma chasteté des eloges extraordinaires. Ces tesmoignages rendus par un de plus braues, qu'ils ayent chez Monsieur de Saumaize, en presence de quatre Ministres, immediatement apres mon adjuration ne souffrent pas de calom-

nies.

nies. Le Pere Fraguier, theologien excellent de leur Societé à escrit, à l'Ambassadeur de France Monsieur de la Thuilherie, au raport du mesme Pere Pontelier, que j'estois homme de consequence, qui avois tousjours vescu en reputation parmy eux, & qu'il fairoit un grand service à leur ordre, s'il pouvoit me retirer, qu'infalliblement quelque despit, me portoit à cette extremité. Compare, mon cher Lecteur, les eloges que ces hommes desinteressés me donnent, avec les contumelies de Beaufés, & tu verras, que ces deux premiers, parlent conformement à la verité, & à l'estime publique, & celuy ci, qui est diffamé parmy les siens, pour estre medisant, n'escrit, & ne parle dans ces predications, que par colere.

Si apres m'avoir appellé l'impie, le criminel, le prophane pour avoir mesprisé leur sacrement, & faict peu de cas de leurs misteres : il leur prenoient

noient envie d'adjouſter à leurs accuſations, & ſuppoſer par recrimination, quelque crime. Dis leur, mon cher Lecteur, que j'ay paſſé juſques au jour, que je ſuis ſorti, dans leur Societé pour l'un de plus devotz, & des plus religieux obſervateurs de leur regles, puis qu'en qualité de Pere Spirituel je reglois les devotions des autres, & donnois tous les ſoirs les meditatiõs, qu'il falloit faire le matin à quatre heures. Dis leur, que pour le public, j'eſtois leur Predicateur, qui eſt choiſi pour preſcher plus d'exemple, que de parole. Pour l'interieur de la maiſon, j'eſtois leur confeſſeur, & par ſuitte que j'avois eſté du moins jugé avoir la pieté, & les qualités neceſſaires pour ce miniſtere. Dis que pour la prudence, qu'ils ont voulu affoiblir, pour avoir fié, diſent ils, à un miniſtre un ſecret important à ma vie : I'eſtois l'admoniteur du Recteur, & celuy à qui les Conſulteurs, du nombre deſquels j'eſtois

j'estois encore, pouvoient fier tous leurs desseins, & toutes leurs plaintes. que si Beaufés crie apres cela, *à l'impie;* Dis, les impies sont doncques vos Peres Spirituels, s'il crie, *au Sacrilege*, Respons, doncques les Sacrileges sont vos Predicateurs, s'il exclame *au profane* Répars: les profanes doncques, sont vos confesseurs. Tu as veu par les subterfuges, & les equivocques, dont il s'est servi combien il luy coustoit, de trancher netement le mot. Ils se sont mordus les doigs de m'avoir donné ses charges, & je m'esbahis, qu'ils m'accusent d'estre sorti pour n'estre pas avancé dans leur ordre, qu'ils disent, quels sont ceux la, qui dans le college de la Rochelle avoient de plus beaux offices. I'estois le predicateur, L'admoniteur, le Confesseur, le Pere Spirituel, ou sont les autres dignites, qui peuvent entrer en comparaison avec celle cy, sinon la charge de Recteur, qui l'esleve par

dessus

dessus tous les autres.

Il ny à que Dieu qui puisse donner du jugement à qui n'en à pas, quand j'eusse esté le plus chetif, de touté leur troupe : les charges que j'avois me faisoient titre, & à moins que de faire advover que les Iesuistes sont bien peu de chose, il ne falloit pas me chocquer sur mes petites qualités, car lors qu'un homme d'esprit verra: Cet homme estoit predicateur ordinaire dans la Rochelle, choisi par le Provincial, estoit confesseur; Pere Spirituel; Admoniteur, il dira soudain il faut ou que ces pauvres religieux ayent faute de gens excellens, ou que celuy ci soit quelque home de mise. Beaufés n'a pas le jugement fort, pour faire le dessein d'un Livre, il n'a que la premiere boutade, qui pour estre subjecte à illusion, le precipite dans de grandes foiblesses. Un bel esprit, eut dict, les estoiles tombent du ciel, choisant des perles ont prent

quel-

quelque fois des appelourdes, Dieu à compté ſes eſleus &c. Mais cet hõme de peu de ſens, eſt allé ſoudain, à l'invective, à dict, que j'eſtois employé dans les villages, ſoubs pretexte que j'ay eſcrit, un mot de plainte, pour avoir ſuporté le travail des miſſions cardinales. La deſſus Monſieur Vincent le prent au bec, luy monſtre, que j'ay preſché dans l'annee meſme que je ſors, aux Eſtatz de la Bretagne dans Nantes, à Poictiers l'octave, dans la Rochelle par office, luy demande la deſſus ſi Nantes ſi Poictiers, ſi la Rochelle ſõt des villages ſi les Prelatz, les Seigneurs, les Preſidens, & tous les Deputés aux eſtatz ſont des Paiſans, Si tous ces delicats de cès belles villes ſont des Vilageois. Le bon homme Beaufés, eſt eſperdu, ſans repart, & plie tout honteux ſa lettre, d'ont il avoit faict tant d'eſclat pour monſtrer que je ne preſchois, que dans les villages, Fontenay le Comte qui

n'eſt

n'eſt diſtant de la Rochelle que de 9. lieües. depoſera en ma faveur, que l'annee devant que preſcher à Poictiers l'octave, j'avois preſché dans ſa belle Egliſe de noſtre Dame l'Advent, le Careſme, l'octave les dominicales, &c. cet à dire que j'eſtois monté dans ſa chaire en un an plus de cent cinquante fois, & que le Lieutenant du Roy, & l'Archeveſque de Bourdeaux m'ont faict l'honneur d'entendre, & d'approuver mes ſermons & mon talent.

Si l'irritation acheue de demonter leur ceruelles, & les entraiſne dans les abiſmes de mille extravagances, je ne doute pas, qu'ils n'abuſent de tout leur credit pour me perdre. Mais je chanteray touſiours avec David, Pſal. 3. dans le repos de ma conſcience,

Cent mille hommes de front,
Craindre ne me feront,
Encor, q'ils l'entreprinſent,
Et que pour m'eſtonner

Clorre, & environner,
De tous coſtés me vinſſent.

Ces belles paroles ſeront le commencement & la fin de mes oraiſons ordinaires,

Qui en la garde du haut Dieu,
Pour jamais ſe retire,
En ombre bonne, & en fort lieu,
Retiré ſe peut dire.
Conclu donc en l'entendement,
Dieu eſt ma garde ſeure,
Ma haute tour, & fondement,
Sur lequel je m'aſſeure. Pſ. 91.

Quelque impreſſion qu'ils ayent taſché de donner aux peuples que j'eſtois orgueilleux, je vous aſſeure que je n'avois pas grande idee de moy, quoy qu'en comparaiſon des hommes mal faicts, qui ſe rencontrent dans leur compagnie, j'aye eſcrit au provincial des paroles à ma loüange. Mais depuis que j'ay entendu, du cœur de la Hollande, le bruit, qu'ils ont faict, de ma converſion, & les ſanglans moyens

dont ils se sont servis pour me de crediter dans l'apprehension que je revelasse leurs misteres. I'ay pensé que j'estois quelque chose, car je ne serois pas redouté à ce point, par des gens qui passent sans raison pour estre sages, s'ils n'avoient opinion de mon esprit, & ne creignoient les picqures de ma plume.

Plus il pensent m'abbaisser, par leur fureur, plus ils m'eslevent par leurs folies, je n'estois riẽ parmy des estrangers, je commence par la misericorde de Dieu, d'y avoir du credit. Leurs persecutiõs sont mes couronnes.

Les plus maraux à mon desceu,
M'ont machiné ce qu'ils ont peu,
A pleine gorge ils m'ont blasmé,
Et tant qu'ils ont peu diffamé.

& mon Seigneur Iesus en eschange donne des pieux sentimens au cœur des ses vrais fideles pour m'aymer d'avantage, voire m'honnorer par dessus mes merites, au paravant, je n'at-

n'attendois quasi rien pour mes emplois. Maintenant par la bonté de Dieu j'espere tout.

Soyent donc confus & diffamés,
Ceux qui sur moy sont animez,
Ayent pour tout leur parement,
Honte, & vergonne seulement.

Benit soit Dieu Pere de mon Seigneur Iesus Christ, Pere de misericordes, & le Dieu de toute consolation, qui nous console dans toutes nos tribulations.

Amen Amen.

A01 147 1201